

**une stratégie pour
des bidonvilles?**

**LE BASSIN DE SEON
essai de restructuration**

Pierre Hebert

ECOLE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE

juin 86



RESEAU DES
BIBLIOTHEQUES

D0000000632580

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

TOUTE REPRODUCTION MÊME
PARTIELLE EST INTERDITE,
sans autorisation des
propriétaires des droits
LOI DU 11.03.1957

11096

Ecole d'Architecture de Marseille Luminy

Service documentation

184, Avenue de Luminy

13288 MARSEILLE CEDEX 9 - FRANCE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ecole d'Architecture de Marseille Luminy
Service documentation
184 Avenue de Luminy
13288 MARSEILLE Cedex 9 - C.924

T 1096

ESSAI DE RESTRUCTURATION DU BASSIN DE SEON
UNE STRATEGIE D'INTERVENTION SUR DES BIDONVILLES ?

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

*Je tiens à remercier ici tous
les gens qui ont pris sur leur temps,
parfois longuement, pour m'aider
dans mes recherches.*

ESSAI DE RESTRUCTURATION DU BASSIN DE SEON

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Pierre HEBERT

- . Travail personnel de fin d'étude
- . U.P. Architecture, MARSEILLE

JUIN 1986

- JURY -

G. FELICI Architecte dplg. - Directeur d'étude
Enseignant up Marseille

J.L. PARISIS Sociologue
Enseignant up Marseille

J. ARTIGUES Architecte dplg.
Enseignant up Montpellier

D. KLUMPP Président de l'AREAT
(Association Régionale d'Etude et
d'Action auprès des Tziganes)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PLAN GENERAL DE L'ETUDE *

Introduction

A) PHASE ANALYTIQUE

1. Le contexte général : les politiques urbaines
- 2 et 3. Le contexte spécifique :

Marseille et le Bassin de Seon

B) PHASE PROPOSITIONNELLE

1. A propos de modèle
2. Modélisation
3. Conclusion

C) Réflexions personnelles.

Table des matières détaillée à la fin du mémoire

" Il était une fois un homme qui se tenait debout sur une haute colline. Trois voyageurs passant à distance le remarquèrent et discutaient à son sujet. L'un dit "Il doit avoir perdu son animal favori". Un autre dit "Il doit être à la recherche de son ami". Le troisième dit "Il est là-haut seulement pour jouir de l'air frais". Les trois voyageurs ne pouvaient se mettre d'accord et continuèrent à discuter jusqu'au moment où ils arrivèrent en haut de la colline.

L'un demanda "O ami qui vous tenez debout sur la colline, n'avez-vous pas perdu votre animal favori ?" - "Non monsieur, je ne l'ai pas perdu".

L'autre demanda "N'avez-vous pas perdu votre ami ?" - " Non, je ne l'ai pas perdu".

Le troisième voyageur demanda "N'êtes-vous pas ici pour jouir de la fraîcheur ?" - "Non monsieur".

- "Mais pourquoi êtes-vous donc ici ?"

- "Simplement, je suis ici" -

La doctrine suprême selon la pensée Zen.

*Cité par Hubert Benoit.
Courrier du Livre, p.47 et 48.*

INTRODUCTION

Un cursus universitaire a pour finalité la maîtrise d'une somme de connaissances.

Mon travail de fin d'étude a donc pour but de montrer une habilitation à utiliser et organiser un savoir. Mais, en tant qu'ultime étape avant la vie professionnelle, il est aussi l'occasion de définir le rôle qu'en tant qu'architecte, urbaniste, planificateur, je peux être amené à occuper dans le processus d'élaboration de l'urbain.

De là, vient ce désir de démonter les rouages de ce mécanisme complexe qui fabrique une ville, un quartier, un bâtiment... et d'en rechercher les incidences à tous les niveaux.

Ce travail, au-delà de ce qu'il pourrait éventuellement apporter à d'autres intervenants, n'est alors surtout que le prétexte à une réflexion personnelle. C'est ce qui en fait peut-être à la fois sa force et sa faiblesse ; force, puisque, n'étant pas partie prenante dans les opérations en cours sur le quartier étudié, ma seule finalité reste bien la compréhension et l'explicitation de phénomènes, et leur traitement hors de toutes considérations extérieures à celles décrites. Mais cette force peut aussi se retourner en faiblesse, puisqu'on peut tout aussi bien voir dans ce recul, une tour d'ivoire isolée de bien des réalités.

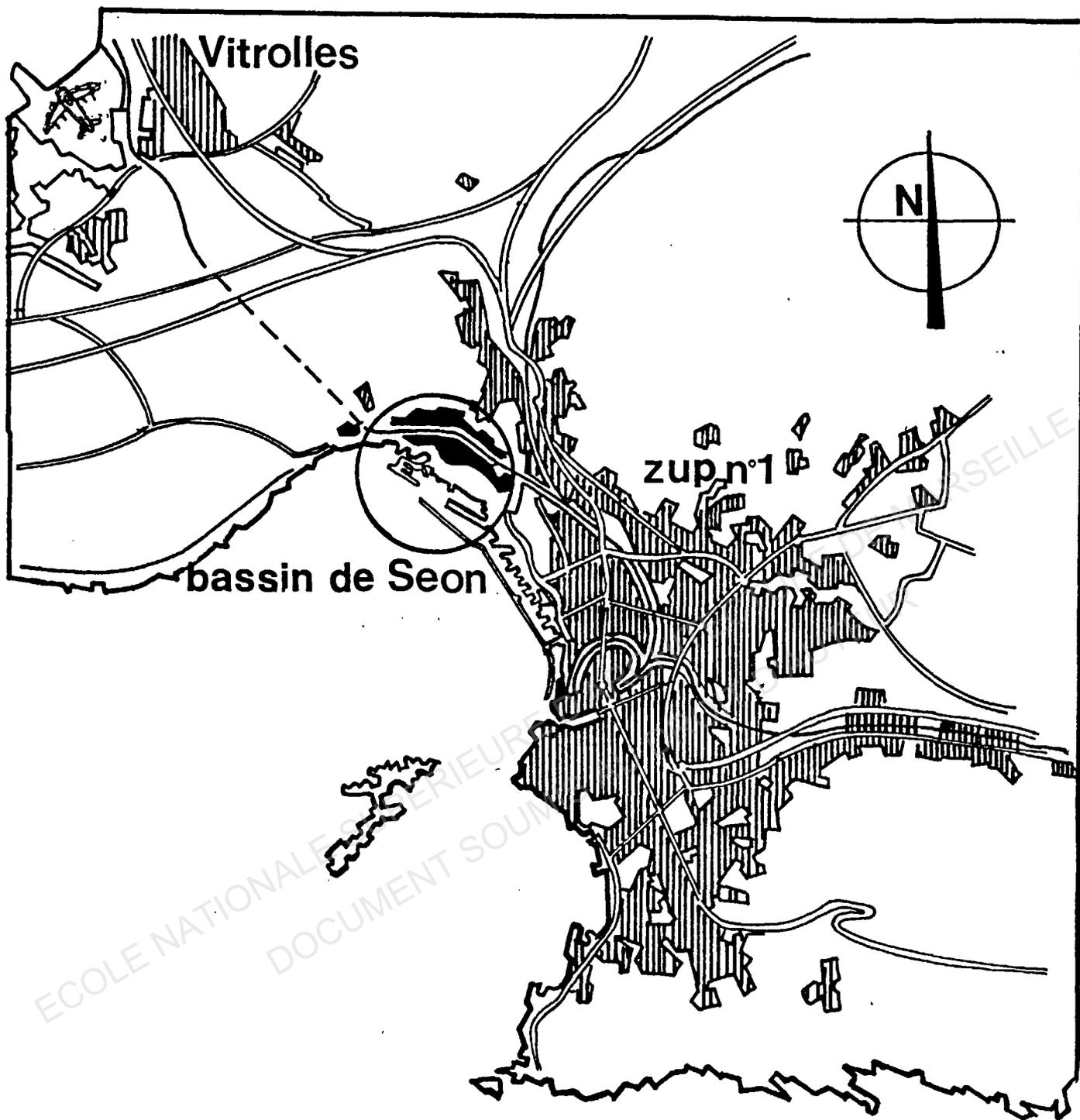
Ce travail a été motivé à l'origine par l'existence d'un programme de ZAC publique concernant un secteur défavorisé de Marseille : le Bassin de Seon. Or, il semblait intuitivement que ce projet ne répondait pas à une situation spécifique et plus particulièrement aux problèmes des bidonvilles présents sur le secteur.

Mon but a été de transformer ces perceptions en réflexions organisées, de montrer de façon la plus transmissible possible les stratégies municipales implicites ou explicites, et en quoi, contrairement à ce qu'il paraît au premier abord, elles ne constituent qu'un prolongement de l'histoire.

Dans la deuxième partie du mémoire, j'essaie de montrer une façon d'aborder le problème qui semble plus à même de répondre à la situation décrite.

J'utilise pour cela, une théorie issue de recherches menées au sein de l'atelier ATOD. Il ne faut pas la considérer comme normative et universelle, mais comme un outil méthodologique, où la théorisation permet d'organiser et de gérer la complexité de la réalité dans un but donné.

L'utopie est donc un outil perçu comme indispensable pour définir un cadre d'action sur le concret, où l'existant est considéré comme un point de départ et non un obstacle limitant tout changement. C'est, du moins, ce que j'essaierai de montrer. Sans cette démonstration préalable, mon travail ne serait qu'un parti pris idéologique.



PLAN DE SITUATION

A. Phase analytique

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

PREALABLE METHODOLOGIQUE



RE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
IS AU DROIT D'AUTEUR

1

A PROPOS DE SYSTEMIQUE

L'approche systémique est basée sur la notion d'interdépendance entre les différentes disciplines. A la différence de la méthode analytique qui isole et sépare, elle cherche à déceler les relations entre éléments d'un ensemble considéré, comme un tout de sorte que la modification d'un élément entraîne la modification de l'ensemble.

Le système de la même façon n'est pas isolé, il dépend de son éco-système (environnement) ; Système et Eco-système sont indissolublement liés en une unité dynamique. Si l'un se transforme, l'autre est modifié en retour. On pourra aussi toujours trouver un système englobant deux sous-systèmes à l'intérieur de chaque système.

Un système ne peut être entièrement ouvert, il perdrait en effet alors les règles spécifiques permettant de le distinguer, mais il ne peut non plus être entièrement fermé car il perdrait alors toute relation avec son éco-système.

La délimitation et la prise en compte des systèmes ne peut donc pas être un phénomène passif, ce choix est fonction des intérêts et finalités que l'on se fixe.

Ainsi, dans un travail centré sur la définition d'une action pour une entité géographique, nous pouvons définir cette entité comme système, dont l'évolution est évidemment directement liée à son cadre physique, ou à sa situation au

regard de l'agglomération. Mais le choix d'un tel sous-système est déjà sous-tendu par l'idée que la topologie d'un lieu est suffisante pour induire une pratique sociale et économique, qui fixe des règles particulières. Un autre système sera l'agglomération toute entière, ou encore le système capitaliste (dans lequel l'économie Marseillaise détermine un sous-système aux particularités non négligeables).

L'explicitation de l'évolution de ces différents systèmes selon une dichotomie temporelle relève, elle aussi, de choix artificiels, car finalisés et peu ou prou liés à une culture historique que tout un chacun possède plus ou moins implicitement.

Nous analyserons l'adaptation et la déstructuration du système local Marseillais et du Bassin de Seon, considéré comme un sous-système à travers le champ de l'économie.

Mais les jeux stratégiques des acteurs et le système psychique qu'ils déterminent ne sont pas pour autant niés. Ils sont pris en compte à travers la notion de spécificité du système local, c'est-à-dire sa résistance à l'ouverture au système capitaliste dominant, ce qui rend la réalité locale marseillaise discernable comme système.

Nous définirons donc le système local marseillais comme un système complexe, résultat de l'inter-action d'un système économique et d'un système psychique.

Cette utilisation de l'économie est certes une réduction de la réalité. Mais elle est la conséquence de l'observation que, jusqu'à ces dernières années, l'industrie s'est affirmée comme le moteur de la société dans laquelle nous vivons, et plus particulièrement Marseille, cité industrialo-portuaire.

La production d'un historique des politiques d'aménagement et d'habitat social est issue de l'idée que ces politiques définissent un sous-système ou ensemble de sous-systèmes en inter-action qui influence le système local marseillais. C'est donc l'explicitation du cadre d'action concret, contexte nécessaire à la compréhension de l'évolution des politiques marseillaises.

De façon théorique, il aurait fallu les mettre en interaction avec le système local, mais cela aurait produit des "empilements" de systèmes difficilement gérables et de faible intérêt dans la mesure où le système marseillais n'a jamais été dominant au niveau national, ce d'autant que notre point de vue reste la recherche de la compréhension d'une réalité locale.

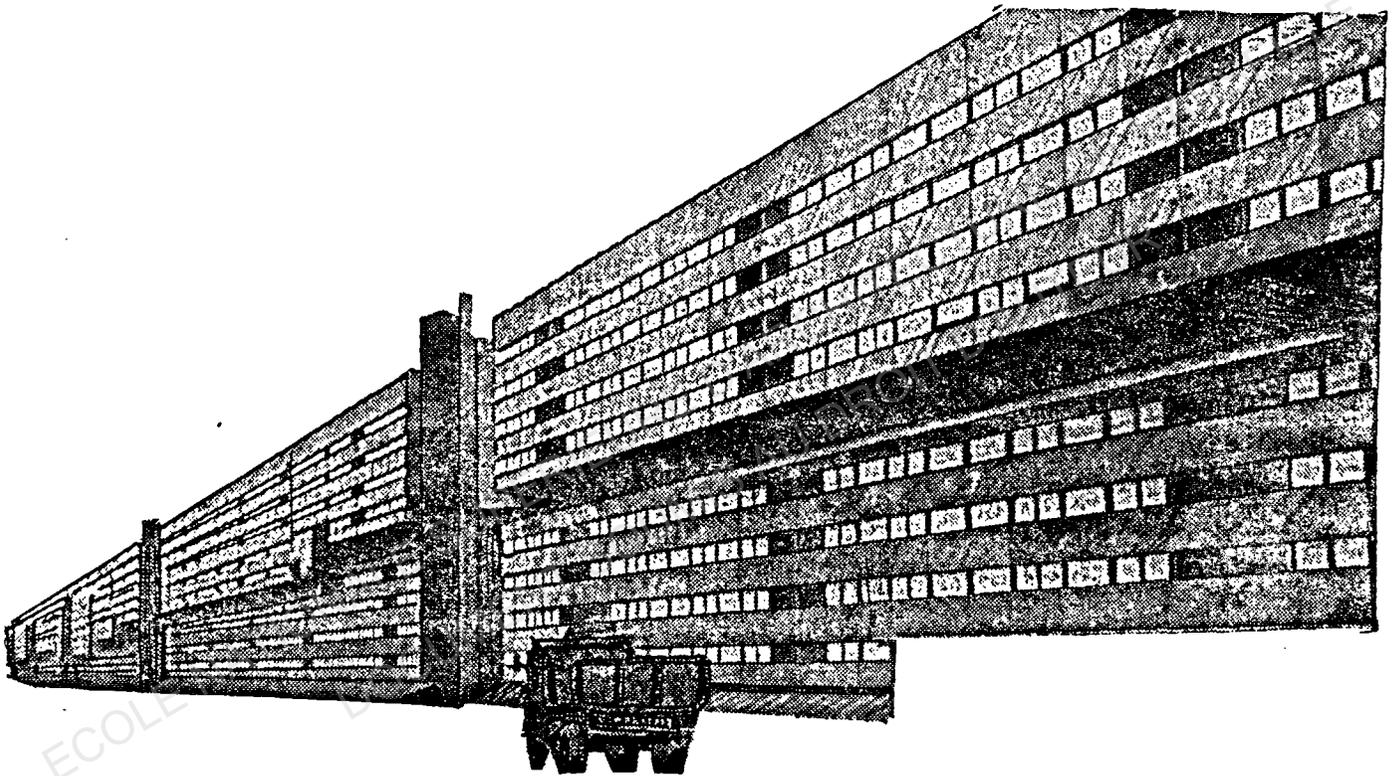
La pertinence de telles options doit se juger par son caractère opératoire. C'est-à-dire sa capacité à cerner une réalité actuelle dans sa dynamique propre (le futur proche/ le projet).

Notre limitation aux phénomènes les plus objectivables offre en revanche l'avantage d'éviter toute privatisation de l'histoire par renvoi à des valeurs personnelles qui ne seraient pas explicitement citées. Mais il ne faut pas pour autant voir là l'occasion de se décharger de toute implication personnelle. Nous pensons en effet que *" le passé n'est pas passé, ni le futur futur, il n'existe que lorsque une subjectivité vient briser l'être en soi, y dessiner une perspective"*. (1)

Cet historique deviendrait donc indéchiffrable si l'on perdait de vue qu'il est orienté dans une perspective d'action sur un quartier en crise, et par rapport au problème aigu des bidonvilles.

(1) MERLEAU-PONTY, *"Phénoménologie de la perception"*, cité dans la thèse *"Histoire systémique du système local marseillais"*.

PLANIFICATION URBAINE POLITIQUES DU LOGEMENT.



2

A LA RECHERCHE DES POLITIQUES URBAINES

A. LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE URBAINE

Jusqu'en 1945, l'aménagement relève, en l'absence de toute réglementation, des règles du capitalisme sauvage. Ce n'est que quand la reconstruction, dans l'urgence de l'après-guerre, aura été effectuée qu'apparaîtra la nécessité d'organiser et de prévoir l'avenir, en raison, en particulier, du développement du phénomène économique et de l'expansion économique.

Les Services centraux définissent dans ce but les règles et contraintes auxquelles doivent obéir les plans et programmes. Ils jettent ainsi les bases d'un zoning qui sert de référence, qu'il s'agisse d'habitat ou de spécialisation fonctionnelle. Ainsi s'organise une gestion par norme nationale des perspectives d'Urbanisme.

Les premiers plans d'urbanisme se mettent en place dans ce cadre légal. Ils ont une ambition limitée, et sont remplacés par les plans du régime 58 qui tentent de canaliser le développement urbain.

1. Les plans du régime 58

. LES PLANS D'URBANISMES DIRECTEURS (PUD)

Ils fixent les lignes maîtresses du développement de la Cité. Ils portent sur la totalité de la Commune, voire de l'Agglomération. ils précisent les possibilités de construction dont les coefficients d'utilisation des sols et les coefficients d'occupation des sols (COS).

. LES PLANS DE DETAIL

précisent, pour un secteur donné de la commune, les dispositions du PUD, en particulier en vue de la création de ZUP.

. LES PLANS SOMMAIRES D'URBANISME

Ils concernent les villes de moins de 10.000 habitants. Mais ces plans se heurtent à la lenteur de leur élaboration et à la contradiction qui existe entre leurs vues prospectives et leur caractère statique, sans échancier.

2. Les plans du régime 67

Ils inaugurent une concentration entre les services de l'Etat et les municipalités, et lient plus étroitement Urbanisme et Aménagement du Territoire.

. LES SDAAM (Schémas Directeurs d'Aménagement d'Aire Métropolitaine)

Dans le but de faire contrepoids à l'influence de la région parisienne, le CNAT (Conseil National pour l'Aménagement du Territoire) définit une trame urbaine hiérarchisée où 8 Métropoles d'Equilibre * sont censées avoir une influence suffisante pour remplir ce rôle. L'objectif est d'en faire à terme des centres de décision, de conception et d'information qui rayonnent sur une large partie du territoire.

Les SDAAM visent à élaborer des documents d'aménagement de ces grandes zones urbaines qui dépassent souvent le cadre communal. Ils sont élaborés par les OREAM (Organisme d'Etude et d'Aménagement des Aires Métropolitaines), organismes dépen-

* Lille/Roubaix/Tourcoing - Nancy/Metz - Lyon/St Etienne/Grenoble - Marseille - Toulouse - Bordeaux - Nantes/St Nazaire.

dant du Ministère de l'Équipement et de la DATAR (Direction à l'Aménagement du Territoire et à l'Aménagement Rural) mis en place à cet effet.

Leur aire de compétence est plus grande que celle des autres documents mis en place à cette époque qui devront s'y référer.

La recherche de l'émergence d'un contrepoids à la capitale se fait paradoxalement par le renforcement de structures étatiques centralisées en matière d'aménagement. De plus, le développement de ces métropoles reproduit à un échelon inférieur les schémas d'une centralisation urbaine excessive. Le rééquilibrage national se fait au dépend d'un éventuel rééquilibrage de l'espace régional.

. LES SDAU (Schémas Directeurs d'Aménagement et d'Urbanisme)

fixent les orientations fondamentales de l'Aménagement sur la commune ou l'agglomération ; établis au 1/5000, ils sont ambitieux mais restent généraux. Ils feront longtemps l'objet de querelles mal résolues entre juristes pour savoir si ils sont directement opposables au tiers, mais ne seront jamais opérationnels.

. LES POS (Plan d'Occupation des Sols)

C'est la traduction immédiate des contraintes spatiales induites par les SDAU. Ils fixent les règles générales et les servitudes (COS, Zone Urbaine, Espaces Verts ...).

C'est le seul document réellement opposable au tiers et directement opérationnel. Mais l'abandon du SDAU lui fait perdre sa cohérence. Le POS devient un instrument de gestion immédiate des sols, et perd toute vocation à être l'instrument d'une politique municipale. Il reste de plus un document prospectif à très court terme (5-10 ans), constamment renouvelable.

3. Vers une disparition des procédures urbanistiques et planificatrices

Au cours du VI^e plan, la politique générale de la France évolue dans le sens d'un libéralisme économique qui s'accommode de plus en plus mal des entraves pourtant bien légères, apportées par toute forme de planification, fût-elle à la française.

Le développement du libre-échange dans le cadre du Marché Commun (à partir de 1971) rend la concurrence internationale plus vive. Il en résulte de fortes pressions pour la concentration des efforts sur les régions déjà largement industrialisées où ils pourraient plus rapidement produire des effets. Ce raisonnement, parfaitement logique en terme d'économie de marché, ne pouvait alors que renforcer les déséquilibres régionaux et les concentrations urbaines.

En fait, la coupure économie/planification a relégué tous les documents d'orientation générale dans un rôle de liturgie sociale ; la planification est donc perçue uniquement comme une contrainte pour l'économie, ce qui permet de justifier de leur abandon par les pouvoirs publics.

" De sorte que notre connaissance de la vie sociale et les dispositions d'information économiques actuellement en place ... sont radicalement incapables d'élaborer des bases prévisionnelles assez solides pour permettre la préparation d'une stratégie ordonnée, orientée vers un projet explicite" ("Pour sortir de la crise", Cercle Denis Diderot "LE MONDE", 4 janvier 1986).

L'absence de cette volonté raisonnée est donc remplacée par l'utilisation d'un mythe* salvateur (la liberté d'entreprise et l'initiative individuelle) dont l'utilisation relève

* Un mythe sert à montrer que ce qui existe existe comme il faut que tout est comme une réponse bonne à une question posée une fois pour toute au commencement (MYTHES ET CROYANCES DU MONDE ENTIER - éd. Lidis Brepols)

donc soit du domaine religieux (*je crois que...*), soit du domaine probabiliste (*il se peut que...*).

L'abandon de la planification s'accompagne logiquement d'un retrait des politiques urbanistiques volontaristes. La gestion de l'Espace Urbain relève donc de plus en plus d'opérations localisées et à court terme.

4. La décentralisation : un déplacement de compétences ?

La loi de décentralisation de 82 transfère un certain nombre de compétences du ressort de l'état aux collectivités locales. Mais elle n'a, en fait, pas recherché à modifier les niveaux de décisions. Elle consacre, au contraire, "les vocations naturelles" des divers niveaux de prise de décisions en les affranchissant de tout contrôle à priori (le contrôle se fait à posteriori par une chambre régionale des comptes). Les collectivités locales reçoivent des ressources, autrefois perçues par l'état, pour faire face à ces nouvelles responsabilités, par perception directe ou par dotation globale de l'état.

Déjà largement d'initiative locale, l'Urbanisme est officiellement transféré à la commune qui devient maître de l'utilisation de ses sols.

. LE POS (Plan d'Occupation des Sols)

Il devient exécutoire sans contrôle de la part de la DDE dans la mesure où il prend en compte les intérêts supranationaux et les règles relatives à l'aménagement du territoire.

. LE PERMIS DE CONSTRUIRE

Il est délivré directement par la commune dans la mesure où elle élabore un POS.

. LE PLAN REGIONAL

Il nous semble important de noter le transfert de certaines compétences relatives à l'économie dans la mesure où elles ont souvent des traductions spatiales non négligeables.

Le Conseil Régional établit un Plan Régional qui permet, lorsqu'il rencontre les priorités que l'état s'est fixé dans le plan national, d'établir des contrats de plan. Ils engagent conjointement l'état et la région pour financer les opérations de développement et d'aménagement, mais elles ne doivent en aucun cas remettre en cause les principes de la propriété privée et de la concurrence. Ce qui élimine toute possibilité de "Nationalisation rampante" (régionalisation rampante?) mais limite aussi singulièrement les possibilités d'action .

Notons enfin (bien que cela ne concerne plus directement l'Aménagement) que, si l'action sociale est décentralisée au niveau départemental, l'état se reconnaît (réserve ?) dans le logement une mission de solidarité envers les personnes défavorisées. La commune et la région pouvant éventuellement définir des opérations prioritaires et compléter les aides de l'état. Le maintien de ses compétences, ainsi que celles concernant le financement du logement, limite singulièrement la capacité réelle des communes à maîtriser l'utilisation de leur sol.

5. Les procédures "Habitat et Vie Sociale" (HVS) et "Développement Social des Quartiers" (DSQ)

A partir de 1977 se met en place un groupe interministériel HVS visant à avoir une "action globale" sur les zones qui présentent "des signes évidents de dégradation et de pauvreté sociale et culturelle".

L'apparition de ces procédures est corrélative à l'abandon des politiques d'aménagement. Elle correspond en fait à une politique d'aménagement spécialisée et éclatée qui vise à intervenir de façon volontariste et globale là où les lois du marché n'opèrent plus, c'est-à-dire sur les lieux et populations les plus défavorisés.

La limite des zones d'intervention (des politiques d'urbanisme et de planification) aux quartiers d'habitat social suffit par elle-même à en disqualifier l'approche globale par l'exclusion complète de l'économique.

Les problèmes de ces zones ne peuvent alors être analysés qu'à travers des "signes de dégradation physique, et de pauvreté sociale et culturelle" (la pauvreté n'est donc jamais économique ; les problèmes sont posés par la proportion importante d'immigrés, d'enfants, d'isolés, et par l'acuité particulière du chômage (!) et les difficultés de scolarisation*.)

A partir de 1982, les Commissions DSQ (Pesce Dubedout) poursuivent le travail, entrepris dans le cadre HVS, avec des moyens plus importants tant au niveau national que local (les commissions HVS continuent d'exister).

L'introduction de l'économie dans les préoccupations des DSQ les amènent à ajouter aux objectifs déjà cités, la perspective d'un développement des Quartiers, dans une perspective d'évolution du reste de l'agglomération. Mais la limitation du cadre d'action et de réflexion, et l'utilisation

* Texte de la circulaire en annexe.

systematique du pragmatisme comme moyen de definition des politiques urbaines rend impossible la realisation de tels objectifs.

Quoiqu'il en soit, l'absence de structures adaptees disposant de pouvoirs reels fait que les projets elabores sont renvoyes aux differentes autorites de tutelle comme etant autant de pieces d'un puzzle qui devraient ensuite s'adapter mecaniquement sur le terrain.

Les HVS/DSQ ne sont en general que des actions sectorielles, soumises a des opportunités budgetaires. Au-dela d'améliorations réelles du cadre de vie qu'elles peuvent parfois apporter, ces politiques montrent les limites d'actions qui ne mettent pas en coherence les methodes d'analyses (globales), leur cadre de reflexion (sectorises), et les actions (fonctions d'opportunités).

B. L'URBANISME OPERATIONNEL

L'urbanisation de l'après-guerre amène à la mise en place de programmes de programmes de construction massifs qui supposent l'emploi de propriétés considérables. Les réserves foncières des périphéries proches sont attaquées au gré des opportunités.

Cet éloignement progressif combiné avec la relative dispersion des programmes de logement finit par amener des problèmes fonciers et de localisation des équipements, ainsi qu'une augmentation des frais de viabilisation des zones nouvellement urbanisées. Toutes ces raisons amènent l'état à mettre en place des zones d'interventions directes où logements et équipements vont de pair.

1. Les ZUP (zones à urbaniser en priorité)

Elles sont créées sur décision ministérielle (avec accord municipal) et relèvent de la responsabilité des services de l'état, les travaux étant réalisés soit en régie directe, soit par l'intermédiaire d'une SEM (Société d'Economie Mixte).

L'utilisation des ZAD (Zones d'Aménagement Différé) à partir de 1962, permet la préparation de ces opérations en imposant un contrôle du marché foncier.

Mais ces opérations sont frappées de nombreux défauts de procédure qui en font leur lourdeur. Ainsi, le financement est décidé sur plan masse avant le début des opérations, et ne souffre pas de remise en cause (ZUP n°1, 9000 logements). L'état n'a, de plus, en général pas tenu ses engagements, et a souvent transféré ses responsabilités aux communes sans leur en donner les moyens financiers.

Enfin, la nécessité de conserver un équilibre financier écarte les promoteurs du secteur libre, et impose des sacrifices aux promoteurs sociaux. Les premiers cherchent ailleurs de meilleures opportunités foncières, les seconds rétablissent leurs comptes en surdiversifiant le bâti.

Ainsi, un processus d'appauvrissement en terme de diversités, puis de Cadre de Vie, est-il enclenché dont on connaît les conséquences aujourd'hui.

La LOF (Loi d'Orientation Foncière) de 1967 met en place le régime des ZAC. Un décret (1969) vient, par la suite, s'opposer à la création de nouvelles ZUP, mais autorise l'achèvement des opérations déjà engagées.

Ainsi se tourne une page de l'histoire de l'Urbanisme, dont les réalisations sont telles que la place que les ZUP ont prise dans l'imaginaire collectif, dépasse largement l'impact qu'elles ont réellement eu dans le paysage urbain.

2. Les ZAC (Zones d'Aménagement Concerté)

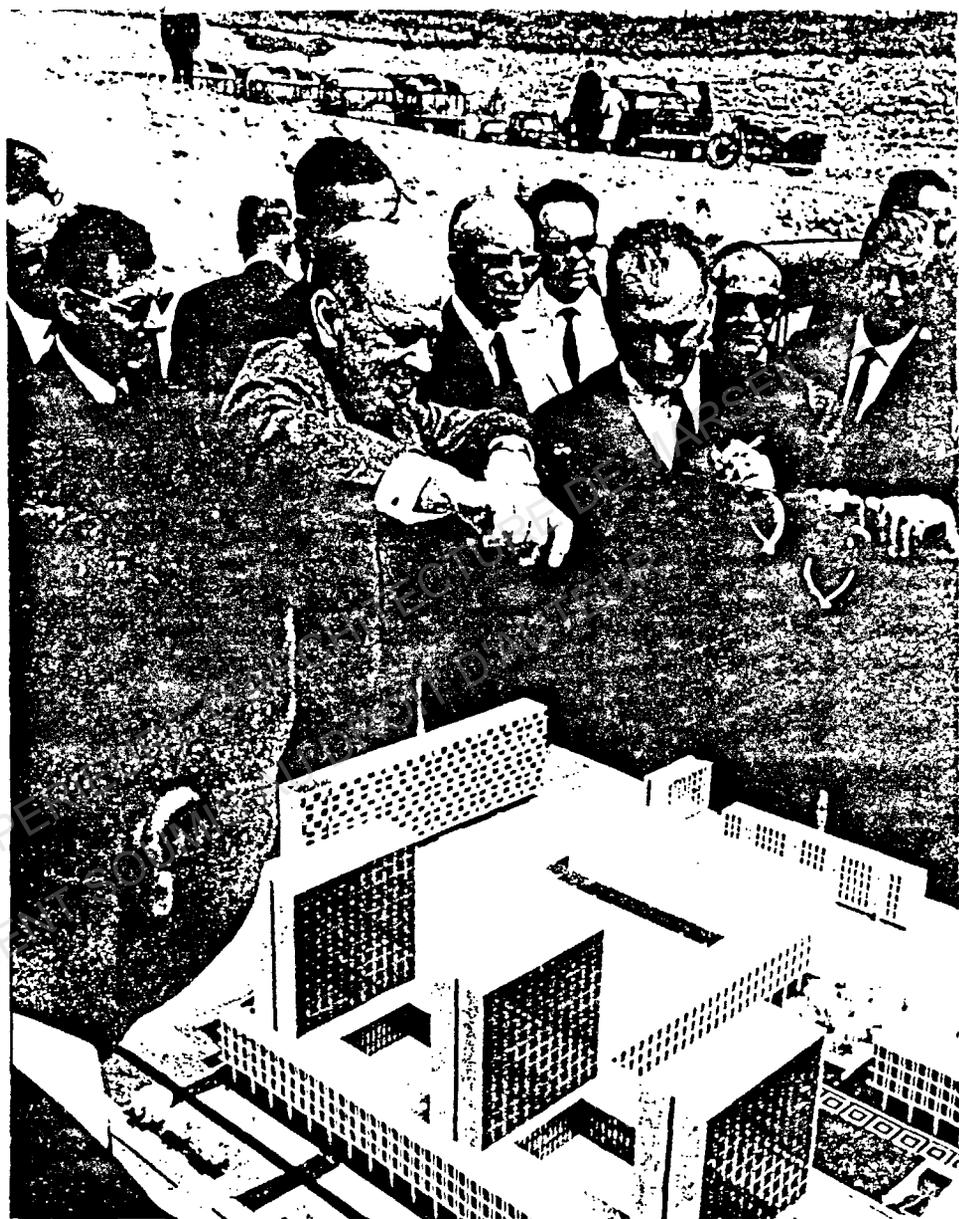
La procédure de ZAC vise à corriger les lourdeurs et les défauts des ZUP. Elle remplace une opération dirigiste par une procédure de caractère libéral favorisant l'intervention du secteur privé ; leur réalisation peut être confiée à des Sociétés d'Economie Mixte à capitaux publics minoritaires, ou même à des promoteurs privés.

La Taxe Locale d'Equipement (TLE) chargée de financer les équipements est remplacée par une prise en charge par le promoteur de certains équipements, précisés par convention. Dans le cas d'une ZAC privée, le financement est alors directement issu d'un rapport privé/public.

Dans le périmètre de ZAC, le POS est remplacé par un PAZ (Plan d'Aménagement de Zone), qui permet de lever d'éventuelles contraintes liées au sol, et de se libérer de toute vue globale d'aménagement.

Le régime de la ZAC est, en fait, une concession à un promoteur pour l'aménagement d'une zone, comparable au système mis en place par HAUSMANN pour alléger les finances publiques. Mais il n'a en rien modifié la finalité de l'aménagement, ni même la conception architecturale des grands ensembles. La perception des défauts des ZUP était bien celle des financeurs et des politiques, et non de l'utilisateur.

L'évolution des procédures d'urbanisme, suivant en cela la tendance déjà constatée concernant les politiques urbaines, va vers un assouplissement tel, que les ZAC ont elles-mêmes été mises en cause récemment pour les remplacer par une procédure encore plus souple.



"Paul DELOUVRIER, délégué général au District de Paris-M. BLOCH LAINE, directeur général de la Caisse des dépôts - et LABOURDETTE, architecte du projet, méditent sur l'humanisation de Sarcelle."

(Extrait de "HISTOIRE DE LA FRANCE URBAINE")

C. LES POLITIQUES DE LOGEMENT SOCIAL

A l'origine d'initiative patronale, la production de logement social est transférée vers les pouvoirs publics à partir des années 20. On assiste alors à une municipalisation et une étatisation du phénomène avec la production des premiers ensembles HBM (souvent utilisés d'ailleurs pour lutter contre les taudis ouvriers), puis après la guerre avec les HLM.

1. L'aide à la pierre (1945-1977)

Après la guerre, l'état engage, face à l'expansion urbaine et économique, de vastes programmes de logements aidés (la construction de 5 logements sur 6 relève, de 1945 à 1970, d'un tel financement).

Les crédits du programme HLM sont inscrits au budget de l'état, et leur attribution sur une zone donnée relève ensuite de la négociation. Mais, si les conditions de financement sont exceptionnelles, les crédits ne sont pas à fond perdus. Les Offices HLM sont des organismes fragiles, dont les ressources (loyers) servent à financer l'entretien des bâtiments, et le remboursement des emprunts, malgré le contexte inflationniste qui favorise les organismes emprunteurs.

L'état utilise, en fait, l'influence prépondérante qu'il acquiert pour provoquer une concentration des entreprises du bâtiment *. La production de grands ensembles, sans considération des besoins en type ou localisation, est bien

* *Rapport de la Commission des Finances 1956 : "Le but principal poursuivi par le gouvernement est d'établir un plan quinquennal inconditionnel de construction HLM pour permettre aux industriels de s'équiper, et aux constructeurs de payer moins cher, en raison de la continuité des chantiers."*

plus le résultat de cette volonté, qu'une conséquence inéluctable de la reconstruction ou de la crise du logement (qui existe encore aujourd'hui, bien qu'à une échelle plus réduite).

Dès les années 50, à côté de ces HLM "ordinaires", est créée une catégorie à normes réduites destinée à reloger des populations des îlots insalubres. Les constructeurs sont invités à prévoir du matériel rudimentaire, peu susceptible de subir des détériorations que l'ont peut redouter de la part des occupants "dont la conception du mode d'habiter est souvent sommaire".

Les politiques des organismes HLM s'organisent en fait selon une double tendance, conséquence de leur fragilité financière et de l'ambiguïté de leur mission : organismes exclusivement logeurs, ou organismes à vocation sociale. Ils recherchent de ce fait une clientèle solvable et stable, mais en même temps, produisent une gamme inférieure de logement social :

- logements économiques normalisés (1952), logements populaires et familiaux (1954), cités de transit et programme social de relogement (PSR, 1961) à destination des populations déplacées des zones de rénovation ou d'habitation. De plus, la marge de la population la plus défavorisée, non concernée par ces programmes échappe aux opérations de relogement.

L'opinion courante, selon laquelle on assisterait à une uniformisation de logement et des modes d'habiter, est donc directement contredite par ces politiques. On assiste effectivement à la définition d'un cadre type universel, de telle sorte que, par exemple, la cité d'urgence sera une réduction du grand-ensemble dont elle respectera exactement la typologie. Mais la déclinaison de ce type permet de ramener

les variations de la marge aux variations du type. L'intrusion des organismes publics dans l'espace du logement permet aussi un contrôle et un suivi de ces populations.

A partir de 1960, l'état, considérant que l'essentiel de la crise est résorbé, commence à se désengager du financement du logement, et encourage les maîtres d'oeuvres à recourir aux prêts bancaires.

Les crédits HLM sont débudgétisés et transitent désormais par la Caisse des Dépôts, mais ils restent dans un contexte fortement inflationniste, largement avantageux.

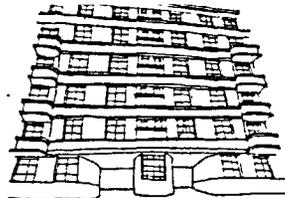
2. L'aide à la personne (1977)

Les aides à la pierre, fortement stratifiées, projetaient directement dans le paysage et les types de constructions les clivages sociaux et fabriquaient, par le jeu des règlements et des plafonds, des formes de ségrégations.

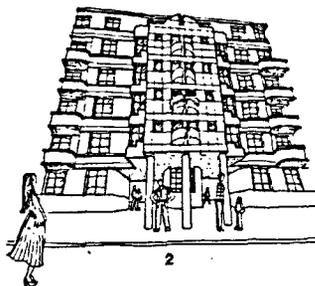
En réaction, la loi de 77, née du rapport de la Commission R. BARRE, transfère l'aide de la pierre à la personne, dans le but de la réserver aux familles les moins privilégiées, mais aussi d'amorcer le désengagement de l'état. Tout promoteur peut, en effet, bénéficier des mêmes conditions de financement qu'un maître d'ouvrage public sur conventionnement.

L'aide à la pierre subsiste à travers les PLA (Prêts Locatifs Aidés), qui prennent le relai du financement HLM, mais à des conditions beaucoup moins intéressantes.

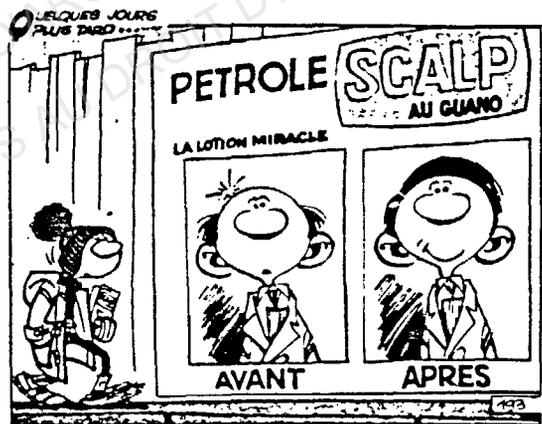
Ces nouvelles conditions produisent donc des hausses de loyers, prises en charge par l'APL (Aide Personnalisée au Logement), fonction de la taille et des ressources de la famille.



1



2



réhabilitations



3



4

Cela devait, dans l'esprit des promoteurs de la loi, décroiser l'habitat. Toutefois, le schéma est ainsi simplifié à l'excès, et en luttant contre les rentes de situation, par une aide directement liée au revenu réel, on lutte contre une relative hétérogénéité de la population installée. On écarte donc les catégories supérieures, en laissant les plus pauvres avec les plus pauvres. La vérité des prix est logiquement aussi la vérité des inégalités sociales.

La nouvelle procédure PALULOS (Prime pour l'Amélioration du Logement à Usage Locatif et Occupation Sociale) est confrontée actuellement d'ailleurs au même problème.

La PALULOS permet de financer la réhabilitation des cités de l'ancien parc HLM en utilisant les PLA. Les hausses de loyers qu'elles induisent sont prises en charge par l'APL. Cette procédure répercute sur le parc ancien les effets du financement APL/PLA et fait fuir les catégories les plus aisées. Le corollaire de l'amélioration de l'image et du cadre physique pourrait ainsi être paradoxalement un appauvrissement (en terme de diversité) du cadre social .

Se basant sur une augmentation continue du pouvoir d'achat et une persistance de l'inflation, la réforme de 77 prévoyait qu'un ménage devait cesser de bénéficier de l'APL au bout de 5 à 6 ans en locatif, et de 3 à 4 ans en accession à la propriété. Au bout de 9 ans de fonctionnement, personne ou presque n'est sorti du système. L'aide de l'état (PLA/APL + allocations diverses) atteint actuellement 90 milliards de francs, dont 11,5 milliards pour la seule APL (y compris le 0,9 % patronal)*, ce qui est considéré comme un maximum, alors que l'ensemble du parc de logements sociaux et susceptible, à terme, d'en bénéficier (avec la PALULOS).

* Cotisation de 0,9 % de la masse salariale versée par le patronat pour le logement (géré par le C.I.L. : Comité Interprofessionnel pour le Logement).

"Comment en sortir ? Revoir les conditions d'ouverture de droit à l'APL, inventer des barèmes adaptés... Les Socialistes pensent à une réforme du système. Les partis d'opposition parlent d'une meilleure répartition des aides ... Le gouvernement, quel qu'il soit, devra y penser sérieusement, cela ne prendra pas des années."

"Logement : un financement problématique"

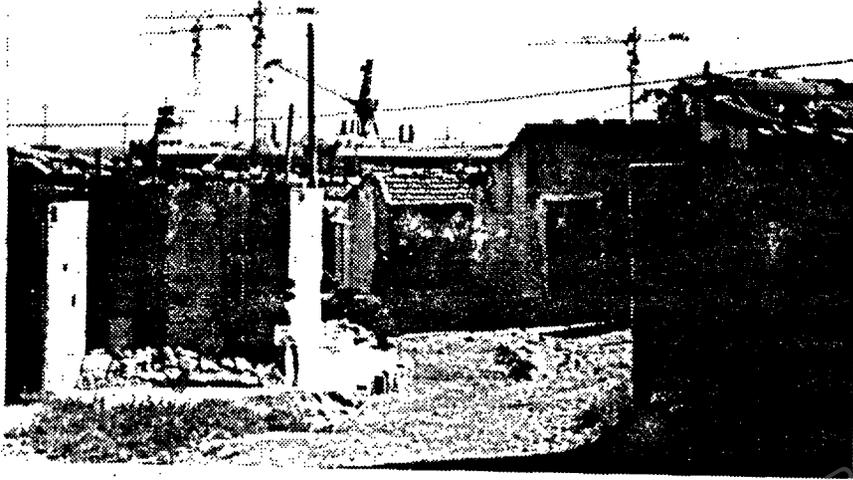
LE MONDE, du 8 mars 1986.

A l'opposé des problèmes de financement de l'APL, les offices HLM risquent d'être confrontés à la désinflation qui alourdit d'autant plus leurs charges de remboursement, sans augmentation de ressources. Ce qui remet à l'ordre du jour le rôle réel des offices HLM gestionnaires et financiers, ou social.

3. Conclusion

L'utilisation de l'ambiguïté du rôle des organismes logeurs est utilisée autant pour une normalisation des pratiques, que pour un contrôle des populations, sans aucune recherche de solution durable.

La production d'un logement universel et de sous-catégories adaptées, est la traduction spatiale la plus évidente de la segmentation sociale qu'elle engendre. L'APL, outre le renforcement de cette segmentation, est aussi une bonne illustration du contrôle exercé par le provisoire sur ces catégories sociales. Le partage entre ces deux tendances relève finalement plus de l'opportunité du moment, que d'une quelconque volonté politique.



bidonville

" Cette expression a d'abord été utilisée au Maroc entre les deux guerres - à l'époque du protectorat français, pour nommer des quartiers suburbains où s'entassaient des baraques et des abris provisoires construits avec des matériaux de récupération. Vieille caisse de bois, cartons goudronnés, bâches usées, débris de madriers, et surtout pour les toits, des tôles obtenues en découpant des fûts et des bidons d'essence - d'où le nom de bidonville qui indique bien tout à la fois le caractère urbain de cet habitat et sa précarité."

Encyclopedia Universalis.

D. LES POLITIQUES DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE (RHI)

L'évolution des politiques et de la législation en matière de logement comme d'aménagement, reste autonome de celle des RHI, comme s'il s'agissait de PB indépendants, alors que les quartiers paupérisés et délabrés ont été les centres-villes et les périphéries lointaines, quartiers où s'élaborent pourtant les plus importantes opérations.

1. Les origines des bidonvilles en France

Il existe, depuis le XIXe siècle, des "taudis ouvriers" dans les villes, telle Marseille, où le patronat ne s'est pas préoccupé de produire du logement ouvrier.

Mais l'expansion économique, et les mutations technologiques postérieures à 1945 ont entraîné une demande extrêmement forte en main-d'oeuvre non qualifiée, qui s'est traduite par un apport massif de populations d'Afrique du Nord, pour lesquelles aucune infrastructure n'a été prévue. Ainsi, en l'absence de toute autre possibilité de logement, le bidonville* se révèle être la seule solution durable, après des phases transitoires, telles hôtel-famille-amis...

On peut penser que le choix du point de fixation dans tel ou tel bidonville se fait en fonction d'affinités familiales ou ethniques. Un rapprochement typologique entre village algérien et bidonvilles ne peut donc permettre de tirer une conclusion quant à leur rôle comme lieu de transit culturel nécessaire, voire indispensable. (il y a eu des cas de familles venant de HLM à Alger, et se retrouvant en bidonville). Leur typologie pourrait alors, au contraire, être considérée comme une recherche de repères, face à ce contexte dévalorisant.

* On peut le définir comme un habitat spontané, et non géré, construit hors de toute base juridique.

Par la suite, les rapatriements massifs d'Algérie renforceront cette tendance. Les bidonvilles accueillent alors la marge la moins intégrée des rapatriés, essentiellement des gitans.

L'absence, ou l'insuffisance, de l'action publique, perpétuera cette situation, où les habitants se retrouvent coincés entre le mirage d'une attribution HLM, et la caractère illégal de leur logement provisoire, qui rend de toute façon impossible toute amélioration sur place. Et ce, pendant de nombreuses années, alors que ce sont souvent les employés du bâtiment qui logent dans ce type d'habitat.

2. La mise en place des procédures RHI

La création du FAS (Fond d'Action Sociale) de la SONACOTRA puis de ses filiales HLM en 1959 (la LOGIREM à Marseille) donne le coup d'envoi d'une politique de lutte contre les bidonvilles.

La SONACOTRA est une SEM dont le but est de loger les travailleurs célibataires et les familles de travailleurs algériens, de répondre aux situations exceptionnelles, de participer à la rénovation urbaine. Son action est par la suite étendue à tous les étrangers (64), puis à tous les migrants, quel que soit leur statut.

Cette politique s'accompagne de la mise en place d'un cadre juridique spécifique avec la loi DEBRE (64), dont le but est de "*faciliter à des fins de reconstruction ou d'aménagement, l'expropriation des terrains sur lesquels sont édifiés des locaux d'habitations insalubres ou irrécupérables*".

Ce texte est utilisé de façon cohérente pour raser le bidonville de Nanterre, qui donnait face aux portes de la nouvelle Préfecture, ou ceux dont la présence était devenue gênante pour la réalisation du quartier de La Défense.

L'action de la SONACOTRA est le reflet concret de cette conception des RHI avec la réalisation en priorité de foyers, et l'envoi des familles dans des Centres d'Accueil (l'immigré n'étant considéré que comme travailleur).

De plus, les opérations sont souvent bloquées par les municipalités qui refusent de lui vendre des terrains. Quand celles qui possèdent des bidonvilles acceptent la construction de foyers pour une population présente sur leur territoire depuis de nombreuses années, il arrivera que, sur intervention de la préfecture, des populations venant d'autres bidonvilles y soient relogées, concentrant ainsi les populations immigrées et défavorisées.

Pendant les années 60, une certaine agitation entoure donc la lutte contre les bidonvilles*. Mais alors que le logement ouvrier est à 40 % insalubre en 1945, il est considéré à 97 % comme normal aujourd'hui. Ceci se fait par une politique massive d'"aide à la pierre", mais sans cadre légal spécifique.

La lutte contre les bidonvilles est, par contre, basée sur un curieux renversement de perspective qui veut qu'ils ne soient pas un produit de notre société, mais la conséquence inévitable de la marginalité de ses occupants, d'où la nécessité de la création d'organismes spécialisés et d'un cadre légal approprié.

Mais pendant cette période, le chômage n'existe pas, et d'autre part l'absence de tout service public à l'intérieur du bidonville amène la mise en place d'un système interne (eau, distribution du courrier...) qui peut parfois s'avérer aussi onéreux qu'un loyer.

* Notons que ces politiques "adaptées et volontaristes interviennent alors que l'état commence à se désengager du financement HLM.

La marginalité du logement n'est donc pas synonyme de marginalité sociale, mais elle peut en être conséquence, ne serait-ce que par l'influence qu'elle peut avoir sur la santé de ces gens qui exercent en général les métiers les plus durs.

Cette politique, sous-tendue par l'idée que ces populations ne sont pas intégrables dans un cadre habituel, a pour premier effet de bloquer toute attribution dans le secteur HLM. Tout doit désormais commencer par un rasage, et transiter par la SONACOTRA.

L'objet principal du cadre légal très fort n'était (et n'est pas) en fin de compte d'améliorer des conditions de logement. Elle visait simplement à permettre la réalisation des grands chantiers dont la France a été le théâtre durant les années 60.

3. La procédure actuelle

En 1970, la loi VIVIEN reprend les grands traits de la loi DEBRE. La seule véritable innovation réside dans l'abandon du terme "Bidonville" jamais officiellement défini. Sa compétence est aussi étendue à la création de "Réserves foncières" (terme suffisamment vague pour rendre possible n'importe quoi).

C'est encore aujourd'hui le cadre légal de toutes les opérations RHI dont le déroulement est en général le suivant: à la suite d'une initiative municipale, un maître d'oeuvre délégué SONACOTRA, HLM... monte un scénario de relogement à partir de recensement des populations présentes. Cela permet d'établir des plans de financements dont le déficit provisionnel par rapport à une opération PLA normale est pris en charge par l'état à la suite de négociations Etat/Pouvoirs locaux. La position de financeur de l'état lui permet donc d'exercer un droit de regard sur des opérations d'urbanisme municipal.

... " Peut être poursuivie au profit de l'état, d'une collectivité locale ou d'un établissement public ... l'expropriation - des immeubles ayant fait l'objet de l'interdiction d'habiter visé ... par la déclaration d'insalubrité prévue par le Code de la Santé Publique. ; - des terrains sur lesquels sont utilisés aux fins d'habitation des locaux ou installations impropres à cet objet pour des raisons d'hygiène, de sécurité ou de salubrité, ainsi que des terrains voisins lorsque leur utilisation est indispensable à la réalisation des opérations en vue desquelles la déclaration d'utilité publique est prononcée.

L'expropriation doit avoir pour but, soit la construction de logements, soit tout objet d'intérêt collectif, relevant d'une opération d'urbanisme, notamment la construction de réserves foncières - ..."

Loi du 10/07/70

dite "Loi VIVIEN"



4. Conclusion

On retrouve finalement (et logiquement) dans les opérations RHI les mêmes composantes que dans celles de l'habitat social. La finalité reste bien la même, mais les conditions extrêmes et la plus grande distance culturelle de ces populations rendent plus lisibles les caractéristiques, et l'ethnocentrisme qui préside à leur élaboration.

De plus, l'utilisation de l'aléatoire et du provisoire semble être ici un élément majeur de contrôle en empêchant toute intégration.

Ainsi, les cités SONACOTRA relèvent de la même typologie que les bidonvilles (cités en cul de sac, rejetées des villes...), n'offrent plus au bout de quelques années des conditions de salubrité évidente (on peut assimiler certaines cités de transit à de simples déplacements de bidonvilles).

L'autre aspect de cette politique est le maintien d'une pénurie de logement social qui permet d'exercer une pression et d'assurer la division sociale du logement. L'approche des opérations relève logiquement des mêmes caractéristiques que celles concernant le logement social ; elles n'en sont finalement qu'un cas limite.

5. Les cités de transit

Notre tour d'horizon des politiques RHI ne serait pas complet si nous n'abordions pas le cas de la cité de transit. C'est en effet l'élément charnière entre les politiques RHI et celles de production de logement HLM.

Le mouvement "ATD" a été à l'origine de la conception d'"habitat thérapeutique" en 1958. Au moment où les premières politiques RHI se mettent en place, ATD appuie donc la thèse officielle selon laquelle les habitants des bidonvilles sont victimes de leur propre marginalité en explicitant son corollaire : le HLM , logement universel, marque de l'intégration à la société.

Vers 1970, les pouvoirs publics développent une "action globalisée diversifiée selon le type d'inadaptation" basée sur ce concept.

Les familles sont classées en "Asociales (D) - Handicapées (C) - Handicapées temporaires (B) - Normales (A)" d'après un examen de moralité qui donne lieu à une notation de 0 = nul à 5 = très bien (terminologie officielle).

Les "A" accèdent directement au HLM, sans purgatoire.

Les familles "B" qui accèdent à la cité de transit doivent bénéficier d'un processus accéléré d'Action Educative, les conduisant à l'intégration. Ce sont essentiellement des familles étrangères qui ont besoin de cours d'initiation au mode de vie français, et des familles "sous-prolétariennes" françaises restées ouvertes aux valeurs de la société qui l'entoure. Pour ces familles, il est prévu un séjour dans une cité de transit insérée dans le tissu urbain, mais pourvue d'un fort encadrement social.

Les familles de type "C" sont des étrangers peu intégrables, ou des nomades/travailleurs irréguliers ; elles bénéficient de "Centres d'Accueil" isolés du voisinage avec action socio-éducative intense.

Quant aux familles C et D, les françaises peuvent être disséminées dans des maisons rurales ; pour les étrangers, "un retour pourrait être envisagé".

(d'après Claude LISCIA:"De l'habitat thérapeutique à l'habitat sanction")

Les étrangers qui sont la majorité de la population des bidonvilles sont donc placés sur un chemin qui peut les conduire au HLM ou au départ (enfer ou paradis). La politique actuelle d'aide au retour place à ce titre les immigrés dans la "Case non assimilé"

La Cité de Transit qui concerne encore aujourd'hui 30000 logements, est la légitimation de toutes les politiques menées par rejet de l'échec sur les populations, dont on rationalise le contrôle. Cela se fait par le biais d'une association caritative, ATD, sur laquelle l'état se décharge d'ailleurs complètement. Cela lui permet d'une part de se désresponsabiliser, et d'autre part de s'aliéner un éventuel contre-pouvoir.

L'erreur méthodologique d'ATD a été de ne pas resituer le problème logement (bidonville) dans son contexte (économique, social, politique...) et sa perspective historique, mais aussi ne pas relativiser son point de vue (logement HLM = universalité = bien).

Ces problèmes semblent être ceux de l'ensemble des intervenants sociaux, souvent coincés entre populations et administration (mais pas forcément). Ils sont en général trop près du terrain pour élaborer des visions globales et produisent donc un travail nécessité par le système qui les a produits pour assurer un contrôle social (par l'utilisation par exemple des mesures de mise sous tutelle et de placement de l'enfance), et la rentabilité économique (la SCIC* a calculé que son service social sur les loyers lui avait permis de dégager 23 milliards en un an).

Une des conséquences directes de la décentralisation a d'ailleurs été de redécouper les circonscriptions de la DDASS* en fonction des circonscriptions politiques, ce qui

* SCIC : filiale HLM de la Caisse des dépôts

DDASS : Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale

devrait renforcer un tel fonctionnement.

Remarque : l'objet n'est pas de faire ici une analyse fine du rôle des travailleurs sociaux, mais de situer la place des différents intervenants sur le logement, ce qui peut expliquer le caractère tranché de l'explication que nous en donnons.



ECOLE D'ARCHITECTURE DE
MARSEILLE

BIBLIOTHÈQUE

E. CONCLUSION

La séparation que nous avons opérée dans notre description, relève plus du souci de rendre compte des procédures, que d'une réalité concrète difficilement appréhendable dans sa généralité.

C'est la raison pour laquelle nous avons repris les têtes de chapitre officielles des politiques de production de l'espace, en les resituant dans leur contexte.

Il nous a semblé que les actions étaient, en général, très sectorisées, et que chaque fois que la définition des actions cherchait une globalisation, la limitation de leur cadre géographique à des zones spécialisées enlevait toute pertinence à une telle approche.

Ce découpage des champs de réflexions et d'actions tant géographiques que disciplinaires, offre le caractère rassurant de sa grande force logique, et donne l'illusion de maîtriser ses actes, mais reste finalement bien loin des contraintes du terrain.

Nous ne commettrons pas l'abus de ramener à posteriori tout les actes des intervenants sur l'espace urbain et social aux tendances lourdes de la société, à l'image de Chanteclerc, "le coq d'Edmond ROSTAND, qui croyait tous les matins faire lever le soleil par son chant" *.

Malgré tout, nous n'avons pas rencontré de politique publique qui ait réfléchi sur le cadre dans lequel elle a été produite. Ce cadre, qui réfère au point de vue dominant, est donc perçu comme immanent et intangible.

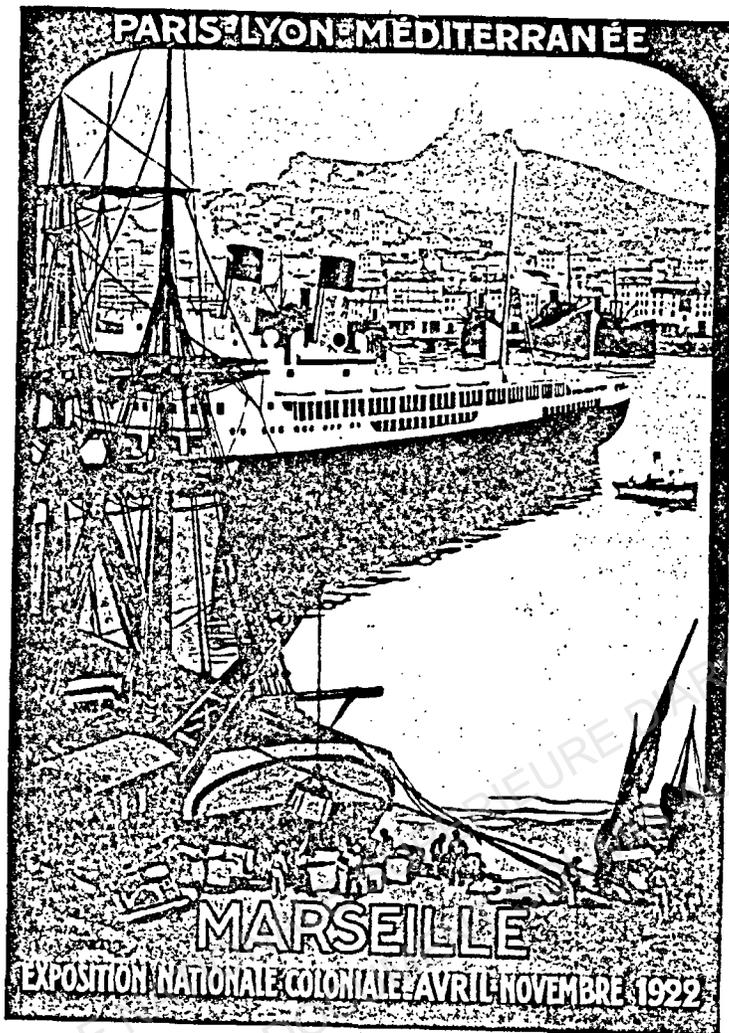
* Cité par Maurice HALBCOACHS, sociologue.

C'est ce qui nous semble expliquer la grande récurrence dans l'élaboration et les échecs des interventions sur l'espace urbain.

L'évolution générale de ces dernières années est orientée vers une dérèglementation et un recours aux lois du marché pour réguler la production de l'espace urbain. Cela entraîne un resserrement aux seuls quartiers défavorisés des actions publiques, et met en évidence les caractéristiques et finalités réelles des politiques sociales (et donc par retour, des politiques d'aménagement). Elles sont dictées par l'idée que les problèmes sont liés à des catégories particulières (travailleurs non qualifiés, minorités ethniques...) nécessitant des actions techniques. Les champs de réflexion et d'intervention sont sectorisés sur des zones où les lois du marché se révèlent incapables d'agir, mais ils se réfèrent, comme nous l'avons dit, au point de vue dominant, pour qui les lois du marché sont la norme.

Les modes de production et d'actions sur l'habitat social restent, en fait, comme au XIXe siècle, dictées par une recherche de la normalisation des populations considérées comme main-d'oeuvre*. Les notions de solidarité et d'assistance développées lors de leur élaboration ne correspondent alors qu'à chercher légitimité locale par des actions dictées par des impératifs extérieurs.

* Programme de 1000 villas ouvrières personnalisées pour lutter contre le Cabaret et le Communisme (proposé en 1953 par le Docteur GIBRAL, adjoint de G. DEFERRE en 1959)



MARSEILLE ET LE BASSIN DE SEON

3

HISTOIRE D'UNE DELOCALISATION ECONOMIQUE
ET D'UN DECLIN INDUSTRIEL

" Car l'Ebre seul qui abreuve des grandes villes
intéresse les géographes ...
mais non ce ruisseau caché sous les herbes à l'Ouest
de Motril.
Méfie-toi du ruisseau, il gâte le champ ; porte-
le aussi sur ta carte ... "

SAINT-EXUPERY

"Terre des hommes"

A. CONSTITUTION DE MARSEILLE COMME METROPOLE INDUSTRIALO-PORTUAIRE

Marseille qui, de tout temps, a été une cité de négoce et de transit, est confrontée, au milieu du XIXe siècle, à la chute des activités de son port. Entièrement tributaire de la mer, elle n'a pas de marché propre et peu de matières premières.

L'apparition de la vapeur et l'augmentation de la capacité des bateaux entraînent une chute des tarifs du fret telle que "l'espace économique maritime" se trouve neutralisé.

Le problème, pour Marseille, est de sortir du déterminisme géographique auquel elle s'est assujettie : amphithéâtre de hauts reliefs murant le pays marseillais, difficultés de relations avec la vallée du Rhône, position excentrée par rapport aux régions actives du Nord de la France. Le chemin de fer seul, permet de joindre ces grands marchés. Or, le PLM, compagnie monopoliste* sans concurrence, peut imposer des tarifs qui sont souvent trop lourds. Le trafic destiné à l'Europe du Nord s'échappe alors par Gibraltar vers des ports mieux situés. (Pendant un temps, le charbon britannique revendra même moins cher que celui des Cévennes). Toute cette période sera d'ailleurs marquée de luttes incessantes auprès du PLM pour obtenir des prix spéciaux, seuls capables de maintenir les courants commerciaux.

* Monopoliste : signifie que les formes et rythmes de transformations des branches de la division du travail vont pouvoir être maîtrisés par certaines unités économiques qui pourront imposer de nouvelles normes de production et d'échange en fonction de leur intérêt privé.

Ne pouvant lutter directement avec l'Europe du Nord (absence de matières premières), Marseille tente de fixer le passage de marchandises par son port en développant une industrie de transformation de matières premières importées. Mais l'éloignement des grands marchés continentaux fait que cette industrie est entièrement tributaire du monde méditerranéen pour son approvisionnement et ses débouchés. C'est ainsi que se constituent les activités dites "traditionnelles" de Marseille, essentiellement axées sur l'agro-alimentaire et la chimie organique dérivée : sucre - savon/huilerie - blé et dérivés - bougies ...etc...

La ville s'affirme à la fin du XIXe siècle comme une métropole industrialo-portuaire exclusivement tournée vers le Sud et l'empire colonial, dont le fonctionnement économique reste, de ce fait, très autonome par rapport à son environnement national. Ainsi le système bancaire (banque Martin Maurel, banque Bonasse, Société Marseillaise de Crédit) dont la mise en place accompagne ce développement industriel, ne s'étendra hors de l'aire marseillaise qu'après la deuxième guerre mondiale.

Mais les industries locales restent malgré tout familiales et éclatées avec une recherche du profit plus axée sur le prix des matières premières que sur leur valorisation, par un sous-investissement systématique.

Le seul lien entre les usines restera très longtemps le port, alors qu'à la même époque se constituent les puissants groupes industriels dans le Nord et l'Est de la France.

La constitution du tissu économique de la ville est donc le résultat d'un jeu de résistance, adaptation entre la rationalité industrielle imposée par le Nord, et la logique locale du court terme. La société marseillaise trouve dans ce jeu la solution à la double contrainte dans laquelle elle

est enfermée, survie psychique ou survie économique.

On trouve l'expression de cette résistance dans l'hostilité des milieux économiques locaux à l'intrusion de capitaux étrangers, et dans les luttes parlementaires qui opposent les députés marseillais, partisans du libre-échange, et les députés des grandes régions industrielles, partisans du protectionisme.

Le choix du développement du port vers le Nord, par une extension continue à partir du nouveau bassin de la Joliette (1859), imprime la marque de ce lieu usine/port par l'apparition le long du littoral, des quartiers Nord industriels et ouvriers. Certaines usines sont même sur les quais par où se font approvisionnements et expéditions.

Les départements les plus pauvres de l'arrière-pays (Basses et Hautes-Alpes) sont aussi les moins peuplés. Ils ne peuvent donc fournir la main-d'oeuvre nécessaire au fonctionnement de ces nouvelles activités. Ce d'autant que la société traditionnelle résiste relativement bien aux bouleversements de cette révolution industrielle tardive. Mais ce handicap de base pour l'industrie est compensé par un apport de populations venues d'Italie, puis d'Espagne, qui se fixent dans ces nouveaux quartiers.

L'extension de l'agglomération se fait sous cette pression du développement industriel par une juxtaposition d'initiatives privées en dehors de tout plan d'urbanisme. Ce type d'urbanisation entraîne un mitage général de la campagne marseillaise, tant par les usines que par les logements, en fonction d'opportunités foncières et de la plus ou moins grande résistance des domaines de plaisance de la bourgeoisie locale à la pression urbaine.

A l'opposé des groupes industriels du Nord de la France qui contrôlent leur main-d'oeuvre en développant les corons, le patronat marseillais ne s'est jamais préoccupé de logement.

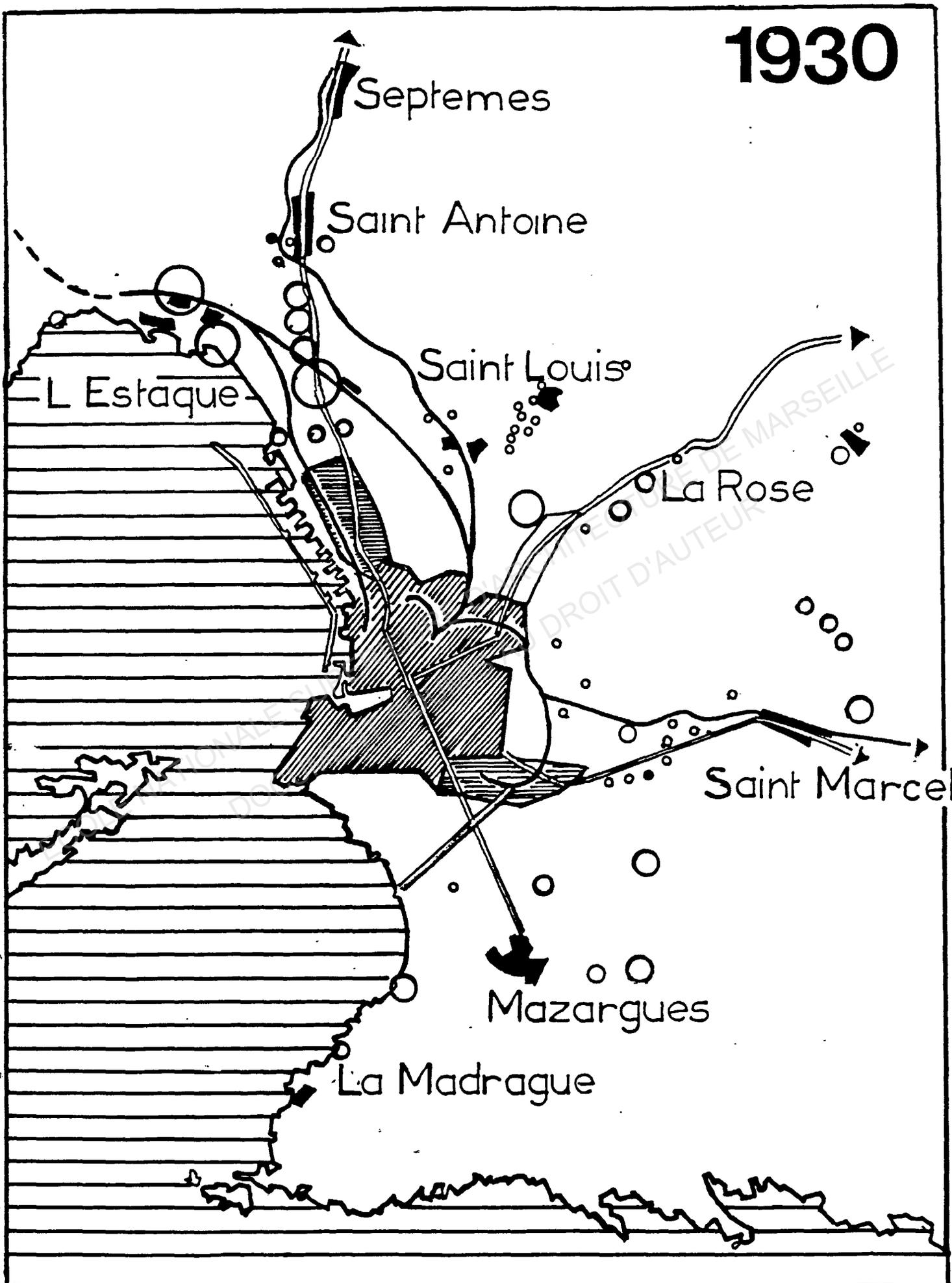
L'extension urbaine se traduit par l'apparition de villages ouvriers et de lotissements situés à proximité de stations de tramways. Ces logements sont souvent de construction et d'existence légale précaires. La création d'un office HBM (ancêtre de l'OPHLM) en 1919 a, du fait de la condition économique de la classe ouvrière, un impact très réduit. La ville présente à son apogée, pendant l'entre-deux-guerres, l'aspect d'une cité prospère et celui d'une grande misère (plus de 5000 taudis ouvriers, de nombreux enclos bidonvilles, et un nombre insuffisant de logements sociaux).

Une telle évolution amène à la constitution d'une agglomération qui cumule, dès les années 30, les inconvénients d'un centre hypertrophié et d'une banlieue immense, discontinue, et sous-équipée, dont le fonctionnement est rendu possible par l'existence d'un réseau de tramways électriques dont la ville s'est très tôt dotée*.

Après s'être étendue dans son "espace naturel", une loi de 1919 autorise Marseille à annexer Port de Bouc et l'Etang de Berre, où se fixent les premières raffineries, dont la production est destinée au marché intérieur. La construction du tunnel du Rove reliant les bassins portuaires à l'Etang de Berre constitue le dernier maillon du Canal de Marseille au Rhône, et fait tomber le monopole des transports terrestres du PLM (ouvert en 1919). Cela aurait dû favoriser l'intégration de l'économie locale dans le système capitaliste national.

* *Le réseau de tramways marseillais est considéré comme un modèle du genre en Europe, tant par son extension que par son perfectionnement. Cela contraste singulièrement avec l'anarchie qui caractérise le développement de ces banlieues et leurs carences en équipement.*

1930



Septemes

Saint Antoine

Saint Louis

L Estaque

La Rose

Saint Marcel

Mazargues

La Madrague

Mais la recherche du profit à court terme, a conduit les industriels locaux à sous-investir systématiquement dans l'appareil de production. Aussi évitent-ils de se confronter à la rationalité industrielle du Nord et maintiennent-ils les orientations commerciales vers le Sud.

Il semble pourtant que les milieux locaux manquent singulièrement de clairvoyance, car on peut déjà lire à cette époque les tendances du développement de l'agglomération, et, dès 1935, "l'Encyclopédie des Bouches-du-Rhône" s'interroge sur l'éventualité de la naissance d'une "grande cité industrielle dans le voisinage de Martigues/Port de Bouc et sur les chances de survie de Marseille dans cette hypothèse.

Apparition des villages ouvriers du Bassin de Seon

Le Bassin de Seon se développe dans ce contexte, mais selon un processus un peu particulier.

En effet, si une industrie chimique et des savonneries s'y implantent comme sur le reste de l'agglomération, c'est sur l'exploitation des ressources de son sol que se fait l'essor du quartier.

Jusque-là artisanales et saisonnières, la briquetterie et la tuilerie sont des activités d'appoint par rapport à l'activité agricole dominante. La construction d'une dérivation du canal de Marseille (1846) supprime les périodes d'inactivité dues à la sécheresse. Puis le progrès technique, avec le four Hoffman et la machine à vapeur, la font passer définitivement au stade industriel. La fourniture des tuiles nécessaires à la construction des bâtiments ferroviaires jusqu'à la frontière italienne donne un débouché immédiat qui facilite, dans un premier temps, cette mutation.

Par la suite, l'utilisation de ces matériaux comme remplacement du sable de ballastage des voiliers donne un rayonnement pratiquement mondial aux Tuiles de Marseille, que l'on retrouvera jusqu'en Australie.

Cette industrie se développe donc au même moment que les autres industries marseillaises ; elle est, elle aussi, basée sur une exportation par le port, après une transformation de relative faible technicité. Mais elle a ceci de particulier d'utiliser une matière première minérale qui se trouve sur place. Plusieurs usines pouvaient prendre de l'argile d'un côté et charger les bateaux de l'autre. Les tuileries disposaient d'ailleurs à cet effet d'un bassin portuaire autonome.

Le développement urbain du quartier issu de cette mutation économique, dépend étroitement des industries locales. La plupart des industriels logaient sur place dans des immeubles appartenant à leur société Ouvriers et Cadres, la hiérarchisation de l'habitat reproduisant celle de l'usine. Ce qui a amené certains à comparer l'Estaque à un "Coron du Sud". La spécialisation du quartier dans les matériaux de construction facilite d'autre part la mise en place de lotissements ouvriers. Certains logements sont aussi très précaires, en particulier aux Riaux, où est implantée une industrie chimique.

C'est ainsi qu'apparaissent les 3 villages du Bassin: St Henri - St André - L'Estaque.

L'Estaque a un essor particulier car la partie orientale (L'Estaque-gare) se développe en relation avec l'activité marchandise du chemin de fer, tandis que sa partie littorale aura une activité balnéaire, jusqu'à ce que le développement des transports la transfère vers la Côte d'Azur.

Cette spécialisation industrielle du Bassin de Seon et son isolement géographique entraînent une vie relativement autonome par rapport à l'agglomération, caractérisée par un mode de vie particulier dû au travail de nuit, laissant beaucoup de temps libre, et un certain réflexe unitaire du patronat tuilier.

Dès 1910, les fabricants trop nombreux, font face à la première crise due à l'éclatement de l'industrie et à la fermeture de certains marchés (l'Australie développe, par exemple, à partir du début du siècle, sa propre industrie). ils se regroupent et constituent de grandes sociétés (Société des Produits Céramiques de Saint Henri - Société Générale des Tuileries de Marseille ... etc), ce qui assurera ensuite une prospérité et une certaine stabilité du bassin jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

B. L'APRES-GUERRE - DECLIN ECONOMIQUE ET EXPANSION URBAINE

1. Les premières planifications -

La décomposition des industries traditionnelles

Après les reconstructions faites dans l'anarchie et dans l'urgence, apparaît une volonté de planification tant au niveau national que local.

Le besoin se fait en effet sentir de maîtriser ces banlieues immenses. On met donc en place les premiers "plans d'aménagement" aux ambitions fort limitées d'ailleurs.

Mais c'est l'évolution économique qui va réellement modifier l'aspect de ces banlieues. La fermeture des marchés traditionnels, liée à la disparition des colonies, entraîne un déclin lent et progressif, mais qui semble inéluctable, du port et de ses industries. Elles sont de plus rapidement concurrencées par ces nouveaux pays qui, de clients, deviennent souvent concurrents pour ces activités de faible technicité, mais aussi par des unités de production situées plus près des grands centres de consommation.

Cette crise, qui touche tous les secteurs d'activités, contraint le patronat à une concentration à laquelle il se refusait farouchement depuis toujours, mais entraîne aussi de nombreuses fermetures d'usines.

Le secteur du sucre est une bonne illustration de ce phénomène : la raffinerie de Saint-Louis, où se sont concentrées toutes les activités concernant le sucre, est intégrée à l'échelon national en 1968 (Générale Sucrière). Et, si les Sucriers locaux restent présents dans cette nouvelle société,

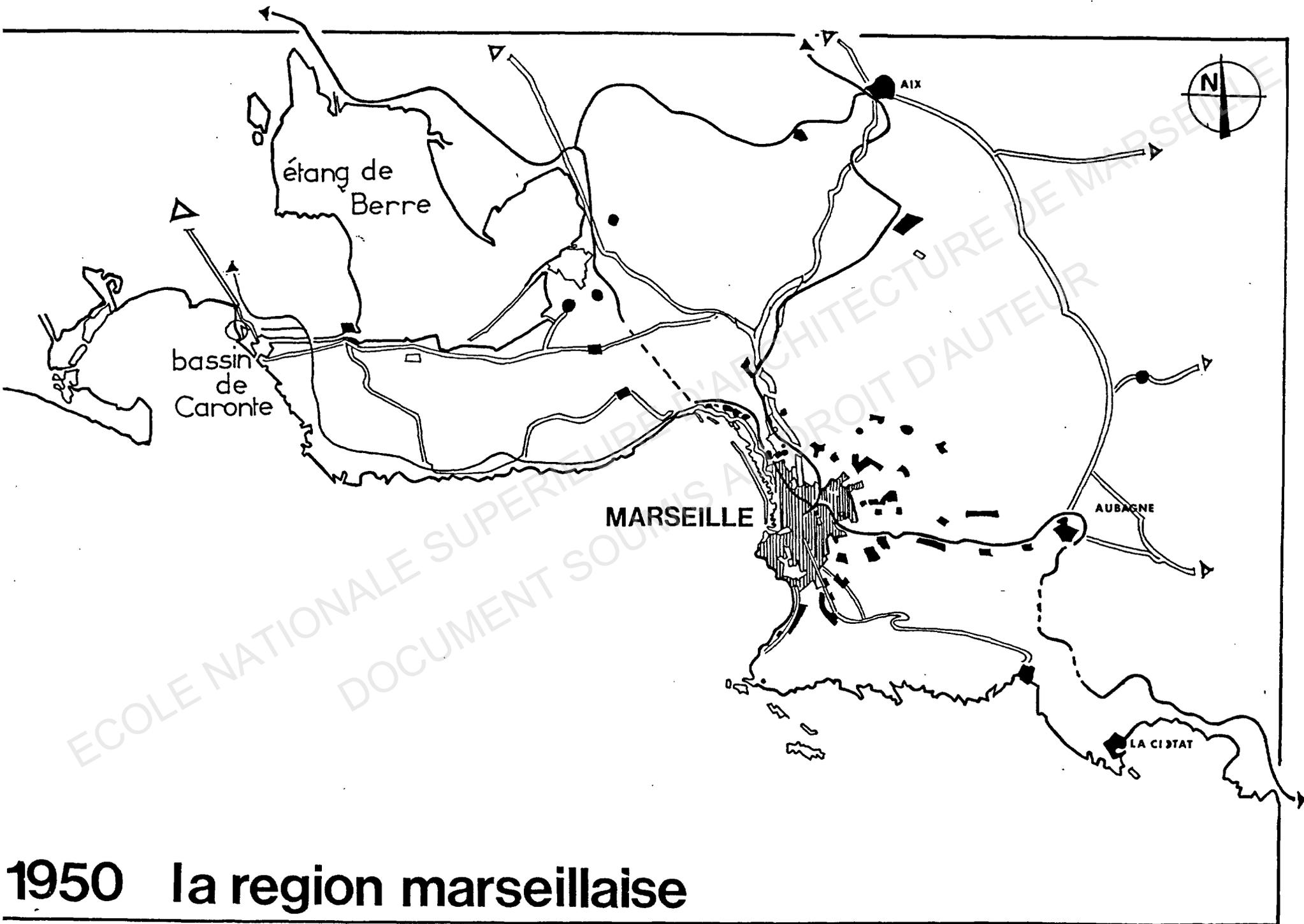
leur intérêt n'est plus lié à l'espace local comme l'indique le transfert de leur siège social à Paris, et l'implantation d'usines sur les lieux de production, en particulier en Afrique.

L'usine de Saint-Louis encore en fonctionnement, reste malgré tout comme à l'origine, tributaire du port pour son approvisionnement (cannes à sucre des Antilles). Mais elle est maintenant orientée vers le marché intérieur. Un éventuel plan européen pour la betterave sucrière remettrait à jour l'opposition des logiques Nord/Sud, et compromettrait sérieusement les avantages de cette "usine sur l'eau" mais loin des grands marchés et des matières premières.

On retrouve le même phénomène dans l'industrie des corps gras, avec la constitution du groupe UNIPOL, qui devient une société Holding en 1971, échappe au contrôle des milieux locaux et se rapproche des grands marchés. Mais ici se dessine une autre logique où l'on retrouve le capitaliste marseillais, mi-industriel, mi-spéculateur. Le groupe UNIPOL rachète en effet toutes les petites huileries-savonneries en perdition situées à proximité du centre ville et du port, pour les fermer, et devient ainsi le premier propriétaire foncier de la ville (Société Civile Immobilière Marseille-Nord).

2. Le déclin du Bassin de Seon

Le Bassin de Seon, industriel et portuaire, est fortement touché par ce phénomène. Dans un premier temps, c'est le progrès technique qui apporte la principale mutation. Le four Tunnel remplace le four Hoffmann. Cela se traduit par une demande en main-d'oeuvre déqualifiée, et l'arrivée d'une vague d'immigration d'origine Nord-africaine.



Mais devant l'absence de logements disponibles, on assiste à un développement des bidonvilles sur des terrains appartenant d'ailleurs aux anciennes tuileries. Il semble que les bidonvilles soient une conséquence directe de la démission du patronat dans le domaine de l'habitat, qu'il n'utilise plus pour fixer sa main-d'oeuvre (abondante et déqualifiée). Ce, d'autant que la rationalisation de la production en limite l'utilisation marginale pour compenser cette carence par auto-construction, comme cela s'est passé au début du siècle.

A leur maximum dans les années 60, ces bidonvilles sont des véritables villages avec leurs commerces, leurs églises...etc et regroupent plusieurs milliers de personnes. Ils correspondent en fait à une deuxième phase d'urbanisation du secteur, déterminée comme la précédente par les besoins de l'industrie en main-d'oeuvre.

Mais la rationalité industrielle finit par imposer là aussi fermetures et concentrations. La dernière tuilerie "ancien modèle" ferme en 1972 ; toute la production est regroupée à Saint-Henri, à proximité de la seule carrière encore en activité car exploitable industriellement. Le maintien de cette activité est donc la conséquence de sa dépendance directe par rapport au site (un transport sur 40 km double le prix des matériaux de carrières).

3. Le développement urbain des années 60

Mise en place des PUD (Plan d'Urbanisation Directeur)

Malgré la crise que connaissent les industries locales, l'agglomération se développe dans l'euphorie générale de l'expansion économique de l'après-guerre, sur une fixation d'activités nouvelles vers l'Etang de Berre et l'essor de l'emploi tertiaire. Marseille, qui s'affirme comme métropole régionale, espère atteindre les 2 millions d'habitants avec, surtout, l'arrivée des réfugiés d'Afrique du Nord. Pour faire face

à cette urbanisation continue et à l'essor de l'automobile, se mettent en place les PUD, plus ambitieux que les précédents. C'est donc dans ce cadre que sont construites les ZUP n°1 au Nord, et les ZUP n°2 et 3 à l'Est.

En ce qui concerne les infrastructures, ces premiers plans programmèrent l'extension du réseau d'assainissement, les voies de dessertes (pénétrante autoroute Nord, Rocade du Jarret)...etc, dont la construction entraînera d'ailleurs la destruction de nombreux foyers de logements insalubres. Les populations furent relogées dans des cités d'urgence construites à cet effet dans les quartiers Nords.

Mais ces plans sont plus dictés par des soucis d'économie des finances publiques que par critères urbanistiques, la municipalité s'en remettant d'ailleurs souvent aux administrations d'état. Ils poursuivent en fait le mouvement amorcé au XIXe siècle, et les premiers et plus gros ensembles de logements sociaux sont construits vers le Nord, de même la construction de l'autoroute Nord précède de 10 ans celle de l'autoroute Est.

Le propos n'est pas ici d'analyser en détail les échecs de cette politique. Remarquons simplement qu'au moment où une planification essaie de rattraper le retard, se mettent en place des concentrations de logements sociaux avec un déficit en équipements (programmés selon des grilles nationales ne tenant pas compte des particularités même locales, telles les familles nombreuses pour les écoles, ou jamais construits). On recrée les mêmes banlieues immenses et ingérables qu'avant guerre, bien que "verticales", basées sur une expansion économique et un apport de populations extérieures.

Mais cette fois-ci, ce sont les voies de communications routières et autoroutières qui leur permettent de fonctionner en les reliant aux zones industrielles rejetées à l'extérieur et aux lieux d'activités tertiaires du centre ville. Le contexte change, mais le processus reste le même. Les possibilités modernes et les concentrations industrielles ont simplement "distendu" les modes de fonctionnement urbain.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

C. UN DEPLACEMENT DES ACTIVITES VERS L'OUEST LA MISE EN PLACE DE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE (ZIP) DE FOS-SUR-MER

1. L'achèvement de la délocalisation de l'industrie

Le développement vers le Nord-Ouest de l'agglomération franchit une étape décisive avec la création de la ZIP. C'est la concrétisation d'un vieux projet marseillais d'enjamber la chaîne de l'Estaque, évolution déjà entamée en 1929 avec la création de plusieurs raffineries sur les rives de l'étang de Berre, et la création du bassin pétrolier de Lavéra après la guerre.

(Notons, à titre d'anecdote, que le choix d'aménagement d'une ZIP a été retenu à la suite d'une polémique opposant M. TERRIN, patron du groupe de réparation navale local, partisan du projet retenu, et M. PASQUA, représentant du groupe Ricard, qui cherchait à se diversifier dans le tourisme, partisan d'un projet de type littoral du Languedoc-La Grande Motte.)

Mais l'idée des milieux d'affaires locaux qui espèrent reprendre pied dans le secteur industriel, est rapidement reprise par l'état. Par l'intermédiaire du FNAFU (Fond National pour l'Aménagement Foncier et Urbain), il achète à partir de 1963 de grandes réserves foncières, et étend son emprise sur l'opération avec la création du port autonome (par rapport aux collectivités locales), dont la gestion était jusque-là assurée par la chambre de commerce.

Une telle décision n'est pas purement technique, car la Chambre de Commerce a montré avec l'aéroport de Marignane sa capacité à développer et gérer un équipement moderne.

En fait, la bourgeoisie espère tirer un surprofit foncier de localisation sur les terrains qu'elle a acquis dans le périmètre de la ZIP (plus-value due à la mise en place et le financement des équipements structurant par l'état). Elle abandonne rapidement tout rôle directeur dans le projet.

La ZIP est basée sur des critères purement productivistes. Elle achève la délocalisation marseillaise avec un déplacement de sa spécialisation de la transformation des produits organiques vers celle des produits minéraux (pétrole, charbon, minerais, etc..). Elle correspond, comme au XIXe siècle, à une fuite en avant face à une crise du système économique local et à une chute des activités du port.

Mais l'effet aura été là moins efficace et moins durable, malgré la mise en place d'un certain potentiel industriel, la ZIP qui a englouti les sommes colossales amenées par l'état, reste désespérément vide.*

La sidérurgie qui est devenue le symbole de l'échec de Fos, est une bonne illustration de la trajectoire de ce projet.

* Il serait intéressant à ce propos d'analyser les raisons qui ont poussé les pouvoirs publics à mettre en place la politique des ZIP, dont pratiquement aucune n'a eu de réel succès (absolument aucune usine n'est venue s'installer à la ZIP de Bordeaux/le Verdon, pourtant la dernière mise en place en 1976, alors que l'échec de Fos était déjà de notoriété publique).

Avant sa construction, certains rapports annonçaient l'échec de Fos, et son impossibilité à avoir un impact réel sur l'économie locale en raison en particulier de son créneau de production industrielle.

Issues de groupes industriels étrangers à la région, les unités de production de la SOLMER et d'UGINE ne comportent aucune autonomie économique, technique ou financière. Elles ont un effet d'entraînement limité sur l'économie locale et utilisent peu de main-d'oeuvre qui, de plus, vient de Lorraine (problèmes de qualification) ou est immigrée. Pour de tels groupes industriels, l'espace local est un objet passif, un simple cadre spatial, où elles définissent leur propre espace local en fonction de critères qui leur sont propres.

La concentration de la sidérurgie en une seule firme au niveau national, et la fermeture d'UGINE dans le cadre d'un plan de restructuration montre bien cette soumission à une logique extérieure. L'éloignement des grands marchés continentaux, éternel problème de Marseille, est sûrement aussi en cause, au-delà des enjeux politiques.

La sidérurgie sur l'eau n'aura pas eu, en fin de compte, permis la création d'un tissu industriel local, et se retire finalement en ne laissant que de nouvelles friches industrielles* et le mirage d'une hypothétique nouvelle dynamique industrielle.

2. Les effets de la ZIP sur l'aménagement

La création de l'OREAM (Organisme d'Etudes et d'Aménagement d'Aire Métropolitaine) en 1966 prolonge la main-mise de l'état dans le domaine de l'aménagement en enlevant au Conseil Général certaines prérogatives. De concert avec la décision de créer la ZIP, l'état met en place un SDAAM (Schéma Directeur d'Aménagement de l'Aire Métropolitaine) qui vise à préparer les retombées locales de ce "moteur économique".

* La SOLMER, encore en activité, ne marche qu'à 60 % de sa capacité.

Il se met en place les zones d'urbanisation futures et les infrastructures autoroutières rendant le projet viable.

Marseille, désignée comme métropole d'équilibre, reçoit un certain nombre d'équipements (décision de la création du métro...). La ville espère prendre dans la spécialisation qui se met en place le rôle de centre directionnel par l'accueil de tertiaire d'entraînement (états majors d'entreprises...). Mais le mouvement de délocalisation des activités va de pair avec celui des pôles décisionnels ; son rôle tend donc à se cantonner dans le tertiaire gestionnel et commercial, et l'accueil de gens travaillant sur les zones de l'Etang de Berre. A tel point, que le taux d'activité (rapport population active/population totale) est aujourd'hui le plus bas des grandes villes françaises.

L'échec du centre-bourse comme quartier d'affaire, qui devait à l'origine couvrir une zone allant de La Canebière à la Porte d'Aix, est la marque la plus visible sur l'espace urbain de cette politique.

D. LES ANNEES 70, UNE REACTION AU DECLIN ECONOMIQUE ?

1. L'impact du POS et du SDAU sur l'aménagement et l'économie locale

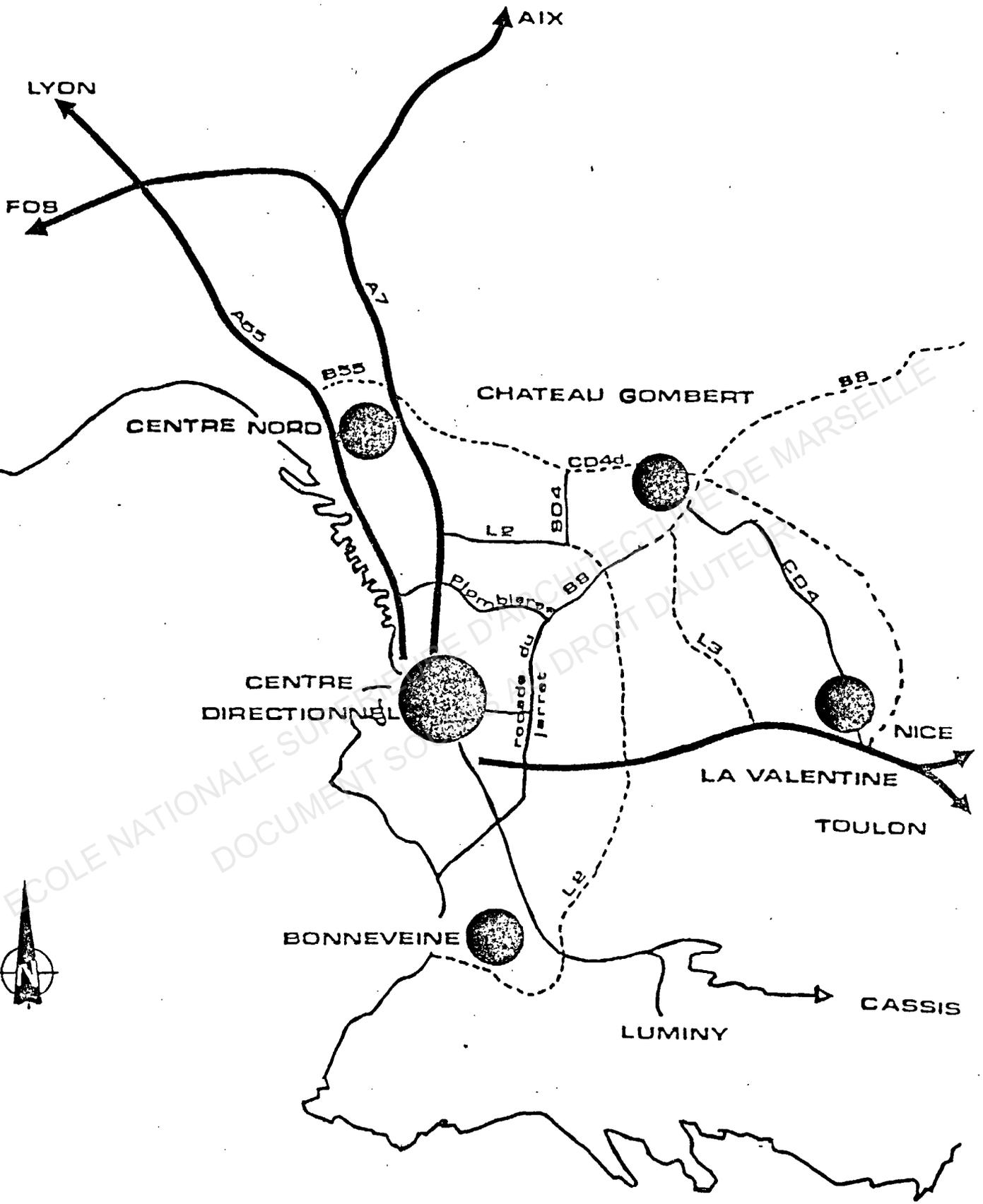
Depuis la LOF de 67 (loi d'Orientation Foncière), l'élaboration des documents d'urbanisme engage davantage la ville, ce d'autant que la création de l'AGAM (Agence d'Aménagement de l'Agglomération de Marseille) en 1971 lui donne de nouveaux moyens. Mais les autorités municipales entérinent cette évolution qui, en conférant à la ville le titre de métropole, semble l'auréoler d'un nouveau prestige.

Malgré tout, pour que Marseille puisse maintenir sa position, il lui est nécessaire de fixer une certaine activité sur place. Ainsi, le SDAU annonce comme objectif "l'augmentation du taux d'emploi jusqu'à 40 % et le maintien du taux d'emploi industriel actuel à l'an 2000" (rapport AGAM, mai 1973). Mais en fait, ces indications semblent rester du domaine du vœu pieux et de l'incantation, et leur optimisme contraste singulièrement avec la désagrégation du tissu économique local*.

La municipalité développe dans la lignée du SDAU une politique de pôles secondaires à la périphérie, et une viabilisation de terrains à vocation industrielle. Mais cela entraîne essentiellement le développement d'une activité commerciale déjà surreprésentée dans l'agglomération (la recherche du tertiaire supérieur est maintenant bien abandonnée).

Quant à l'activité industrielle, il semble que la majeure partie des entreprises qui aient voulu quitter la ville, l'ait déjà fait. Le gel des friches industrielles dans leur vocation

* 80 % des entreprises marseillaises sont aujourd'hui spécialisées dans le négoce et le service.



Les pôles secondaires

originelle induit par le POS n'a d'ailleurs pas donné les résultats escomptés. Il faudrait à ce propos étudier l'exemple du village-entreprise de "La pomme" destiné à lutter contre ce processus de désindustrialisation et de délocalisation, accueille aujourd'hui essentiellement des filiales d'entreprises para-commerciales extérieures à Marseille.

L'aménagement de terrains en périphérie peut malgré tout stopper un certain mouvement, en accueillant des entreprises qui risqueraient de déménager à Aubagne ou à Vitrolles, mais il n'a pas pouvoir d'inverser par lui-même une tendance. Il n'induit qu'une réaction de délai, ce d'autant que l'état, quant à lui, cherche à remplir ses zones industrielles de Fos. Le projet de transfert des abattoirs sur le bassin de Seon est une illustration de cette possibilité, mais ne crée rien par lui-même.

2. La situation actuelle : un pilotage à vue

Avec l'abandon du SDAU, le pouvoir abandonne l'idée d'avoir une volonté prospective globale. Le POS, bien qu'étant un document de contrainte spatiale important, n'a pas vocation par lui-même de déterminer une politique, cela d'autant plus qu'il a perdu les orientations que le SDAU était censé lui donner.

Cette tendance a été renforcée au cours de ces dernières années sous l'utilisation du régime des ZAC dérogoratoires au POS pour la réalisation des grands projets. La révision du POS de 1982, qui assouplit les contraintes et augmente la superficie de terrains à bâtir, ne fait finalement qu'entériner cette situation.

En fait, la disparition de tout document de planification et d'orientation générale a été comblée par l'utilisation d'un pragmatisme qui érige en règle l'absence de vue globale

et de critères de choix ou de jugement. Mais une telle idéologie permet surtout de rénouer avec la tradition des milieux d'affaires marseillais du court terme, et de la spéculation.

Elle offre l'avantage de pouvoir éventuellement présenter des bilans en termes purement comptables sans tenir compte des phénomènes induits et du long terme, bien que les projets développés aujourd'hui encore soient ceux cités par le SDAU (qui date de 1975).

3. L'évolution récente du Bassin de Seon

Le phénomène de la ZIP de Fos a finalement assez peu touché le quartier et si, à l'image de l'agglomération, il se désindustrialise, il ne profite pas pour autant du développement de la fonction tertiaire ou résidentielle.

La construction d'une forme de Radoub pour pétrolier, d'un terminal pour porte-container, le déplacement de la criée aux poissons à Saumaty pendant les années 70, achèvent l'extension du bassin portuaire de Marseille qui vient désormais buter contre la chaîne de l'Estaque. Mais, si elles modifient quelque peu le paysage et entraînent une fermeture désormais complète du littoral, ces réalisations n'ont pas d'impact réel sur la vie du quartier.

Quartier portuaire dans un contexte où le port a perdu sa fonction dominante, trop près de la ville pour accueillir de grandes industries, et trop loin du centre par contre pour accueillir des activités tertiaires, il est de plus, mal desservi et contourné par les grands réseaux de communications.

Rien ne vient remplacer les grands espaces laissés libres par les tuileries et le quartier continue à perdre emplois et population.

La construction de 3 cités HLM à partir de 1968 ne modifie pas fondamentalement cette situation. Elle vise simplement à accueillir à son origine essentiellement des populations venant des quartiers limitrophes, à loger les populations travaillant vers l'Etang de Berre, et s'inscrit dans la suite logique de la ZUP n°1.

Ces cités sont donc construites dans des zones de fortes pentes, mais dans la partie du quartier la plus proche de l'autoroute.

La logique économique extérieure prime donc sur une contrainte locale même simplement typo-morphologique.

Enclavées, bâties à flanc de colline et à l'écart de noyaux villageois, ces HLM constituent un secteur sous-équipé et mal desservi. L'absence de pôle commercial commun prévu à l'origine, et l'existence d'équipements internes à chaque cité, renforce l'isolement de chacune d'entre elle. Ce sont pour l'essentiel des gens venus de quartiers voisins ou issus de RHI qui les peuplent.

La Bricarde, en particulier, est construite, de même que la cité de transit installée sur ces emprises, dans le cadre d'un RHI dans les quartiers Sud.

Complètement isolées sur un versant battu par le Mistral, ces bâtiments de mauvaise qualité (156 logements inhabitables dès l'origine) sont posés sur une plateforme dont les talus, plantés à la française à l'époque, sont aujourd'hui bétonnés. C'est à l'heure actuelle une cité en crise, avec un taux de rotation annuel de 20 %, une concentration de ménages aux ressources précaires, et une bidonvillisation complète de la cité de transit (prévue à l'origine pour 3 ans). On assiste pendant la même période à l'apparition et au développement du bidonville de Lorette, situé en contrebas de ces ensembles HLM.

Dans la mesure où aucun projet, ni grande infrastructure ne lie les bouleversements de l'agglomération ou quartier, la pression foncière reste faible. Les bidonvilles se perpétuent ou se développent même. Les tuileries qui n'ont pas pris leurs responsabilités du temps où elles étaient génératrices d'emplois, se retirent en abandonnant le problème à la ville. Mais beaucoup d'anciens ouvriers sont devenus chômeurs, et les habitants les mieux intégrés ont fui au fur et à mesure des opportunités du secteur HLM.

On peut replacer cette situation dans la tendance générale de spécialisation et de hiérarchisation de l'espace dans un jeu dominé par l'économie, mais aussi le politique (allocations diverses, RHI), mais où l'acteur a malgré tout un rôle (refus d'HLM à l'image trop dégradée, révolte, etc..).

L'îlot Chieuse-Pasteur serait, lui, plutôt une survivance du taudis ouvrier. Il s'est constitué sur l'échec d'un lotissement pendant la crise de 1929, et nécessite un certain revenu. Il accueille donc les gens qui ne supportent plus les charges du secteur HLM, les plus pauvres du secteur, ayant tendance à fuir vers les bidonvilles, ce qui permet à la SONACOTRA de conclure à un certain dynamisme du secteur qui ne serait alors pas un lieu d'encrage de la pauvreté. De plus, selon des critères d'ordre politique ou économique, ces îlots sont gérés et ne relèvent pas directement du bidonville.

A la suite d'une action militante importante, une opération de RHI se met en place sur le "Ruisseau Mirabeau", avec création d'un habitat adapté à une population tzigane semi-sédentaire. Une telle opération a le mérite de remettre en cause la notion d'HLM habitat universel, mais en même temps marque fortement le lieu dans son ancienne utilisation. On a finalement institutionnalisé le bidonville. Il est à noter

que c'est le seul situé sur un axe de passage extérieur au quartier.

Notons à ce propos que le quartier reçoit régulièrement une population une population nomade ou semi-sédentaire. En marge de la ville avec de grands espaces libres, il se prête fort bien à l'accueil de ces populations. Ce d'autant qu'il existe déjà sur place une forte présence tzigane arrivée là notamment avec les rapatriés d'Algérie. Mais c'est aussi la conséquence de l'absence totale d'infrastructure d'accueil sur la commune de Marseille.

En fait, il n'y a pas, et il n'y a jamais eu, de volonté politique, de la part de la municipalité, de lutter contre les conditions de vie liées à un habitat insalubre. Toutes les opérations de RHI réalisées sur Marseille, l'ont été sous le coup de contingences extérieures : pressions de la population, d'organismes divers ou/et en général pour réaliser un projet immobilier ou un équipement (ZUP, ZAC, autoroute..etc).

On peut ainsi citer le Baou de Sormiou réhabilité dans le cadre d'une ZAC, de la Renaude sous la pression de l'OPHLM, dont la cité déjà PSR était devenue ingérable, et de la révolte de ses habitants. On peut aussi noter sur le secteur qui nous intéresse, la Bricarde transit réalisée pour construire un gymnase dans les quartiers Sud, et même la ZAC de Seon/Sau-maty (dont l'étude préalable voit dans le bidonville une utilisation parasite de terrains vagues au même titre que les décom-bres.

Le quartier est en fait un oublié de la spécialisation de l'espace qui a perdu toute utilité économique d'un point de vue qui lui est extérieur, et n'a pas trouvé, dans la redistribution des rôles des années 60, sa place. C'est cette absence de pression sur le site qui lui a permis d'ac-

" L'abandon des sites anciennement affectés à l'exploitation des carrières s'est traduit par une carence de la gestion de l'espace. Ces espaces font l'objet d'utilisations sauvages, dépôt de décombres, habitats de fortune... Cette situation implique la définition d'un processus de gestion visant dans les plus brefs délais à répondre à ces pratiques dès lors qu'elles sont compatibles avec les aménagements futurs.

Dans l'immédiat, il convient d'assurer la sécurité, l'hygiène et un aspect convenable (enlèvement des épaves, décombres, débroussaillage, clôture)".

(Etude préalable de l'AGAM)

complir plus lentement qu'ailleurs un déclin industriel. Il n'est d'ailleurs pas forcément terminé, comme le montrent la fermeture récente de l'usine Lafarge, et le projet de concentration de toutes les activités des tuileries sur le site des Milles près d'Aix, qui appartient déjà au même groupe industriel. La disparition totale de ce secteur d'activité de la ville, donnerait une bonne mesure du mouvement qui a totalement balayé le tissu industriel local, ces 25 dernières années.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

E. SITUATION ACTUELLE ET EVOLUTION A COURT TERME

Si le quartier a manqué le virage du tertiaire, il semble bien que cette orientation soit basée sur un mirage qui mène vers une impasse. A l'exception peut-être de la Comex, aucun état-major d'entreprise extérieure à Marseille n'est venu à ce jour s'implanter sur l'agglomération.

D'autre part, le trafic portuaire du bassin de Marseille se maintient péniblement au niveau qu'il avait il y a 50 ans auparavant. De plus, une partie de ce trafic est artificiellement due à l'insuffisance de services (douanes par exemple) sur Fos, ce qui amène à la mise en place, par exemple d'un service de Cabotage entre Marseille et Fos, et à l'utilisation suivant les cas de trains complets, ou de transporteurs locaux pour l'acheminement de containers. Une mise à niveau des équipements du bassin de Fos et le développement du Rhône comme voie navigable dans le cadre, par exemple, de la mise en service éventuelle de la liaison Rhin/Rhône,* risquerait de faire encore chuter ce trafic. Une telle évolution enlèverait toute légitimité économique à Marseille avec un déplacement complet des activités vers l'Ouest, puisqu'aucune activité d'entraînement n'existe plus sur place.

Déjà, la ville perd des habitants (1) et les migrations alternantes sont orientées vers l'extérieur (cas unique en

* Contrairement à ce que semblent penser les milieux économiques ou politiques marseillais, la mise en service du canal Rhin-Rhône représente d'autant moins la panacée de tous les problèmes économiques locaux, que le développement des techniques modernes telles que les navires porte-barge, supprime les effets des ruptures de charge; le lieu où elles s'opèrent devient totalement indifférent.

(1) 912.000 h en 1975 - 877.000 h en 1982

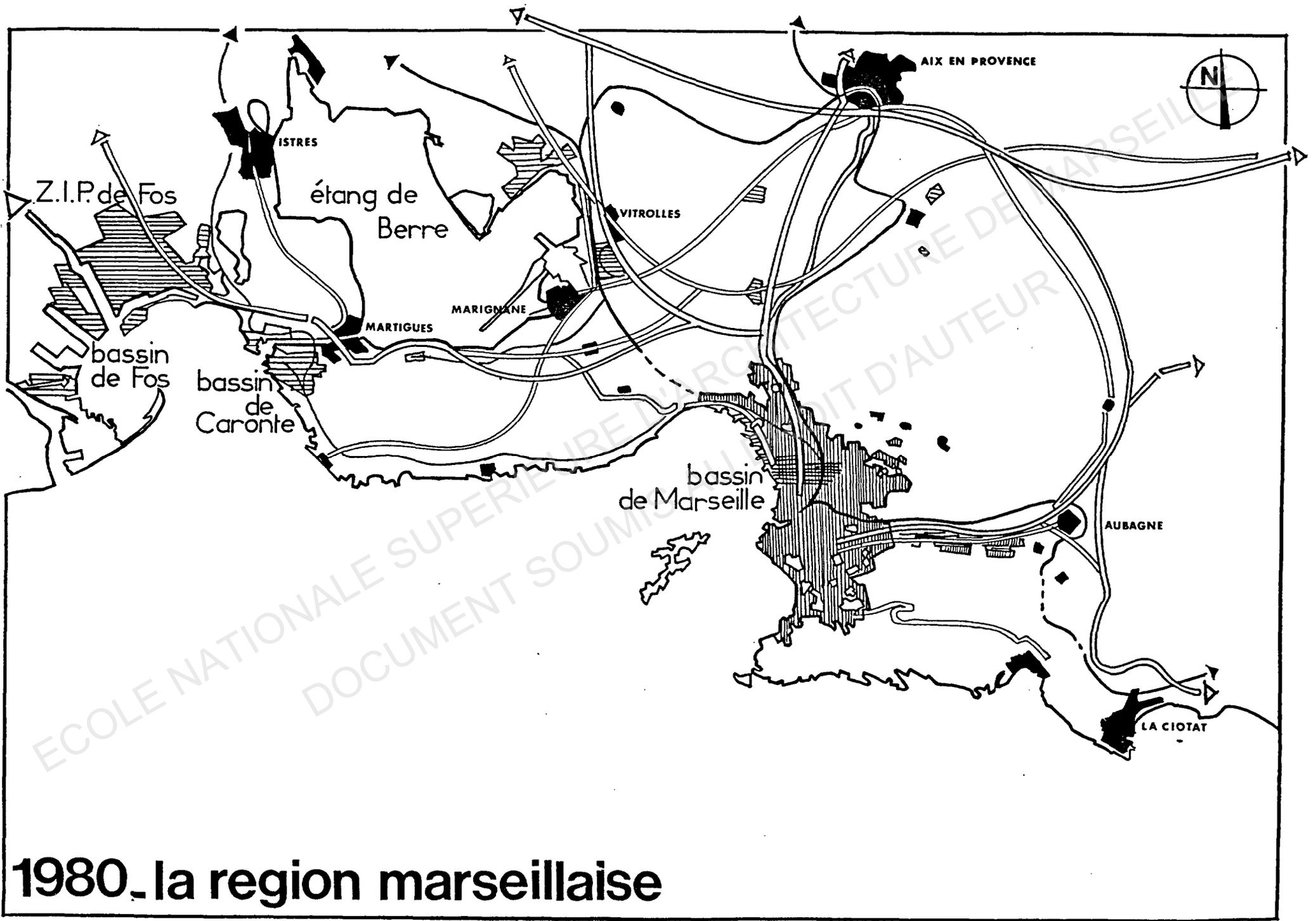
France). L'éloignement grandissant des zones d'activités, accompagné d'une image dégradée, pourrait porter un coup fatal à cette jonction résidentielle. Il ne resterait alors que les populations les plus défavorisées, devenues prisonnières pour des raisons économiques, de ces banlieues (2).

Le développement de projets à tendance historiciste (fouilles archéologiques - mise en avant du patrimoine architectural ...etc...) ne seraient que des tentatives face à cette inutilité économique de se raccrocher à une légitimité historique*.

Il ne faut pas considérer de telles prospectives comme des prédictions, dont le caractère inéluctable rendrait sans objet tout travail, mais un simple prolongement des données actuelles, développées pour situer les projets et politiques actuelles.

(2) *La population marseillaise est déjà vieillissante et le taux de chômage largement supérieur à la moyenne nationale (Marseille 13 % - Le Bassin de Seon 25 %)*

* *Projets évoqués par P. RASTOIN (héritier d'une grande famille d'huiliers, adjoint au maire, et président de l'OPHLM, dans son livre "Quai d'avenir" : vider le vieux port quelques années pour faire des fouilles archéologiques et construire dessous un parking; faire un centre commercial en liaison avec le port voyageurs.*



1980. la region marseillaise

F. CONCLUSION

Cet historique nous amène à 2 types de remarques : les premières, d'ordre général, concernent la ville et le quartier ; les secondes ont trait au projet de ZAC.

1. Lien entre évolution locale et contexte général

La situation du quartier est directement liée à un système économique soumis à des logiques extérieures par une déterritorialisation complète de l'activité économique, et une spécialisation de l'espèce qui enlève toute cohérence locale dans un premier temps, puis toute légitimité quand la fonction dans laquelle il s'est spécialisé n'a plus d'objet.

On mesure à l'évolution de la ZIP de Fos la fragilité du contexte local d'un tel système.

D'autre part, le patronat et la bourgeoisie marseillaise ont toujours préféré leur intérêt privé, et à court terme, à un quelconque intérêt général (à la cité en général), ou même local (leur intérêt sur place) ; ils n'ont su ni résister, ni même s'adapter à une évolution économique.

Les périodes d'expansion économique ont été aussi celles du développement des logements insalubres. "Le Social" (logements/équipements...) apparaissant comme une production marginale :

- 1930 : taudis ouvriers
- 1950/60 : bidonvilles
- 1960/70 : construction de la ZUP et des grands ensembles, dont certains sont considérés aujourd'hui comme insalubres (Vallon des tuves, destruction/reconstruction type RHI).

Le déclin du quartier apparaît donc bien comme le produit durable d'un système, et non pas la conséquence d'événements accidentels. A ce titre, les aménageurs et les politiques qui semblent aujourd'hui découvrir la situation, portent une lourde responsabilité sur ce qu'ils ont - ou n'ont pas fait durant ces nombreuses années.

2. Situation d'un projet de ZAC dans l'évolution historique

Le projet Seon/Saumaty, en viabilisant des terrains industriels et développant un centre commercial (la recherche de tertiaire supérieur est maintenant bien abandonnée), semble se placer dans les stratégies de lutte contre la désindustrialisation développée par le SDAU. Mais en fait, il s'inscrit directement dans une évolution générale de l'agglomération telle que nous l'avons perçue à travers cet historique, et poursuit le développement de la construction vers le Nord/Ouest de logements, branchée sur une autoroute reliant centre ville et Etang de Berre. Il se situe donc directement dans la lignée de la ZUP n°1 (en tant que système de production de l'urbain et sans préjuger de la forme ou de la qualité du bâti) il ne s'inscrit pas une dynamique visant à lutter contre la désindustrialisation de la ville. Une simple viabilisation de terrains n'étant, comme on l'a vu, pas suffisante pour inverser la tendance.

La concurrence de la ZI de Vitrolles, très proche et déjà amortie, risque à ce propos d'être très forte.

Par contre, le centre commercial, lui, se place directement dans le cadre du développement du secteur tertiaire commercial déjà surreprésenté dans l'agglomération. Il ne créera donc pas en lui-même d'activité ; tout au plus, s'il marche, renforcera-t-il la concentration sur la ville de tout le tertiaire gestionnel.

Il conviendrait de noter aussi le projet "Pôle technologique" du Château Gombert qui, en cas de réussite, risque de fonctionner comme un "aspirateur" d'activités considérées comme porteuses d'avenir. Ne laissant donc à un quartier en déclin que les activités les moins valorisantes.

Les ZAC de Seon/Saumaty ne se placent donc à aucun niveau comme alternatives à une évolution, perçue par tout le monde comme néfaste dans ses effets, mais au contraire comme une simple adaptation à la construction de l'autoroute par intégration du quartier à la logique urbaine, avec la récupération par la municipalité d'un projet à l'origine d'initiative privée devenu déficitaire*.

* *Le patronat tuilier jouant là aussi le rôle de spéculateur sur les terrains occupés par leurs industries.*

1983
AUTOROUTE NOU



LE QUARTIER DEMAIN ?

LES PROJETS PUBLIES SUR LE QUARTIER

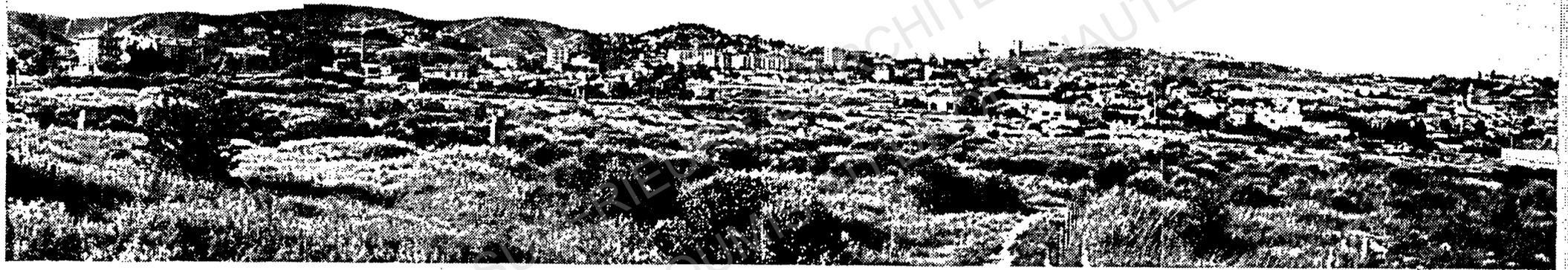
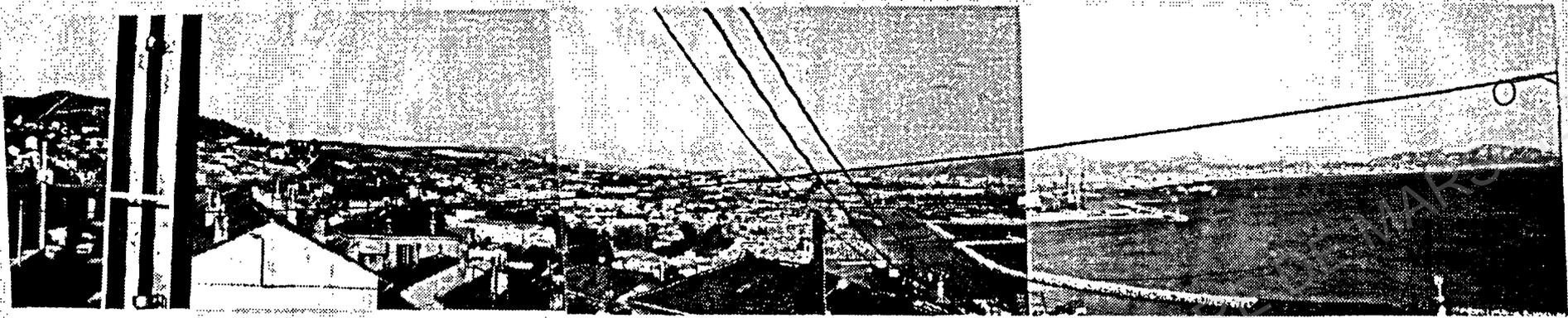
" L'organisation volontaire de l'espace d'une société en mouvement, l'organisation dans l'espace d'une société complexe, demandent que soient éclairés les objectifs que l'on vise et cernés les principales conséquences possibles à moyen et long terme des décisions que l'on prend."

DATAR - Rapport d'activités - 1977, p.129

ARBEILLE
ETUDES PREALABLES
A L'AMENAGEMENT
DE SAUMES LUMATY ZONES
DANS LE 16^e ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

4

OU L'ON EVOQUE LES BOULVERSEMENTS PREVUS PAR LES POUVOIRS PUBLICS



A. LE QUARTIER AUJOURD'HUI

1. Structures sociales et cadre bâti

Un quartier où coexistent 3 types d'habitats :

LES NOYAUX VILLAGEOIS

Ils constituent une persistance presque anachronique d'une forme urbaine datant de l'ère industrielle marseillaise. Un nombre important de logements sont mal entretenus et pas mis aux normes modernes d'habitat, occupés par une population vieillissante aux revenus modestes. On y trouve, en fait, tous les stades intermédiaires de l'habitat pavillonnaire au bidonville.

C'est souvent une population implantée depuis longtemps dans le secteur, parfois plusieurs générations, et très attachée au quartier.

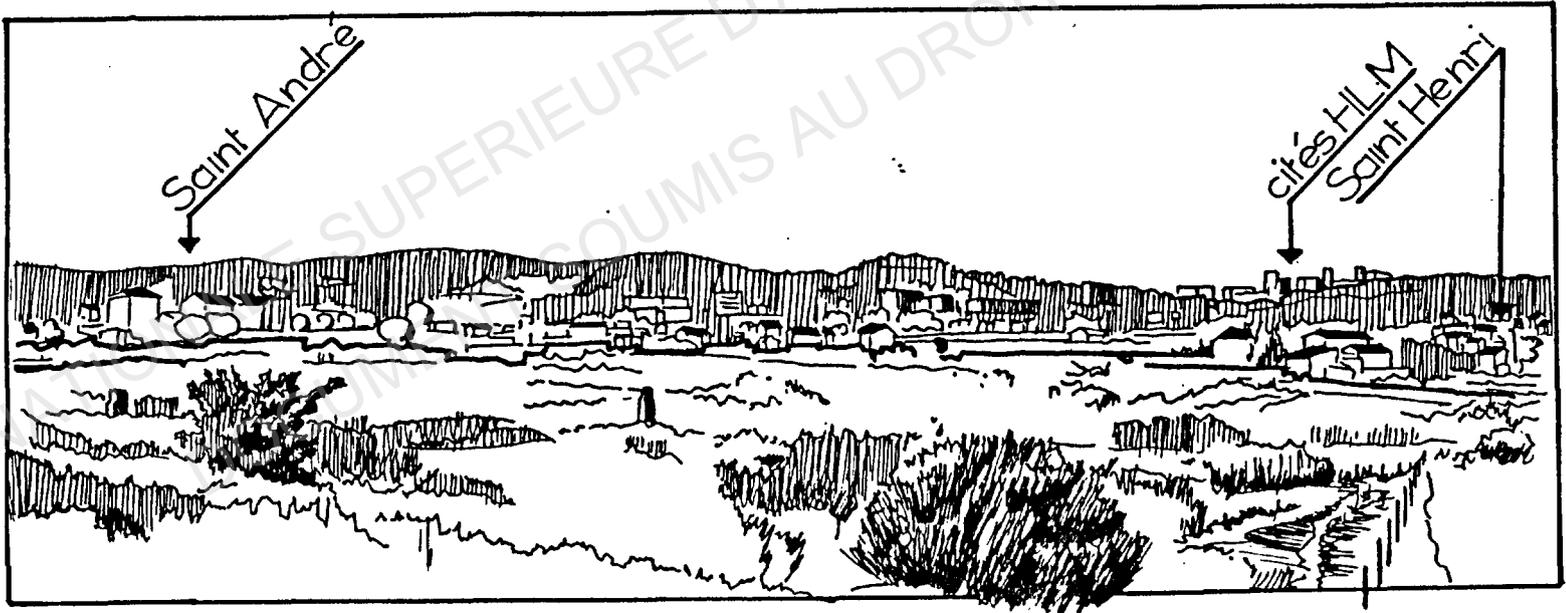
LES HLM (Section Nord)

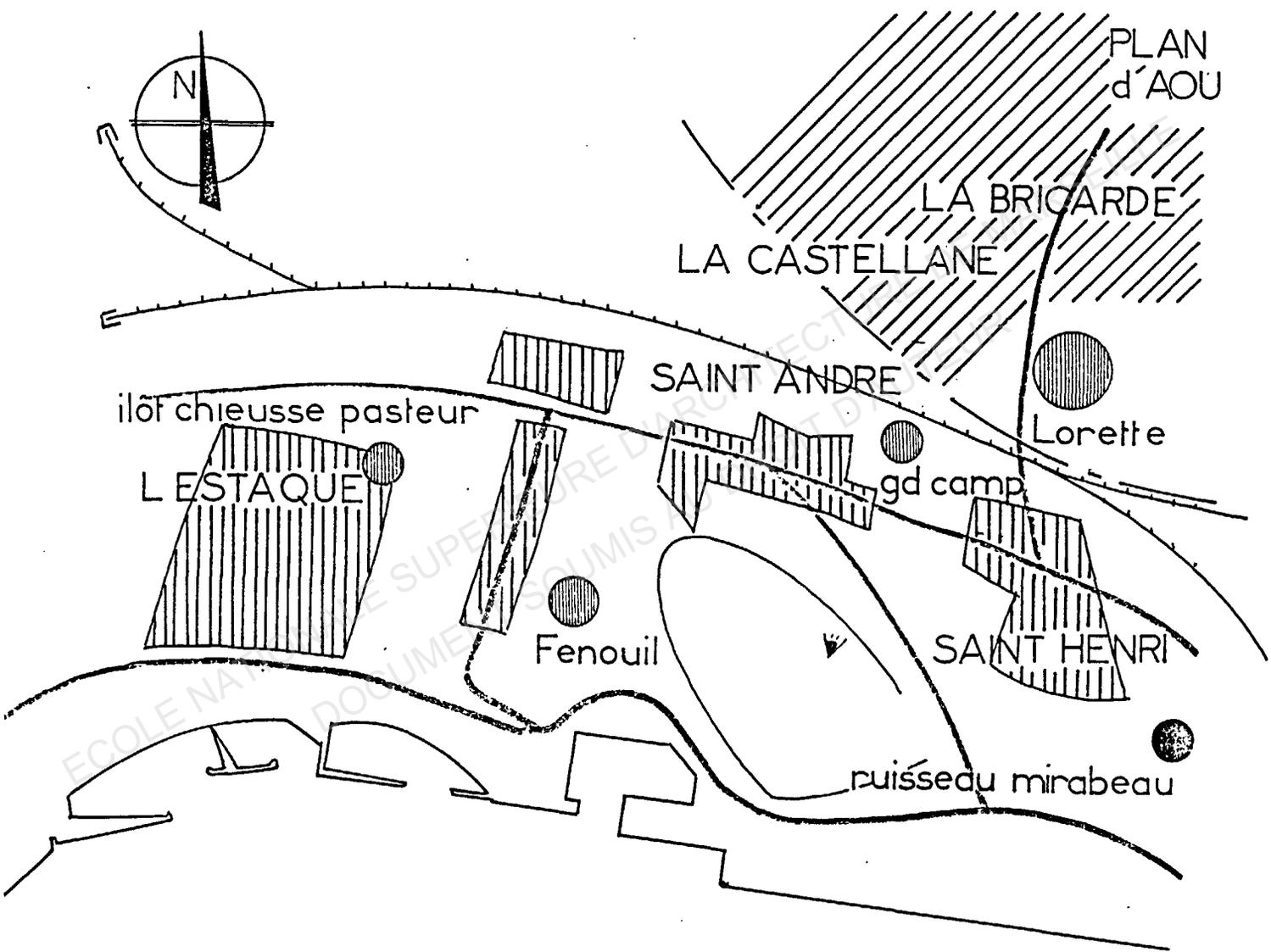
- environ 3000 logements, 12.500 personnes/ Cité de transit, 22 familles

- une population d'origine étrangère importante, et des familles souvent nombreuses dans des logements suroccupés (30 % de familles ont 5/6 personnes - 9 % de logements ont 5 pièces à La Bricarde)

- 50 % de la population a moins de 20 ans, et 25 % sont chômeurs (15 à 35 % des familles ne vivent que d'allocations ; depuis la suppression de la demi-gratuité dans les cantines scolaires, de nombreuses familles ne peuvent faire face au prix du repas - 5,20 F . Cf. rapport AGAM).

Là aussi, le bâti, bien que récent est en mauvais état (maladies des voies respiratoires dues au vent et à l'humidité). Mais la population est, par contre, jeune et tournée vers l'extérieur.





-  Noyaux villageois
-  Secteur Nord cités HLM
-  Bidonville
-  Bidonville résorbé

Si l'on se réfère aux grilles ministérielles, certaines cités pourraient prétendre au titre d'habitat insalubre (La Bricarde date de 1973).

LES BIDONVILLES

Ils sont le reste de ce qui fut très important dans les années 50/60.

Environ 300 familles (+ 2000 personnes) vivent dans un habitat spontané et non géré. Essentiellement des Nord-Africains et Gitans, aux ressources très faibles - allocations diverses - et qui n'ont à l'heure actuelle de toute façon comme perspective de sortie que les cités HLM, elles-mêmes déjà très dégradées.

Liés comme les noyaux villageois aux tuileries, ils sont situés dans la même zone et constituent, en fait, des prolongements des noyaux villageois selon un autre type d'habitat.

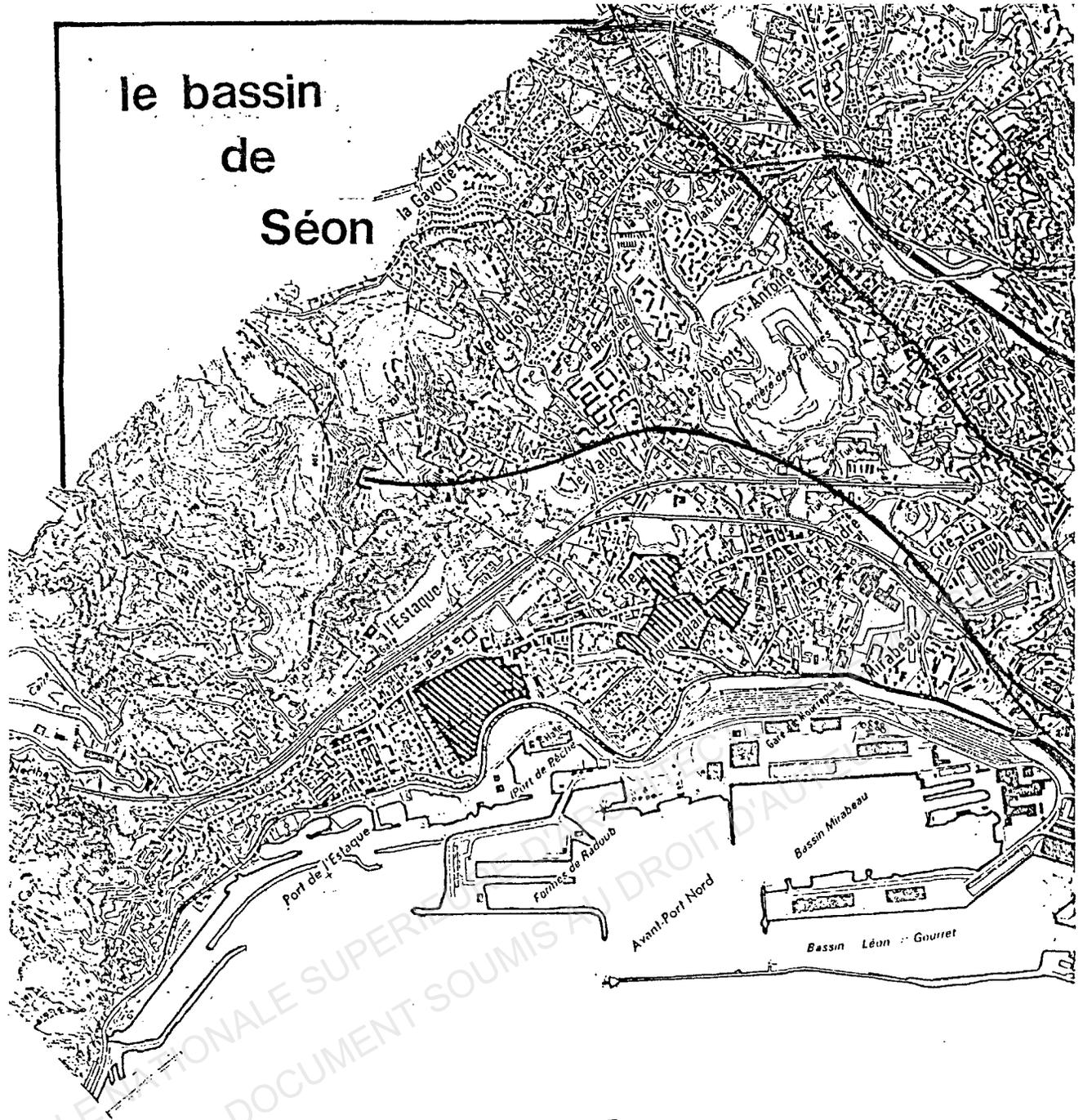
2. Les projets municipaux et l'Autoroute

Une nouvelle phase d'urbanisation

Face à la situation que nous avons décrite, le projet de la mairie se pose comme revitalisateur par une démarche qui se dit globale, mais dont l'aboutissement est la détermination d'un projet immobilier avec la construction de 975 logements, et la viabilisation de terrains industriels par une procédure de ZAC menée sous la responsabilité de la SOMICA, SEM publique contrôlée par la mairie, déjà opérateur pour la construction de la ZUP n°1.

Nous avons déjà vu en quoi un tel projet, loin de contraindre un processus historique, s'inscrivait directement dans sa lignée. Mais il nous a semblé intéressant de cerner plus

le bassin de Séon



-  ZAC de
Seon/Saumaty
-  autoroute du
littoral

précisément, au-delà de ces processus, les stratégies élaborées par la mairie à travers ce projet, à travers l'étude préalable de l'AGAM, et de les confronter aux conclusions de notre historique.

D'autre part, l'autoroute du littoral, dont le but est le dédoublement de l'autoroute du Nord saturée, passera au-dessus du quartier avec un échangeur branché sur le Bd. Barnier élargi à 20 m, lequel assurera la jonction avec l'autoroute Nord à Saint-Antoine. Au-delà d'une réponse donnée à un problème technique, l'A 51 s'inscrit dans la logique de déplacement des activités marseillaises vers l'Ouest. Mais d'un point de vue purement local, il est aussi tributaire de l'histoire du quartier, puisque son tracé est le résultat d'opportunités foncières et de la présence de grands espaces libres.

Ces opérations vont amener un bouleversement du paysage tant physique qu'économique et social du quartier, mais aussi sûrement de quartiers environnants. Le PAZ étant tributaire dérogatoire au POS, le SDAU n'ayant jamais été voté, il n'existe pas à l'heure actuelle, de document officiel situant le projet dans une vue prospective de l'agglomération. L'approche du projet est posée de façon purement locale, malgré l'impact général qu'il est censé avoir.

Cependant, l'étude préalable s'inscrit dans la lignée du SDAU qui parle, déjà en 1975, de "création d'une nouvelle zone à Seon/Saumaty".

Ce document se voulait "l'expression d'une stratégie qui vise à lutter contre la désindustrialisation de la ville (taux d'emploi industriel 36 %, le plus bas des grandes villes

françaises)"..."situation néfaste par les risques de ségrégations sociales et par les conséquences sur le cadre de vie qu'elle engendre". Il faut donc chercher "à promouvoir un équilibre emplois/activité dans les zones périphériques".

L'argumentation, qui recoupe notre analyse historique, n'est pas nouvelle et ne semble pas avoir été suffisante. C'est ici la traduction locale de cette stratégie que nous allons essayer de cerner à travers l'étude préalable au projet de ZAC.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

B. ANALYSE DE "L'ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DES ZONES DE SAUMATY ET SEON "

1. Méthodologie utilisée pour l'analyse

Le document produit par l'AGAM (service de la mairie) fixe la situation du quartier, avec ses problèmes, et présente le projet chargé d'y remédier.

Nous avons procédé à une lecture "horizontale" et "verticale" de ce document, selon les 3 thèmes "Logement", "Equipement", "Activités", en recherchant la cohérence (interne au document) des arguments développés et leur évolution (rapport logique) de l'explicitation des problèmes aux principes d'action et au projet, sans porter de jugement à priori sur le bien-fondé des arguments développés.

Remarques : (sans que cela ait d'incidence sur l'utilisations de la méthode décrite)

- les principes d'action (moyens d'atteindre un but/de résoudre un problème) sont définis avant le projet (but/solution du problème). L'EP est donc un document produit du point de vue de l'acteur et non de l'utilisateur (ou du quartier, habitant..p.b) il est donc sous-tendu par un principe de séparation des différentes fonctions et intervenants.
- l'absence de situation historique réelle dont nous avons vu les erreurs d'interprétation que cela pouvait entraîner.

2. Analyse de l'étude préalable

(voir pages suivantes)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Contexte	But	Principes directeurs	Projet
Baisse de la population besoin de logements pour populations défavorisées	<ul style="list-style-type: none"> Lutte contre la dépopulation Ségrégation 	Le projet ne suffira pas à répondre à la demande en logement.	"Des ilots de taille moyenne..."
	<ul style="list-style-type: none"> Accueil d'habitants nouveaux Promotion de la fonction résidentielle 		
LM dévalorisées stat. ancien dégradé	<ul style="list-style-type: none"> Diversification de la Composition Sociale Eviter les départs des populations 	L'Optimisation des Chances de réussite passe par une prise en compte globale de l'Ensemble des quartiers et de leur évolution.	<ul style="list-style-type: none"> Intervention de la Mairie en milieu ancien concentrée sur des ilots stratégiques.
bidonvilles "près de 300 familles et 130 isolés vivent en bidonville".	<p>"Ceci (le programme) implique le relogement de 90 familles habitant sur le Site"</p> <p>Le traitement du Contexte existant n'est envisagé que dans la mesure où il gêne les buts et n'en est donc que la conséquence</p> <p>L'opération n'a donc pas pour but de remédier aux PB du quartier existant</p>		<p>Amélioration des HLM pour garder l'attractivité des logements vacants.</p> <p>Donc risque d'échec de ce qui n'est pas suffisamment cohérent, c'est-à-dire le traitement de l'existant pris de façon globale.</p>

Contexte	But	Principes directeurs	Projet
Équipements insuffisants	<p>Équipement attractif pour tout Marseille</p> <p>Centralité Interne au 16ème</p>	<ul style="list-style-type: none"> . Promotion de nouveaux équipements . Réorganisation de l'existant . Ecoles . Réaménagement de l'Espace public . PB d'Image (Revalorisation) 	<p>Intégration Logements Commerces Equipements</p> <p>Scolaire</p> <p>Jardin - Centre Socio-Culturel - Jeu/plein air</p> <p>Centre Commercial (point fort de l'Aménagement de Séon) concernant toute l'agglomération.</p>
	<p>Intervention dans l'existant</p> <p>Rue piétonnes</p> <p>Soutient à l'Activité Commerciale</p>	<p>... "Le Contexte implique la mise en Oeuvre... d'une gestion sociale de ces quartiers"...</p>	<p>Le Traitement du Contexte n'est que la conséquence des BUTS annoncés au lieu d'en être la base.</p>
	<p>... "préservation des Modes de vie des noyaux villageois"...</p>	<p>Le projet risque de bouleverser les modes de vie des populations existantes</p> <p>Incohérence des buts exposés</p>	<p>Le PB n'est donc pas la satisfaction des habitants présents ni l'amélioration de leur situation</p>

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARCHITECTURE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Contexte	But	Principe directeur	Projet	
<p>existe une demande traditionnelle... activités ... ées au port.</p>	<p>Pouvoir bénéficier d'un redéploiement du port. ..."En Contact avec Berre et Fos".</p>	<p>Rôle du Secteur Qualités des liaisons Demande Activités Traditionnelles</p>	<p>Equipements de terrains Industriels pour activités traditionnelles.</p>	<p>On promouvoit des activités provoquant des nuisances et ne créant pas d'emplois. La démarche vise donc à répondre à une demande industrielle et non pas à aménager un quartier.</p>
<p>Activités peu génératrices d'Emplois. PB fonctionnels et réels ne correspondant pas aux objectifs économiques et urbanistiques de la Collectivité</p>		<p>Volonté de la Ville Implantation activités nouvelles Promotion activités nouvelles par l'agrément du Cadre de Travail</p>	<p>Localisation des Z.I. nouvelles là où les naissances sonores sont trop importantes</p>	
<p>.. PB : baisse des Activités additionnelles demande et baisse correlative des activités Traditionnelles ? compétence des Aménageurs ou des Industriels</p>		<p>Ces terrains doivent participer au Redéveloppement économique... gestion des terrains en vue d'Accueillir de nouvelles activités. ... Les Caractéristiques de ces terrains conduisent à les destiner aux activités traditionnelles" page</p>	<p>Le projet est en contradiction avec les principes directeurs (exposés comme étant la volonté de la mairie)</p>	

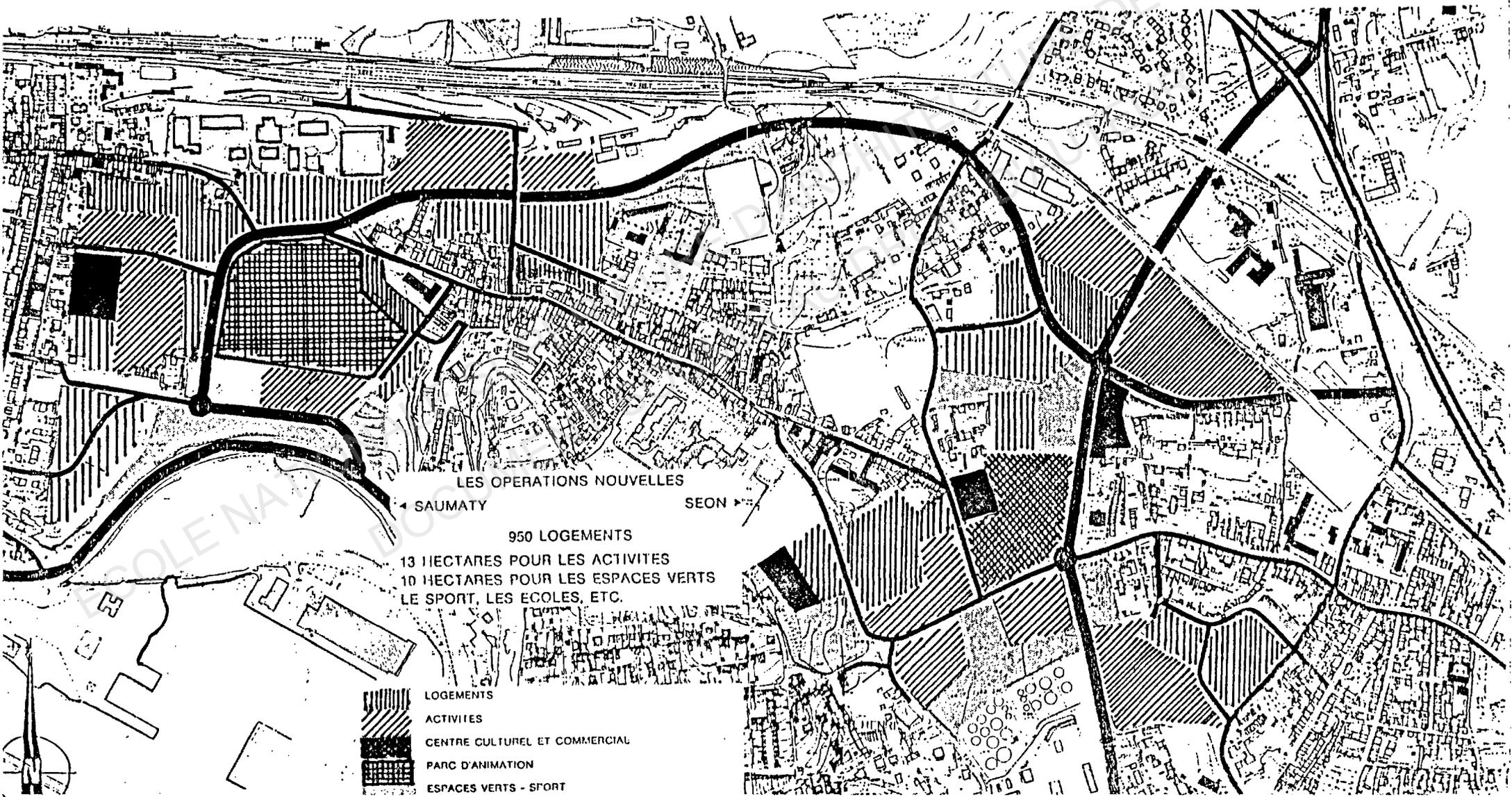
L'AMENAGEMENT DE SAUMATY ET DE SEON

UNE OPPORTUNITE EXCEPTIONNELLE POUR LE QUARTIER ET POUR MARSEILLE

- En continuité des villages existants, la réalisation de logements, d'activités et d'équipements ;
- L'ouverture d'un grand parc public au centre de Saumaty ;
- La constitution d'un centre culturel et commercial au cœur de Séon.

LA REHABILITATION DE L'HABITAT EXISTANT AMELIORER LE CADRE DE VIE DE NOS VILLAGES ET DE NOS CITES

- Dans le 16^e arrondissement, des aides financières exceptionnelles de la Ville de Marseille sont à la disposition des habitants pour réaliser des travaux dans leur logement.
- A la Castellane, la Bricarde et au Plan d'Aou, des actions sont prévues pour améliorer la qualité des logements et de leur environnement.



3. Rapport/traductions spatiales et stratégie du projet

Le fait que le quartier (bassin de Seon) ne soit pas présenté en totalité sur les documents graphiques montre qu'il n'est pas pris en compte dans sa globalité.

La seule partie véritablement prise en compte par les aménageurs est donc bien celle qui concerne les ZAC. Le projet se présente sous la forme de 2 zones distinctes, comblant l'espace laissé libre entre les noyaux villageois, organisées autour d'une Rocade reliée à l'autoroute ; Rocade et autoroute sont les infrastructures qui rendent le projet viable.

Les espaces impropres au logement - talus, terrains inconstructibles ou situés trop près des voies de chemin de fer - sont destinés aux activités et espaces verts.

C'est donc bien autour de l'idée de promotion de la fonction résidentielle que s'organise le projet, dans le cadre d'un urbanisme délocalisé, où les liens population-production-activité sont les voies de communication. Toute relation activité-logement dans ce cadre est illusoire (les abbatoirs, seule activité concrètement prévue, qui ne produiront pas directement d'emplois nouveaux, ne sont signalés sur aucun document graphique).

Que reste-t-il de la demande originale et globale tant décrite dans l'EP ?

C. SYNTHÈSE / CONCLUSION

L'opération vise à promouvoir une opération immobilière viable, par l'accueil d'habitants nouveaux, d'un centre commercial, d'activités économiques en déclin, créatrices de nuisances mais pas d'emploi (cf. étude préalable), exemple les abattoirs.

Le projet se révèle donc comme l'utilisation confuse d'une opportunité, développée par la construction de l'autoroute, sans finalité véritable. Tout au plus peut-on y voir la recherche d'une certaine maîtrise de la pression foncière, qu'elle ne va pas manquer de produire, mais aussi le marquage spatial du pouvoir de la mairie centrale.

La résorption des bidonvilles n'est donc qu'un moyen de rendre viable ce projet purement immobilier (sans finalité urbanistique) et d'éliminer ce qui n'est pas dans la logique urbaine dans un quartier devenu urbain (rattaché au centre ville).

Une telle conclusion est cohérente avec la volonté affichée de limiter toute action sur l'existant, et l'absence totale d'équipements destinés à combler les carences constatées dans le secteur Bricarde/La Castellane/Plan d'Aou, "sous-équipé et mal desservi" (rapport AGAM, mars 1985).

L'autoroute n'est pratiquement pas citée dans l'étude préalable, malgré son rôle essentiel pour la viabilisation du projet et son impact dans le paysage. En doublant la frontière déjà existante de la voie ferrée, elle renforcera la séparation Nord-Sud. L'élargissement du Bd. Barnier accentuera, quant à lui, l'éclatement du secteur Nord.

Cette frontière se retrouve dans l'élaboration des projets d'aménagement où le Sud aménagé par la ZAC va concentrer équipements, activités, commerces ... tandis qu'une opération HVS visera à combler les déséquilibres qui se développent corrélativement.

On assiste en fait à la création d'un véritable ghetto par concentration de tout ce qui pouvait gêner la mise en place de la ZAC, avec l'accueil éventuel, par exemple, du projet de reconstruction du bidonville de Lorette, dont la population offre déjà les mêmes caractéristiques économiques.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

B Phase propositionnelle

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

A PROPOS DE MODELES

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

1

Ou comment élaborer des stratégies d actions ?

I. A PROPOS DE MODELES

A. De l'utilité d'un modèle anticipatif

Dans la perspective d'action qui est la nôtre, l'analyse du projet et de l'histoire de Marseille nous amène à des constatations de deux ordres. Les premières concernent le bassin de Seon, les secondes ont trait aux conditions qui ont amené à l'apparition de bidonvilles.

La situation du bassin de Seon avec son habitat dégradé, ses bidonvilles, sa population défavorisée et son économie déclinante, est le résultat de l'évolution de multiples facteurs qui échappent au seul quartier, telles la dégradation du système local marseillais, les concentrations industrielles, les politiques de production de l'habitat, tant au niveau local que national, la spécialisation et les zonages de l'espace...etc...

Ces facteurs ne présentent pas, par eux-mêmes, de caractère de dysfonctionnement des différents systèmes auxquels ils renvoient, mais s'intègrent au contraire dans une évolution générale. Les problèmes viennent d'une part de l'absence d'intégration dans le fonctionnement de ces différents secteurs d'activités. Un développement économique peut s'accompagner d'une dégradation complète d'un système social.

La délocalisation de ces différents systèmes fait que la légitimité de chaque lieu dépend d'un point de vue qui lui est extérieur. Notre analyse prospective nous amène à penser que le quartier ne devrait pas trouver une place dans l'évolution de l'agglomération marseillaise. Ceci nous amène à considérer le problème posé sans solution au regard du système existant.

Le bidonville semble d'autre part être un sous-produit d'un système économique en expansion (1930, "âge d'or" de Marseille - 1950, développement urbain et industriel..). On peut à ce propos, noter qu'on retrouve actuellement en Algérie, ce lien développement urbain et économique - bidonville. Il semble donc vain d'attendre d'un système, qu'il modifie par lui-même des phénomènes qui sont le produit de sa vitalité; leur existence est rendue possible par une séparation et une domination du fait économique sur la production du logement, et plus généralement sur le fait social.

Une telle séparation produit une fermeture du système économique, qui fonctionne alors par rapport à lui-même. Les besoins des individus ne peuvent donc être satisfaits qu'en relation avec le fait économique par le pouvoir d'achat ou les enjeux qu'il représente.

La question se pose alors d'une réponse adaptée dès lors que l'exclusion de ces populations ne les lie à l'économie que par l'espace qu'ils utilisent, et au social par l'image répulsive de leur habitat.

Le projet de ZAC, comme nous avons essayé de le démontrer, ne répond pas à une situation spécifique.

Produit à l'intérieur du système économique social et politique qui est à l'origine des problèmes à traiter, et sans conscience ni réflexion préalable sur son fonctionnement, il opère selon des contraintes arbitraires perçues comme immanentes, qu'il n'a donc pas les moyens de modifier. Nous illustrerons cette incapacité par l'exemple du jeu sans fin.

Deux personnes décident de substituer le "oui" par le "non". "Je veux" devient "je ne veux pas" etc...Ce jeu devient une construction sémantique, comme il en existe des quantités entre personnes partageant un même langage ; mais une fois ce jeu commencé, il n'est pas évident que les joueurs puissent facilement revenir à leur ancien mode de communication... En effet, le message "cessons de jouer" est indécidable pour plusieurs raisons :

1) il a un sens à la fois au niveau de la langue objet (il fait partie du jeu), et au niveau de la métalangue (il dit quelque chose sur le jeu)

2) ses deux significations sont contradictoires

3) la nature spéciale de ce jeu ne prévoit pas de règles qui permettraient aux joueurs de se décider pour l'une ou l'autre des significations.

Même si le message "continuons le jeu" était émis par l'un des joueurs et compris par l'autre comme "arrêtons", le message resterait indécidable à condition de faire preuve d'une logique rigoureuse, tout simplement parce que les règles du jeu ne laissent pas place pour un métamessage... Ce qui signifie que, dans un tel système, aucun changement ne peut être apporté de l'intérieur.."

"Une logique de la communication"(p.236)

Pour sortir d'un tel jeu, il existe trois possibilités:

- 1) l'existence d'un tel langage permettant de communiquer en étant hors des règles du jeu
- 2) l'existence d'un message prévu à l'avance qui arrêterait le jeu
- 3) les deux personnes pourraient s'adresser à une troisième qui prendrait la décision d'arrêter le jeu.

Pour agir efficacement sur un phénomène qui renvoie à une globalité, il faut lier cette action à un fonctionnement du système.

Dans la mesure où le système existant ne semble pas à même de répondre au problème, nous devons produire un méta-système pour pouvoir projeter hors des contraintes de la logique existante, et de là, d'élaborer des stratégies d'actions cohérentes à partir de la situation existante.

Cette approche s'oppose à une simple programmation par définition statique et qui est donc bien incapable de modifier une dynamique en cours par elle-même ; elle offre d'autre part l'avantage d'objectiver la définition des problèmes en ne les ramenant pas à un émotionnel propre à chaque individu.

L'utilisation d'un modèle s'oppose à un empirisme qui confond l'objet et l'observateur. Celui-ci est en effet alors bien incapable de prévoir un mouvement par définition relatif. Il est par conséquent contraint de suivre le mouvement existant (discours dominant/mode/habitude) ; mais elle se distingue aussi d'un dogmatisme qui, en séparant observateur et modèle, fige la modélisation.

B. Limites et dangers de la modélisation

Dans la mesure où nous ne considérons pas que les problèmes contiennent par eux-mêmes leurs solutions, nous ne pouvons pas aborder le modèle comme une émanation de la nature. Il nous faut amener un parti pris idéologique qui nous permette d'élaborer cette construction intellectuelle, laquelle ne peut donc être considérée comme une vérité absolue.

Ce modèle a pour but des stratégies d'actions selon des directions explicitement données. Il faut pour cela le distinguer d'un système cybernétique autorégulé dont le caractère statique le rendrait incapable d'induire sur l'existant de nouvelles dynamiques.

Mais il ne faut pas non plus le construire de façon trop figée et déterminée, ce qui ne permettrait pas de rendre compte de la possibilité de jeu des acteurs.

En tant qu'outil d'aide de recherche, et d'aide à la décision, il ne fixe que les bornes d'un jeu représentant un système idéalisé (utopie). Le modèle n'utilise, pour ce faire, que des éléments objectivables et quantifiables. Cela permet de le rendre maîtrisable pour organiser les règles et relations qui les lient.

Ces réflexions préalables visent à positionner notre modèle en tant que système cohérent par lui-même, mais capable aussi de déterminer une action sur le réel. Etabli à un moment donné en fonction du degré de connaissance et de conscience qui est le nôtre, il est la projection de tous ces éléments dans une structure explicitement finalisée. Il est donc purement propositionnel et théorique, et ne peut en aucun cas être confondu avec une quelconque réalité (même future) ou directement appliquée sur elle.

En effet, dans la mesure où le système sur lequel nous agissons est vivant, il ne peut rester passif. Il faut donc, par un "feed back" permanent, prendre en compte sa réponse pour l'intégrer, soit par modification de l'action (stratégies), soit par reformulation du modèle.

Remarquons que nous ne faisons, dans notre raisonnement, aucune hypothèse sur la réalité et la valeur de l'homme en général.

LE MODELE THEORIQUE FONDAMENTAL

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

A. Explicitation des motivations du modèle théorique fondamental

Pour permettre à tout individu de s'intégrer dans le développement social ou économique, il faut que la définition de ce système prenne comme point de départ et finalité chaque individu. Pour cela, il doit avoir la possibilité de prendre une part, sans intermédiaire ni substitution, du pouvoir décisionnel et économique en disposant de moyens lui permettant de reconnaître ses propres besoins de développement dans ceux de la collectivité.

Un tel fonctionnement ne peut s'exprimer que dans un cadre communautaire autogéré où les productions sont tournées depuis la base vers l'auto-satisfaction des besoins, et où les excédents sont répartis en fonction de coopérations entre les différents groupements selon leurs potentialités. Les échanges sont basés sur une reconnaissance réciproque des potentialités et n'entraînent donc pas la reconstitution de hiérarchies.

C'est donc un système qui, tout en n'étant pas totalement ferme (autarcie), n'est pas soumis à l'extérieur. En liant populations, moyens de production et satisfaction des besoins, sur un territoire donné, ce système qui élimine toute substitution, doit permettre une démocratie directe où chaque individu a sa place, et n'est pas soumis (et éventuellement exclu) à des décisions et enjeux extérieurs sur lesquels il n'a aucune prise.

B. Exposé du Modèle Théorique Fondamental (M.T.F.)*

1. FONDEMENTS DU M.T.F.

. NOTION DE DEMOCRATIE INDUCTIVE

Jamais dans l'histoire, à notre connaissance, n'a existé de système d'organisation sociale garantissant un véritable fonctionnement démocratique qui soit l'émanation de l'ensemble des individus vivant à un moment donné sur un même territoire.

"Si l'on veut que les institutions et l'aménagement territorial émanent d'un état social réellement démocratique, il faut promouvoir un système où chaque individu, quel qu'il soit, détienne une part de contrôle direct dans la gestion de la production et de la consommation. Ceci, dans la perspective d'un développement social intégral, basé sur l'idée d'un fonctionnement démocratique inductif, se manifestant des plus petits groupes structurés d'individus jusqu'aux plus hauts degrés de production concertée de leur cadre de vie."

. NOTION DE DEVELOPPEMENT POLITIQUE, ECONOMIQUE ET SOCIAL INTEGRE

Aujourd'hui, dans le système de fonctionnement social des sociétés occidentales, le développement social apparaît comme le fait fortuit d'un fonctionnement économique et politique dissocié et dans lequel l'individu n'est considéré que comme un consommateur potentiel et un "acteur politique" occasionnel (dont le pouvoir se résume à l'acte électoral), et où les exclus du fonctionnement économique et politique le sont du développement social.

Dans notre système propositionnel de fonctionnement social, le développement social devient la finalité du fonctionnement économique et le politique n'est plus que le ges-

* d'après J.C. MARTINEZ - ATOD 1982

tionnel de cet économique, d'où la notion intégrée de ces divers champs.

Ainsi, le développement économique sera orienté vers la satisfaction des besoins définis par l'ensemble du corps social qui en assurera la programmation et la gestion.

Le développement social est intégral, car il est l'élément intégrateur et le moteur de l'économie et du politique, pour son expression la plus complète et la plus large.

2. STRUCTURE ET FONCTIONNEMENT DU M.T.F.

. LE MODELE THEORIQUE FONDAMENTAL DE FONCTIONNEMENT SOCIAL

Le modèle théorique fondamental que nous avons été amenés à développer est donc l'expression d'un système socio-politico-économique utopique.

Ce modèle se compose ainsi :

- . un énoncé des objectifs idéologiques dont la base de réflexion a été exprimée et dont la finalité est d'arriver à une démocratie intégrale que nous qualifions d'inductive
- . une structure en adéquation avec cette finalité ; structure ne comportant aucune concentration décisionnelle, où tout individu, toute unité communautaire doit intégrer une part du pouvoir économique et politique s'exerçant sur une base territoriale
- . un fonctionnement qui garantisse la cohérence de la structure par rapport à la finalité. "Ce type de fonctionnement se traduit, dans l'aménagement, par une série d'échelles territoriales correspondant aux divers niveaux d'intégration, de façon à permettre la coopération successive de l'individu dans

le groupe communautaire, jusqu'à l'échelle territoriale contenant toutes les potentialités de construction du cadre de vie".

. COMMENT TENDRE VERS LA DEMOCRATIE INDUCTIVE ?

Dans le contexte actuel, une telle perspective de développement ne pourrait être amorcée que si la communauté toute entière y adhéra.

Il n'est pas possible d'imposer une réelle démocratisation, si elle n'est pas (par définition) l'émanation de chaque individu.

Tout ce que nous pouvons faire en tant que "centralisme intellectuel", c'est d'une part démonter les mécanismes qui tendent à faire percevoir le système actuel comme démiurgique (ce que nous avons fait dans la première partie du mémoire), et proposer des référentiels permettant de gérer le système sans bloquer les possibilités d'évolution vers une décentralisation et une prise en charge au niveau local de la gestion économique et politique.

Ils ne sont donc que des référentiels propositionnels qui permettent d'agir, mais dont la force essentielle réside dans la remise en cause des valeurs et fonctionnements établis tant dans le passé que sur le futur.

Dans un scénario à long terme, l'utopie n'est pas parachutée d'en haut, mais elle s'intègre progressivement comme un axe de développement avec tous les réajustements possibles.

3. EXPRESSION DES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT ECONOMIQUE, POLITIQUE, SOCIAL, DANS LE MONDE DE DEMOCRATIE INDUCTIVE

A. LE PROCESSUS FONDAMENTAL DE FONCTIONNEMENT SOCIAL

Ce processus est marqué par trois étapes :

- . à un moment initial du fonctionnement social, correspondant à un certain degré de développement individuel et communautaire, il y a la reconnaissance et l'évaluation des besoins par l'ensemble du corps social, ainsi que les types de production à mettre en oeuvre pour y répondre
- . dans un deuxième temps, marqué par le partage et l'organisation de la production, sont réalisés l'ensemble des biens et services répondant aux besoins exprimés précédemment
- . dans un troisième temps, il y a la distribution et la consommation des biens et services produits, ce qui se traduit par un nouvel état de développement social, à partir duquel il y a reconnaissance de nouveaux besoins...

B. LES PRINCIPES DE L'ORGANISATION COMMUNAUTAIRE

Un tel fonctionnement s'exprimera pleinement depuis les plus petits groupes de gestion démocratique, les groupements de base, jusqu'aux groupes de plus haut degré d'association et de cogestion.

A chaque groupe, ou communauté de base, correspond un territoire d'emprise capable contenant l'ensemble des potentialités fondamentales, nécessaires à l'autosatisfaction des besoins intra-communautaires.

A partir de cette plus petite communauté sociale, sont constitués des groupements sociaux de complexité croissante, auxquels sont associés, en rapport avec le degré technologique

d'investissement et d'utilisation qu'ils exigent, des équipements et des structures de mise en relation.

Le groupement ou le niveau de socialisation de plus haut degré étant celui qui, tout en garantissant une bonne intégration territoriale, politique, économique et sociale indispensable pour un véritable fonctionnement démocratique, permet de satisfaire à l'ensemble de la production courante, nécessaire à la réalisation du cadre de vie communautaire. La production, faisant appel à un très haut niveau de complexité technologique et à une concentration importante de "capitaux", se fait dans le cadre d'une coopération inter-communautaire.

Ces différents niveaux de socialisation sont innervés et reliés par des systèmes de communication physiques et technologiques hiérarchisés pour assurer une bonne intégration territoriale.

Selon la variété des répartitions territoriales des groupements sociaux, le fonctionnement démocratique est garanti par un demi à un tiers de la population, agissant en symbiose dans l'organisation politique et territoriale. C'est cette marge de population qui, dans son organisation communautaire, se porte garante de la reproduction du système en assurant l'éducation, la formation et l'information. Le reste de la population étant garant de la production démocratique dans son ensemble.

C. LES PRINCIPES D'UNE PLANIFICATION INTEGREE ET PARTICIPATIVE

A partir du moment où il y a une intégration territoriale, politique, économique et sociale, la planification, dont le propre est de programmer un certain développement économique et social sur un territoire donné et une population donnée, s'impose d'elle-même.

Cette planification prend effet à toutes les échelles territoriales présentant cette intégration, c'est-à-dire de la plus petite échelle de production, par la gestion directe de type individuel, jusqu'au plus haut degré d'association communautaire.

La planification est directement intégrée dans le processus fondamental de fonctionnement social. Elle s'exprime d'une part, dans une structure de concertation démocratique permettant de reconnaître quels sont les besoins d'ordre communautaire et de définir ainsi les objectifs de production; d'autre part, chaque individu déterminant sa prise de participation dans cette production, soit de manière isolée, soit de manière associative, elle s'exprime par l'autoplanification dans chaque unité de production, en ce qui concerne la définition et l'organisation des moyens à mettre en oeuvre pour répondre à la part de production qui a été choisie.

D. L'INDIVIDU ET LA COMMUNAUTE

La structure communautaire est l'expression d'une organisation du cadre de vie, résultant de la concertation de l'ensemble des individus sur la façon de tendre vers un devenir commun.

Cela suppose en préalable que tous les individus se reconnaissent dans une même éthique de développement, en l'occurrence un développement social intégral pleinement démocratique ; développement dont la finalité est de permettre le plus grand épanouissement possible de toutes les facultés individuelles.

D.1. Développement individuel, développement communautaire

Le développement individuel passe par le développement communautaire et réciproquement selon un processus dynamique.

En effet, l'organisation du cadre de vie communautaire ne peut être établie à partir de la reconnaissance des besoins strictement individuels, ceux qui différencient les individus, car ceux-ci sont inquantifiables et non répertoriables. Ce sont des besoins d'ordre communautaire, communs aux individus et nécessaires au bon fonctionnement de l'organisation sociale en fonction de l'éthique commune qui servent de base à l'élaboration de ce cadre de vie.

En assurant, notamment, pour chaque individu l'accès à un même niveau d'éducation, de formation et d'information de base et de plus haut degré, la structure communautaire, qui permet d'élever le niveau des connaissances de chacun, va lui permettre de mieux reconnaître et de mieux exprimer ses différences et ses besoins dans ceux de la communauté.

Et c'est la nouvelle expression de tous ces besoins tombant dans un domaine commun qui fera l'objet d'une nouvelle production de biens d'équipement ou de services, contribuant au développement communautaire.

Ainsi, l'individu est le point de départ et la finalité de ce système social, où l'organisation communautaire n'est que la structure intermédiaire garantissant le fonctionnement démocratique de ce système et servant de cadre et de support au développement et à l'expression de toutes les facultés individuelles.

Dans cette organisation du cadre de vie, le logis, domaine de l'individu dans sa communauté élémentaire d'importance familiale, est le support privilégié à l'expression la plus libre des actes les plus intimes, les plus personnalisés de l'individu. Il est la propriété physique et culturelle inaliénable de l'individu.

D.2. L'individu et la production communautaire

. La participation de l'individu à cette production

Une fois définis en commun grâce à une véritable structure de concertation démocratique, les objectifs de production sont pris le plus près possible de la base, en fonction du taux d'investissement qu'ils nécessitent dans leur mise en oeuvre, pour une mise en relation la plus directe entre consommation et production, afin que ne soient pas gérés à un niveau supérieur que les excédents en terme de complémentarité.

Chaque individu, soit de manière isolée, soit de manière associative détermine sa prise de participation à cette production, en fonction de sa formulation. Rappelons que la formation est l'acquisition, compte tenu des facultés individuelles que l'éducation a mis en éveil, d'une maîtrise technique de plus haut degré.

Le fonctionnement démocratique est assuré par la gestion directe de l'unité de production la plus individuelle à la plus communautaire.

. L'individu dans sa part de production

Aujourd'hui, l'organisation du travail est fondée sur une hiérarchisation et une spécialisation des tâches, allant de la responsabilité la plus élevée à la tâche la plus subalterne, de la plus "noble à la plus ignoble", où une minorité d'individus privilégiés se réalise, mais une majorité d'autres se trouve condamnée à effectuer un travail désimpliqué, voire ingrat.

Dans une production de démocratie, il n'y a pas d'unifonctionnalité de l'individu dans son activité productrice. Nous ne prétendons pas avoir trouvé le moyen de supprimer toutes les tâches ingrates, mais nous faisons en sorte que soient développés tous les outils, toutes les techniques répondant à l'accomplissement de ces tâches, afin qu'il y ait la plus grande part de participation créatrice dans la production de chacun.

La somme de travaux désimpliqués et ingrats restante est réalisée par l'ensemble des individus, soit en alternance, soit par rattachement direct à leur activité dominante, dans laquelle ils se réalisent.

D.3. Place des Nomades dans un développement social intégré

"Les Nomades" = population présente sur un territoire donné temporairement et sans perspective d'intégration.

La définition du statut de Nomade dans le cadre du développement social intégré repose sur la résolution d'un paradoxe, puisqu'il pose que, pour éviter toute substitution, il faut lier sur un territoire donné population production-consommation.

Si la condition de Nomade est en général liée à des raisons culturelles, sa survie est directement conditionnée par la présence de structures d'accueil adaptées (reconnaissance de la légitimité d'un tel statut par l'ensemble de la société), mais surtout par l'existence des activités économiques compatibles.

Nous envisageons les deux cas des populations nomades et semi-sédentaires dans ce cadre théorique.

- . Le Nomade : on peut prévoir qu'une fraction de la capacité d'accueil d'un site définie par ses potentialités, soit réservée à des nomades, de même que certains secteurs de productions compatibles avec la mobilité.

Les Nomades seraient donc un groupe d'individus définissant leur relation à la production et à la consommation en association.

Cela suppose que le nombre de nomades participants de la communauté sur un site donné soit relativement stable, mais n'empêche nullement la présence de personnes en simple transit qui auraient alors un statut voisin de celui de voyageurs ordinaires.

Une telle projection théorique ne s'oppose pas à la réalité actuelle quand on voit la remarquable stabilité du parcours des nomades au long des années. Pour que ces populations participent à la vie de l'e-e-b dans de bonnes conditions, il faut prévoir des aires d'accueil avec des équipements de soutien correspondant à ceux de logements ordinaires avec lesquels ils peuvent être communs, et prévoir les équipements et espaces nécessaires à l'exercice des activités économiques.

- *. Le statut du semi-sédentaire est assez différent. On peut le considérer comme intégré dans une e-e-b ; il a de ce fait un statut équivalent à celui du reste de la population. Sa mobilité serait alors définie dans le cadre de la coopération inter-eeb ou de niveau supérieur. Il faut donc prévoir des aires d'accueil "de type nomade" pour ces gens dans les eeb qui les reçoivent.

* Remarque: L'intégration se pose en termes économiques et non pas culturels - elle n'implique donc nullement une assimilation dans un mouvement unificateur. Les équipements d'accueil doivent donc être réalisés pour permettre une bonne intégration et un bon fonctionnement économique, tout en respectant les particularités de chacun. Elle ne doivent donc pas être le résultat d'un aménagement plus ou moins pertinent de friches foncières. Une surdensification des équipements quotidiens destinés aux sédentaires permettra de répondre aux besoins habituels, et certaines structures fixes modulables et adaptables à la mobilité de ces populations feront face à des besoins plus spécifiques.

D.4. Expression des différents niveaux autogestionnaires et associatifs de l'organisation sociale

Remarque : Les différents ordres de grandeur qui vont être donnés pour chaque niveau d'autogestion et d'association doivent être considérés comme des hypothèses de travail.

Leur but est, dans un premier temps, de rendre le modèle opératoire manipulable ; cette manipulation nous permettant, entre autres, de contrôler, vérifier et reformuler ces hypothèses si nécessaire, et, dans un deuxième temps plus opérationnel, de servir de référence pour arbitrer des compromis selon les cas de figures rencontrés dans la réalité, et non pas comme référence à appliquer.

Leur établissement a été fait sur la base d'une analyse historique et par projection du plus haut degré de connaissance que nous avons dans le développement du potentiel scientifique, technologique et technique des divers champs d'activité ; étant bien entendu que, pour nous, c'est la mesure politique qui fait l'intérêt d'une technologie ou d'une technique.

En fait, la seule manière de bien les quantifier ce qui dépasse pour le moment le cadre de nos compétences serait de déterminer pour chaque niveau d'autogestion et d'association, quel est le rapport à l'investissement endogène que nécessite la maîtrise globale des outils de production du cadre de vie communautaire.

L'entité socio-écologique de base

L'entité socio-écologique de base représente la plus petite unité socio-écologique qui intègre, à la fois, les potentialités humaines et énergétiques permettant de maîtriser et de satisfaire la production de l'ensemble des équipements, biens et services courants de première nécessité pour le soutien logistique au développement social.

Elle comprend donc :

. des potentialités humaines constituant le plus petit groupe structuré politiquement qui puisse assurer la production autonome de son cadre de vie quotidien, par la gestion directe de son territoire. Ceci correspond approximativement à 1200 personnes réparties sur 300 logis.

Le fonctionnement démocratique et la cohésion communautaire étant garantis par un groupement de base de l'ordre de 300 à 400 personnes, soit 80 à 100 logis. Le reste de la population pouvant se répartir en logis isolés et groupement intermédiaire avec surdensification des équipements de prolongement du logis.

. des potentialités écologiques représentant l'emprise territoriale gérée par le groupement social, et dont l'exploitation directe doit apporter les ressources de base nécessaires à la construction du cadre de vie quotidien.

Les carences et les excédents de production qui peuvent apparaître entrent dans le cadre d'une complémentarité inter-entité écologique de base (eeb), en terme d'échanges et d'association.

. L'entité socio-écologique territoriale de développement social intégral

5000 personnes, soit 4 eeb.

C'est le niveau optimum d'association inter-eeb qui, tout en garantissant encore une bonne intégration territoriale économique, politique et sociale, permet, grâce aux potentialités qu'il recouvre, de maîtriser totalement la production d'un cadre de vie communautaire, en réponse aux aspirations de la population.

Cette entité représente le plus haut degré d'organisation politique dont le fonctionnement interne se fait encore sur une échelle ascendante.

En ce qui concerne la production de plus haut degré d'investissement, ne pouvant entrer dans le cadre des compétences d'une entité 5000, elle se fera sur une base associative de programmation et de réalisation entre entités 5000.

Cette association politique fonctionnant sur une échelle horizontale, c'est-à-dire que l'investissement que nécessite ce type de production est réparti de façon égalitaire par champs d'activité sur les diverses entités associées. D'où l'importance des réseaux de communication et de mise en relation inter 5000 qui doivent être assez flexibles et performants pour permettre ce type d'association.

E. ANALYSE D'UN LIEU DONNE

La problématique de notre analyse résulte des objectifs du modèle théorique fondamental. En effet, celui-ci sert, pour élaborer la grille analytique et descriptive permettant de "lire" la réalité.

Cette lecture sélective doit dégager les potentialités fondamentales spécifiques du lieu étudié (population, milieu naturel, technique et technologie) en tant que supports et agents d'une nouvelle trame propositionnelle de rapports sociaux. Nous montrons ainsi que nous avons une connaissance aussi précise que possible de l'existant, ceci afin de démontrer la crédibilité de propositions de restructuration, faites à partir de cette prise en compte d'une réalité physique et "sociale", projetée pour tendre vers les objectifs d'un développement social intégral.

D'après ceux-ci nous proposons de tendre vers une production globale de type "écologique", basée sur l'auto-satisfaction des besoins énergétiques* des populations concernées.

* *Besoins énergétiques : ensemble des besoins exprimés et reconnus par les populations (y compris les besoins alimentaires) comme un développement facteur-point d'appui physique et théorique*

Cette production globale repose sur une exploitation rationnelle et harmonieuse de l'ensemble des ressources naturelles du support.

Actuellement, on assiste à une exploitation partielle et sectorielle de ces ressources, basée sur des objectifs de rentabilisation maximum, conséquence d'une économie extravertie, multipliant les déséquilibres et les échanges inter-régionaux et internationaux.

Ainsi, les besoins énergétiques des populations ne sont plus satisfaits par la production locale, mais dépendent d'échanges entre régions et pays spécialisés.

Auparavant, dans une économie locale intravertie, c'est-à-dire tournée prioritairement vers la satisfaction des besoins internes, l'ensemble des ressources du milieu était utilisé d'une façon optimale.

Il s'agissait d'un fonctionnement autarcique, accentué par la pénurie des moyens de transport, dans lequel la répartition des populations sur le territoire résultait de la richesse du milieu, et du niveau de connaissance permettant de l'exploiter.

En ayant pour exemple ce fonctionnement autarcique, donc autonome, nous pouvons envisager que l'exploitation rationnelle de toutes les potentialités du milieu, permettrait la satisfaction des besoins énergétiques des populations du lieu, et constater ce qu'il faudrait lui adjoindre pour produire l'ensemble des éléments du cadre de vie souhaité.

Ainsi, le but de notre analyse sera de mettre en évidence toutes les potentialités du lieu étudié; nécessaires pour promouvoir une économie auto-gestionnaire et associative de démocratie et de développement social intégral.

- les potentialités humaines :

En reconnaissant l'importance des groupements humains existants et leur répartition sur le territoire étudié.

- les potentialités géomorphologiques du support :

En prenant les caractères typo-morphologiques forts du milieu (obstacle montagneux, vallée...).

- les potentialités du milieu :

Le terme "milieu" est utilisé au sens large, comprenant les éléments naturels de la bio-sphère (soleil, vents...), les sols, ce qu'ils portent, et le sous-sol.

Pour mettre en évidence l'ensemble des potentialités du milieu, il faudrait réunir une équipe pluridisciplinaire formée de géographes, écologues, agronomes et autres spécialistes jouant un rôle particulier dans l'étude du milieu.

Nous pourrions ainsi dresser un bilan des aptitudes écologiques et agronomiques du support, un bilan des sources énergétiques et des gisements de matières premières, présents dans le milieu étudié. L'utilisation de ces potentialités naturelles serait fonction de nos potentialités techniques et technologiques, que nous ne décrivons pas, mais qui sont celles de notre société actuelle.

Remarque : Il est bien évident que, dans cette étape d'analyse sélective, il ne peut être question de ressources touristiques comme potentialité fondamentale d'un milieu, étant donné que ce type de mise en valeur de ressources locales, comme nous l'avons montré, va à l'encontre de tout fonctionnement économique intraverti, donc de tout développement économique auto-centré.

E.1. Bilan d'aptitudes écologiques et agronomiques du support

Pour établir ce bilan, il faut d'abord reconnaître les caractères particuliers du milieu étudié : climatiques, morphologiques, hydrologiques, pédologiques...

Cette définition précise du milieu permettrait aux techniciens spécialisés de dresser un diagnostic phyto-écologique. Celui-ci inventorie les différentes unités phyto-écologiques (ensemble aux mêmes caractères), contenus dans le support.

Ensuite, l'agronome pourra établir, pour chaque unité, ses aptitudes agronomiques particulières.

Nous pourrions donc, à partir de la reconnaissance des aptitudes écologiques, élaborer une carte des utilisations potentielles des sols, dans laquelle on peut différencier les diverses vocations des terres (vocation agricole, pastorale, ou forestière).

- Les terres à vocation agricole :

Pour ces terres, le technicien agronome pourra établir l'éventail des cultures possibles, les rendements prévisibles par culture, en fonction des moyens de production utilisables. Cette étude sera primordiale pour les choix de mise en valeur, que feront les populations vivant sur ce territoire.

- Les terres à vocation non-agricole :

Ce sont des terres dont la mise en culture entraînerait la dégradation des qualités du sol, avec risque d'érosion éolienne, pluviale qui décape sur les pentes la couche superficielle riche en humus.

Il faudrait donc maintenir un couvert végétal, moyen le plus efficace pour lutter contre les différentes formes

d'érosion. On peut tout de même envisager une exploitation de cette masse végétale, respectueuse de l'équilibre écologique.

En effet, ces surfaces souvent qualifiées de marginales, peuvent être couvertes de forêts ou de prés de pâture, servant pour l'élevage de parcours. A ce propos, il faudrait que les techniciens concernés (agrostologues...) définissent les meilleures conditions d'élevage, n'entraînant pas la dégradation du milieu, ou le gaspillage des meilleures terres pour des cultures fourragères.

Ils conseilleraient le type de bétail, adapté aux conditions du milieu (bovins, ovins, caprins, porcins...), la forme particulière d'élevage variant entre les deux extrêmes que sont, d'une part l'élevage pastoral, et, d'autre part, l'élevage en bergerie (ou batterie).

L'usage du type pastoral traditionnel serait limité par les risques de dégradation du milieu : les terrains de parcours sont principalement constitués par les landes, et les forêts, qu'il conviendrait d'utiliser dans certaines conditions établies par l'écologue.

Ainsi, il évaluera le seuil de tolérance, la capacité limite des zones pastorales, c'est-à-dire le nombre d'animaux conseillé, au-delà duquel on assisterait à la disparition de la forêt (destruction des jeunes pousses), ou à la régression de la flore (disparition de certaines espèces). Par contre, une utilisation rationnelle des parcours en forêts, permettrait l'entretien du sous-bois, limitant les risques d'incendie, tout en couvrant une part des besoins alimentaires du bétail.

D'autre part, la forme d'élevage récente, en bergerie, utilise beaucoup de terres à vocation agricole (cultures fourragères) qu'il conviendrait de réserver, en priorité, pour les cultures vivrières.

En fait, il faudrait rappeler que cette forme moderne de production d'animaux en batterie consomme des surfaces

mécanisables, demande des investissements financiers importants, et néglige les disponibilités fourragères des parcours, donc n'apparaît pas comme une exploitation optimale des ressources naturelles.

Ce court développement nous permet de dire qu'il n'y a pas de solution stéréotypée au problème de l'élevage, mais des solutions d'équilibre particulières à chaque milieu étudié.

Le bilan exhaustif des aptitudes écologiques et agronomiques de la zone d'étude permettrait d'envisager un aménagement rationnel du territoire de production, caractérisé par un équilibre entre les productions agricoles, pastorales et forestières.

Cette diversité agro-sylvo-pastorale correspond, d'une part aux aptitudes écologiques naturelles du milieu, et, d'autre part, aux besoins exprimés par les populations concernées. En effet, celles-ci sont les véritables décideurs de l'aménagement de leur territoire, et s'appuieront, dans leurs choix, sur les informations objectives collectées par les "techniciens de la nature".

E.2. Bilan des ressources d'énergie possibles et des gisements de matières premières

Actuellement, la plupart des sources énergétiques sont inexploitées, car jugées peu rentables dans le contexte économique actuel, leur préférant des énergies dont l'exploitation induit une totale dépendance des utilisateurs vis-à-vis du pouvoir central. Ainsi, les choix actuels d'utilisation "d'énergies dures" centralisées, dévastatrices (hydrocarbure, nucléaire...) sont basés sur une vision à court terme, répondant aux impératifs économiques immédiats, qui ne prennent pas en compte l'épuisement des ressources (gisements limités), et les dangers de leur utilisation.

Face à cette situation, et en fonction de nos objectifs fondamentaux, nous proposons l'emploi de sources d'énergie décentralisées, renouvelables, non polluantes, qui permettrait aux populations de répondre localement à l'ensemble de leurs besoins.

" Les techniques douces proprement dites, répondent à deux ordres de caractéristiques générales. D'une part, elles s'inscrivent dans les cycles écologiques, c'est-à-dire utilisent des sources d'énergie inépuisables (renouvelables), ne créent pas de pollution, économisent des ressources non renouvelables, permettent le recyclage des déchets, etc...et, d'autre part, elles sont conçues pour de petites unités de production, de façon à pouvoir être gérées par des non-spécialistes, et créer ainsi de nouvelles formes communautaires d'organisation sociale, ce qui permettrait une décentralisation, une plus grande participation des individus, des rapports d'égalité et des conditions de vie non aliénantes."

(cf. *Les Cahiers de l'Ecologie : techniques douces, habitats et sociétés*)

Ces techniques douces* sont actuellement expérimentées de façon ponctuelle. Dans un court terme, elles pourraient être facilement utilisées pour les logements et les petits équipements.

Pour exploiter ces énergies douces de façon optimale, il faudrait être conseillé dans cette démarche par des techniciens qui, ayant étudié les potentialités énergétiques du milieu, pourraient guider les utilisateurs dans leur choix, en établissant une correspondance entre le degré d'investissement technique et technologique et le niveau des besoins à satisfaire.

Il faudrait donc établir un bilan exhaustif des potentialités énergétiques pour chaque milieu étudié.

* *Techniques douces* : - est douce, toute source technique qui respecte l'environnement, n'est pas dangereuse pour l'homme, fait appel à des sources d'énergie ou à des matières premières renouvelables, est intelligible et maîtrisable par tous. (cf. *Le vent se lève...Revue écologiste de réflexion et d'analyse*)

Nous rappelons les diverses sources d'énergie connues actuellement :

- énergies basées sur une captation directe des éléments naturels :
 - . énergie solaire,
 - . énergie éolienne,
 - . énergie hydraulique,
 - . énergie géothermique,
 - . énergie marée motrice ;
- énergies basées sur une transformation de la biomasse :
 - . énergies de bioconversion.

On peut encourager sans réticence la bioconversion des déchets agricoles, forestiers et ménagers, qui permet l'élimination de ces déchets, une dépollution et une récupération d'énergie autrefois gaspillée.

De plus, une répartition homogène des populations sur le territoire, induirait la participation directe de chacun à l'organisation et à la gestion du territoire de production nécessaire à la satisfaction de ses besoins énergétiques de base.

Par contre, dans le court terme, l'inégale répartition démographique impliquerait un jeu plus complexe de complémentarités (permettant la satisfaction immédiate de l'ensemble des besoins reconnus et exprimés). Il faudrait donc envisager l'association "d'entités de développement communautaire intégral", dont le territoire de production est déficitaire, avec d'autres à fort potentiel énergétique.

- Les potentialités technologiques

Il paraît évident qu'elles évolueront dans le temps, surtout si l'organisation de la recherche scientifique ou appliquée se fait en fonction des objectifs d'un développement social intégral.

- Les potentialités géo-morphologiques

Ce type de potentialités ne semble pas modifiable en lui-même. Notre optimisme débordant nous empêche d'envisager des transformations physiques brutales, résultant de séismes, raz-de-marées, éruptions volcaniques ou explosions nucléaires.

Par contre, l'évolution technologique des moyens de transport permettra, sans doute, de se libérer plus facilement des contraintes physiques du support. Cette évolution impliquerait une modification de la structure de mise en relation proposée dans le référentiel pré-opérationnel.

- Les potentialités du milieu (éléments naturels, biomasse, sous-sol...)

En fonction de l'évolution des connaissances écologiques, agronomiques, pédologiques... et du savoir technologique, on peut envisager dans le futur, une meilleure reconnaissance de l'ensemble des ressources du milieu, ainsi qu'une gestion rationnelle, respectueuse des équilibres naturels.

F. REFERENTIEL PRE-OPERATIONNEL

Le jeu d'aller-retour entre l'analyse sélective de la réalité et le référentiel opératoire, nous permet d'établir, dans un premier temps, un référentiel à long terme, approprié au support.

Ce référentiel est encore appelé modèle pré-opérationnel, et, en tant que tel, n'est pas applicable. Il sert, en tant que règle du jeu fondamentale tirée du référentiel opératoire et appropriée à un milieu, d'aide à la décision pour élaborer un ensemble de stratégies à moyen et court terme qui doivent permettre, tout en gérant au mieux les problèmes immédiats posés par le contexte économique, politique et social du milieu considéré, de dépasser cette gestion conjonctuelle pour promouvoir une nouvelle finalité de développement.

Le référentiel pré-opérationnel nous permet donc d'agir depuis la réalité d'un milieu donné et dans la "perspective de ...".

Chaque fois qu'il y aura un changement de la réalité dans cette perspective, il faudra, en fonction des enseignements tirés par la concrétisation des opérations à court terme, reprojeter d'autres référentiels, permettant de nouvelles interventions.

L'établissement des ces référentiels pré-opérationnels passe par la prise en compte, à un moment donné de l'ensemble des potentialités fondamentales précédemment définies. Il est bien évident que ces potentialités se modifieront dans le temps, en fonction de l'adhésion des communautés au type de développement démocratique intégral proposé.

- Les potentialités humaines

On peut envisager, à long terme, un redéploiement dans l'espace des populations, en réaction à la mauvaise répartition démographique actuelle (concentration urbaine, zones dépeuplées...).

Ce redéploiement permettrait une exploitation plus harmonieuse, et plus homogène de l'ensemble des ressources du milieu.

L'évolution possible de la base de l'analyse permettant l'élaboration du référentiel pré-opérationnel, démontre bien que celui que nous proposons n'est valable qu'à un moment donné, et qu'il est modifiable, dans le temps en fonction des changements sociétaux.

Le référentiel pré-opérationnel est constitué par un ensemble de propositions de restructuration de l'existant,

qui formalisent la projection, après appropriation au milieu de la structure et du fonctionnement social définis dans le modèle opératoire.

Ces propositions de restructuration comportent :

- la reconnaissance sur le support des entités écologiques de base (eeb), à partir de la lecture des potentialités fondamentales
- la reconnaissance du niveau d'association inter-eeb, qui forme l'entité écologique de développement social intégral
- la localisation des équipements spécifiques à chaque niveau d'association et l'adaptation des programmes d'équipement, exprimés dans le modèle théorique, aux conditions particulières liées à l'implantation et à leur relation avec les autres équipements (équipements = terme général regroupant les équipements de production, de socialisation...)
- la proposition de structures de mise en relation adaptées à leur fonction spécifique :
 - . relation inter-eeb
 - . liaison avec les différents niveaux d'équipement correspondant aux divers niveaux d'association.

Nous allons préciser maintenant, pour chaque point, les critères de choix permettant d'élaborer des propositions adaptées à un lieu d'étude.

Pour chaque zone étudiée, il faudrait définir l'emprise capable de l'entité écologique de base, grâce à un bilan précis des potentialités du milieu.

On aurait ainsi un ordre de grandeur, en surface de territoire nécessaire, pour satisfaire à l'autoconsommation et à la production courante du cadre de vie quotidien, pour une population de 1200 à 1500 personnes.

En l'absence d'une connaissance précise de ce rapport territoire/population, nous en proposons une évaluation grossière, basée sur un recul historique.

On constate, en un moment historique donné, caractérisé par un fonctionnement autarcique, la relation entre territoire de production, niveau de production et population qu'il concernait.

Mais ce rapport n'a qu'une valeur indicative nous permettant d'avancer dans notre étude, tout en étant conscients de l'évolution actuelle et future des moyens de production et de l'augmentation des besoins énergétiques.

Pour établir le référentiel pré-opérationnel, nous proposons une restructuration de l'existant, passant par la prise en compte des potentialités humaines actuelles, en envisageant le territoire de production correspondant aux groupements humains. Le territoire de ces groupements sera un multiple de celui de l'eeb, en fonction du nombre d'habitants.

- l'association de différentes eeb, afin de gérer leurs excédents et de répondre aux besoins reconnus non satisfaisables intrinsèquement, se fera dans une proximité territoriale immédiate et sera conditionnée par les potentialités géo-morphologiques du lieu. La reconnaissance des différents degrés d'association se fera par inclusion successive de territoires.

- Parmi les eeb associées, certaines peuvent assurer le soutien logistique pour l'implantation des équipements mis en commun, spécifique à ce niveau d'association (4 eeb).

Les critères de choix pour la localisation des équipements sont essentiellement :

- . un pourcentage de population groupée permettant d'assurer le fonctionnement d'une démocratie inductive (1/3 à 1/5 de la population)

- . une position dans l'espace qui permette une communication aisée avec les niveaux d'association de même degré et ceux de degré supérieur.

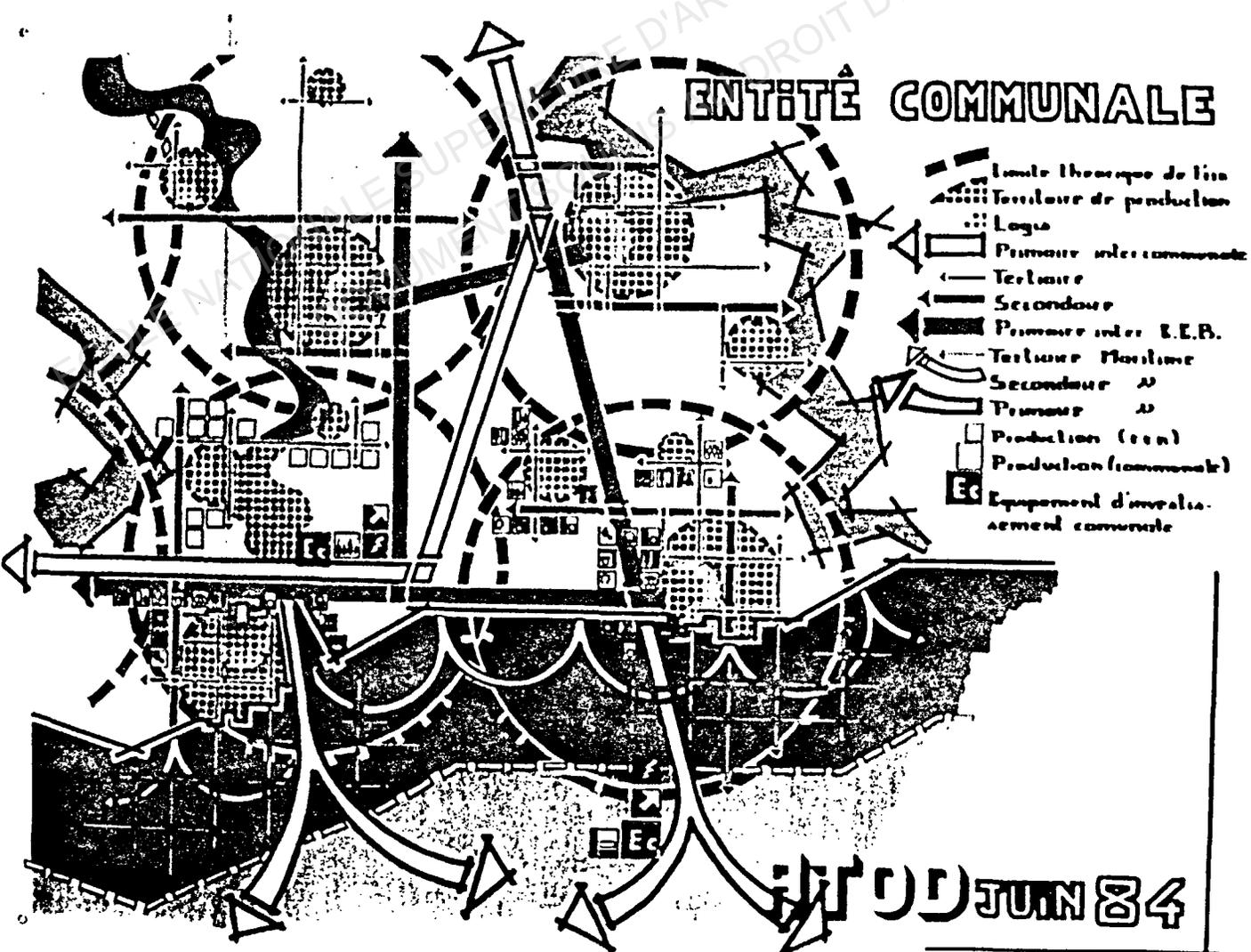
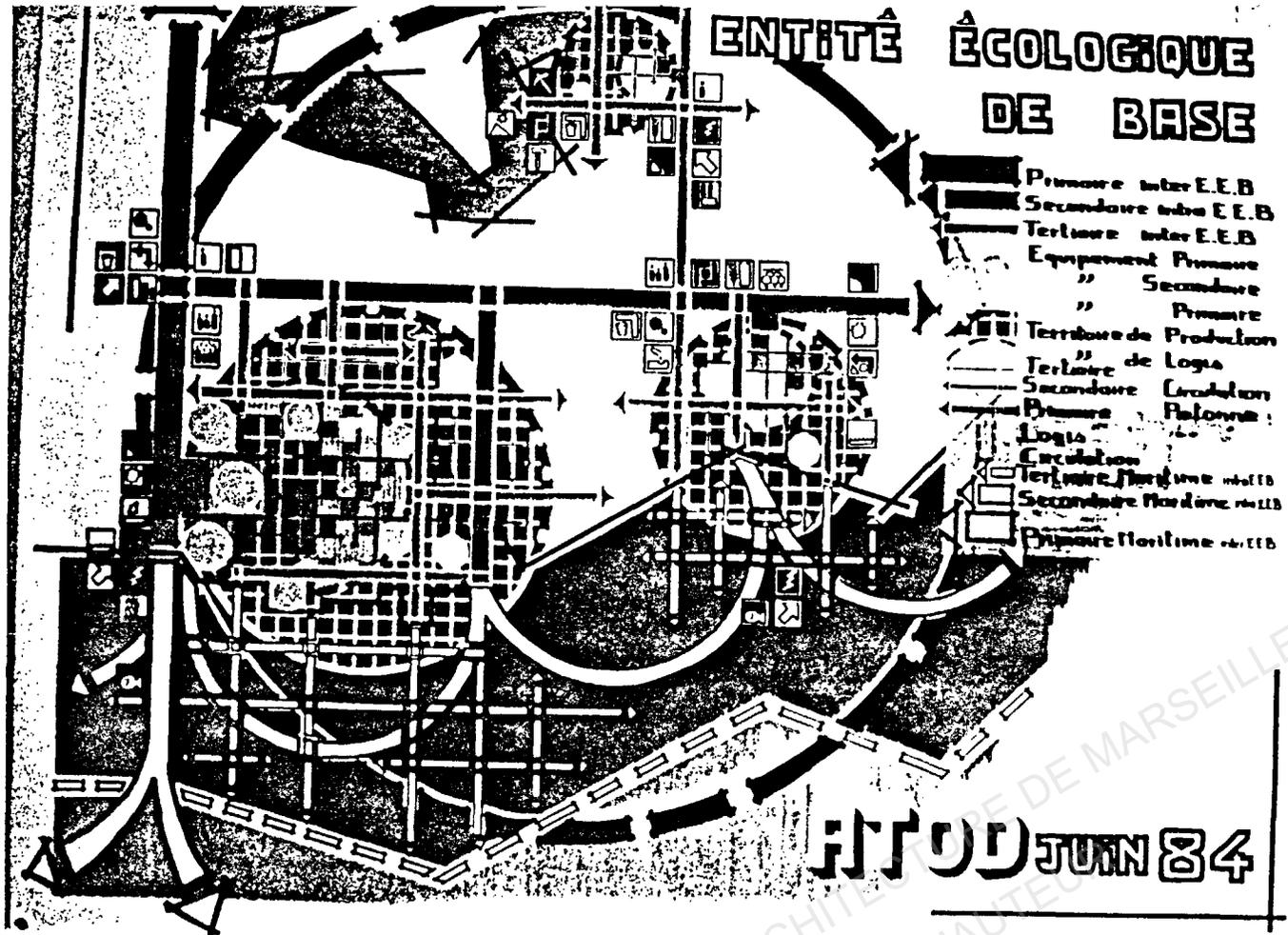
On localise ainsi les équipements de l'entité écologique de développement social intégral.

L'image correspondant au système proposé serait plus celle d'un maillage relationnel, innervant l'ensemble de l'entité écologique de plus haut degré, qui aurait des points de contact avec une autre structure de mise en relation de caractère différent (rapidité, capacité...).

Ces structures de mise en relation se traduiront par des infrastructures de communication différenciées et adaptées à chaque cas étudié (selon la répartition continue ou non des populations sur le territoire).

Leur capacité d'assurer des liaisons rapides contribuera à réaliser une intégration territoriale optimale quelle que soit l'emprise globale de l'entité écologique de plus haut degré.

La proposition de restructuration de principe à long terme que nous ferons pour le site, traduira les différents niveaux d'associations de l'organisation sociale auxquels elle pourrait correspondre, ainsi que la projection de programmes d'équipement et de structure de mise en relation qui en découlent.



LE MTF traduction spatiale

MODELISATION

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Groupements

- de Base
- secondaire

Limites

- communale
- e e b

Potentialites

- maritime
- plaine
- colline

Flux terrestres

- inter communal
- inter eeb
- secondaire

Flux maritimes

- inter communal
- inter eeb
- secondaire

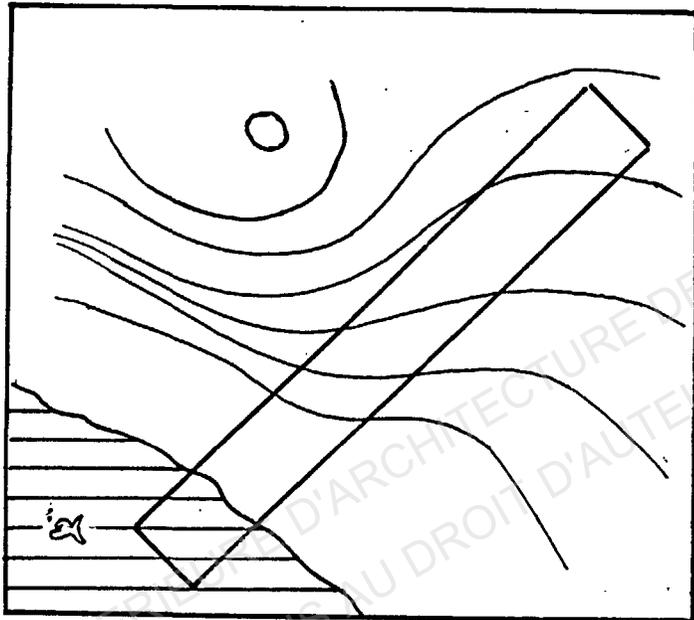
A. STRUCTURATION THEORIQUE

La mise en adéquation de populations et des potentialités suppose notre capacité à analyser le support physique selon notre description théorique. Cela constitue la première difficulté d'une structuration théorique pour un lieu fortement et anciennement urbanisé où le site est entièrement recouvert, parfois depuis fort longtemps, de bâti. Nous nous sommes donc limités à utiliser les caractéristiques typomorphologiques les plus évidentes, ainsi qu'un certain nombre de potentialités du sous-sol.

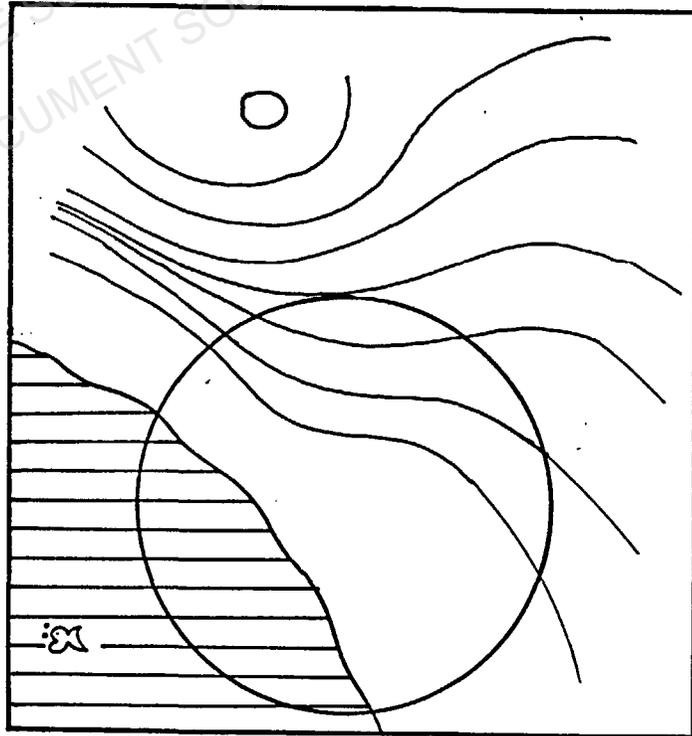
La première phase de la structuration théorique correspond à la délimitation des eeb. Reprenant le résultat des recherches menées dans le cadre de l'atelier, nous avons défini un découpage des territoires en zone de 1200 ha environ, correspondant à des populations de 1200 habitants.

Pour ce faire, il a fallu procéder à un arbitrage entre intégrité territoriale (schéma n°1), complémentarité des potentialités (schéma n°2), compte tenu des contraintes typomorphologiques. De la même façon, les niveaux d'associations communales (niveau 5000), tiennent compte de ce double impératif de la recherche d'un territoire en bandes organisées, orthogonalement à la côte, et la définition d'un espace viable.

Le marquage des points de fixation des groupements de base, et la détermination de flux hiérarchisés, donnent à notre structuration un caractère de système gérant le site selon des règles définies et avec un même degré de généralité (schémas 3 et 4).



Schema n°1



Schema n°2

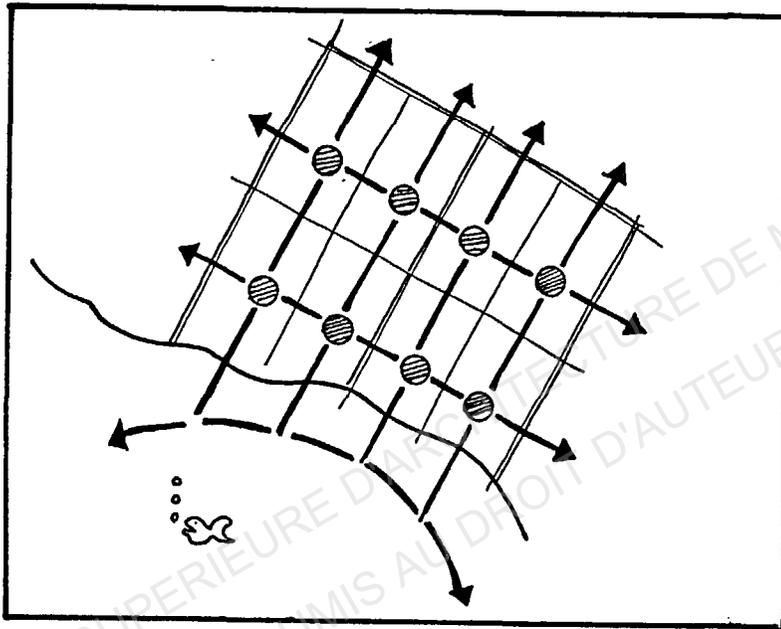


Schéma n°3

FLUX INTER E.E.B./niveau 1200

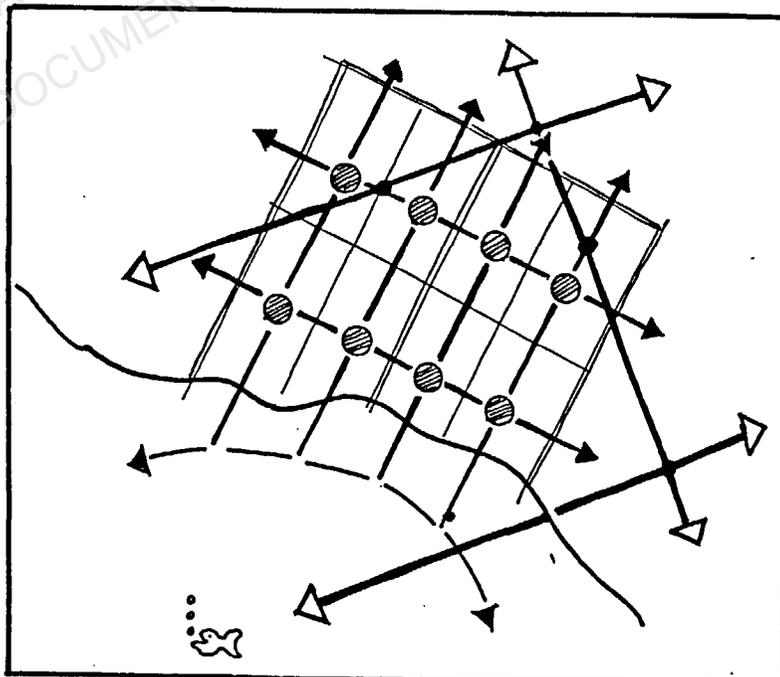


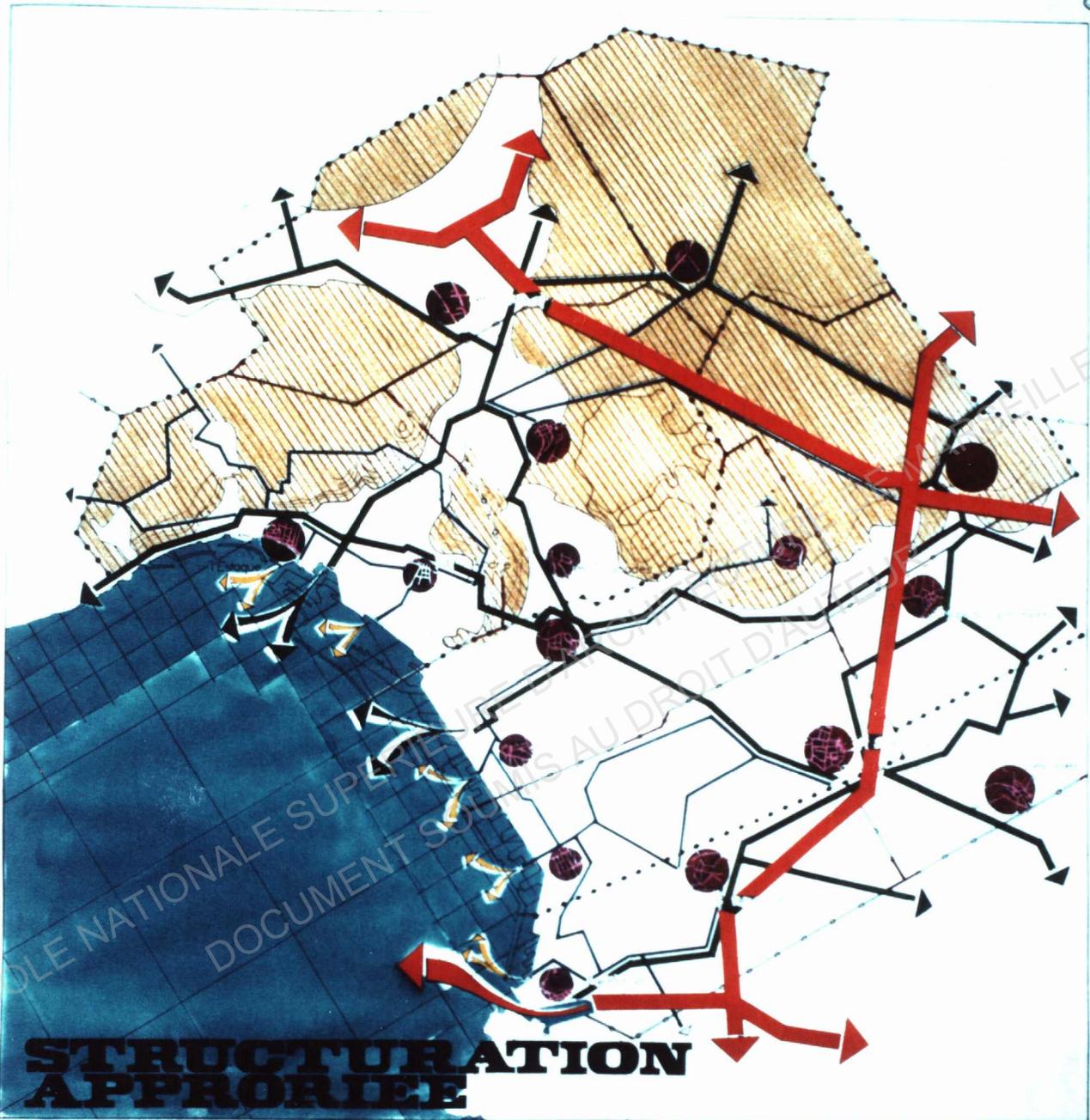
Schéma n°4

FLUX INTER NIVEAU COMMUNAL

Un tramage orthogonal à la direction dominante de la côte, permet de fixer une règle arbitrant l'aléatoire, quand les informations en notre connaissance ne nous permettent pas de faire des choix raisonnés.

Nous voyons donc les limites d'une modélisation qui ne prétend pas avoir un quelconque caractère absolu. Son niveau de généralité nous amène à la considérer comme un document plus démonstratif que réellement opératoire, ou encore comme une première approche d'un travail à développer, et à préciser.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



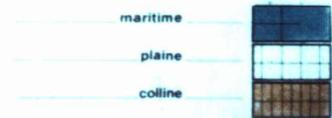
Groupements



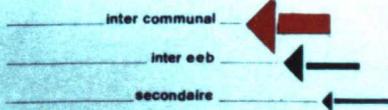
Limites



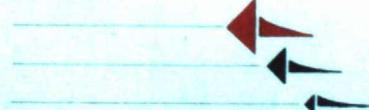
Potentialites



Flux terrestres



Flux maritimes



B. STRUCTURATION APPROPRIÉE

Une première recherche de la confrontation avec l'existant nous amène à produire une structuration appropriée. Dans le but d'établir un cadre opératoire, il marque les corrélations entre la structuration théorique et la réalité. On peut le considérer comme un premier référentiel pré-opérationnel, de niveau général permettant d'établir une approche de stratégies à long terme.

Il paraît, de façon évidente, que, selon notre descripteur, la population présente devrait être amenée à se redéployer dans un cadre régional assez vaste. Il faudrait pour cela produire des politiques d'aménagement qui inverse la tendance actuelle à la densification des zones côtières au détriment de l'arrière-pays et des zones montagneuses*.

La mise en oeuvre de ces perspectives d'aménagement passerait donc forcément par une action sur un cadre plus vaste que celui sur lequel nous travaillons.

Certaines zones du Massif de l'Estaque devraient déjà être mises en exploitation, et recevoir un certain redéploiement de populations.

De même, il semble, d'après les connaissances scientifiques et technologiques actuelles, que les potentialités marines soient capables de produire de façon non négligeable, des ressources alimentaires et énergétiques, ainsi que des matières premières. L'aquaculture et l'algoculture, par exemple, pourraient être des techniques capables de concilier respect du milieu et mise en exploitation des potentialités reconnues.

* cf. thèse Etienne CAMART, ATOD, juin 1985.

Les territoires maritimes devraient alors être considérés de la même façon que les zones terrestres, et relever de gestion et d'exploitation selon des niveaux d'association, fonction des technologies à mettre en oeuvre.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

C. STRUCTURATION THEORIQUE LOCALISEE

La définition, à ce stade de l'étude, d'une structuration localisée, ne correspond pas au résultat d'une approche par le haut, mais à une définition plus précise de la structuration théorique rendue possible par le changement d'échelle.

Le travail préalable permet, certes, de situer les choix effectués dans le référentiel général. Mais les conclusions de cette phase pourrait amener à reconsidérer le schéma général. Cela marque bien le caractère itératif et progressif de la méthode utilisée.

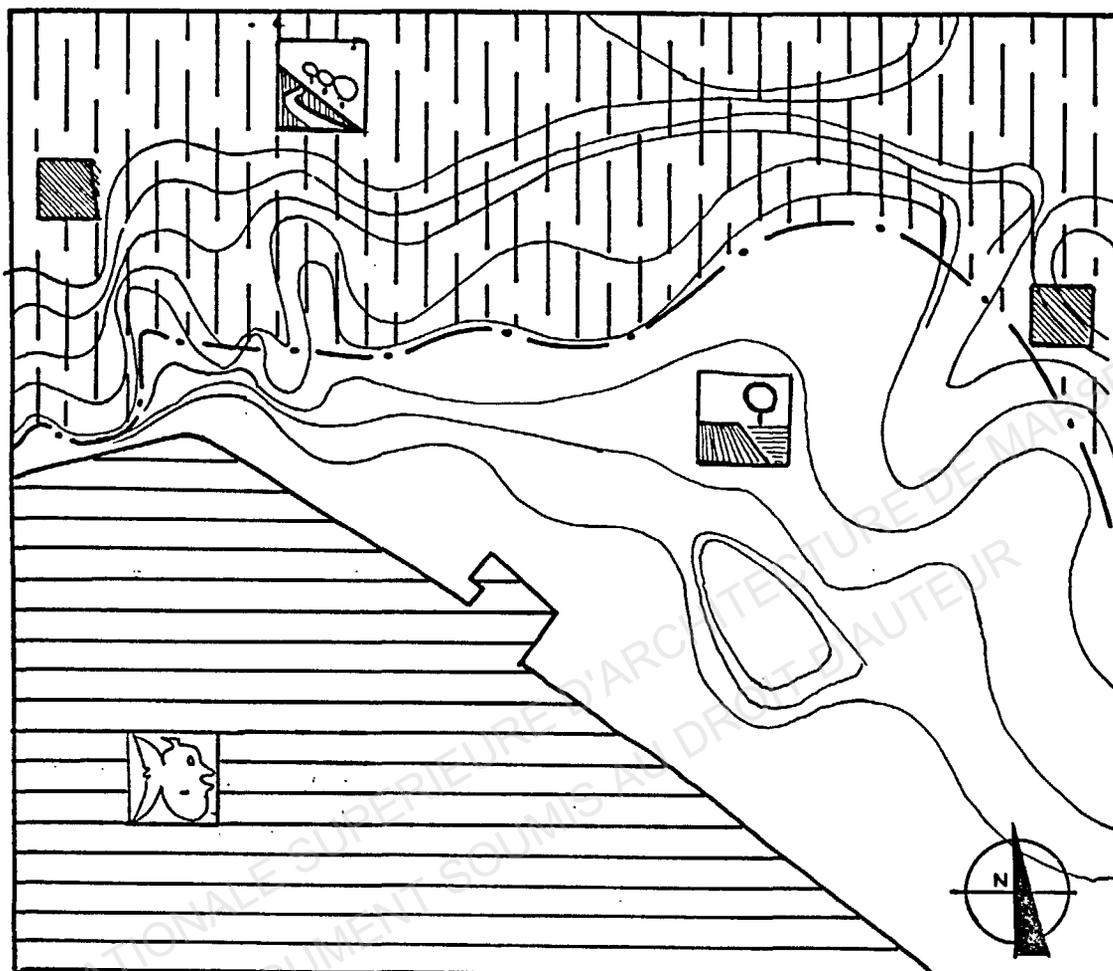
Notre but est ici de déterminer un document plus pertinent sur le secteur géographique qui nous intéresse. Nous sommes donc amenés à préciser les potentialités et la localisation des flux et activités.

. REPERAGE DES POTENTIALITES (Schéma)

Le Bassin de Seon est un lieu au relief très marqué, car coincé entre la Chaîne de l'Estaque et l'Eperon de la Viste. Cela facilite un premier repérage des potentialités, ce d'autant que la relativement faible occupation urbaine rend la lecture du site possible.

La zone littorale, lieu actuel de l'essentiel des activités humaines semble capable de recevoir des activités agricoles vivrières.

La partie intérieure du territoire, lieu actuellement laissé en friche, devrait pouvoir être utilisé pour des activités de type sylvio-pastoral, ou encore de production de biomasse. Certains lieux peu accidentés devraient aussi capables de recevoir une agriculture de colline. Cependant la séparation



POTENTIALITES MARITIMES



POTENTIALITES SYLVIO PASTORALES



POTENTIALITES AGRICOLES



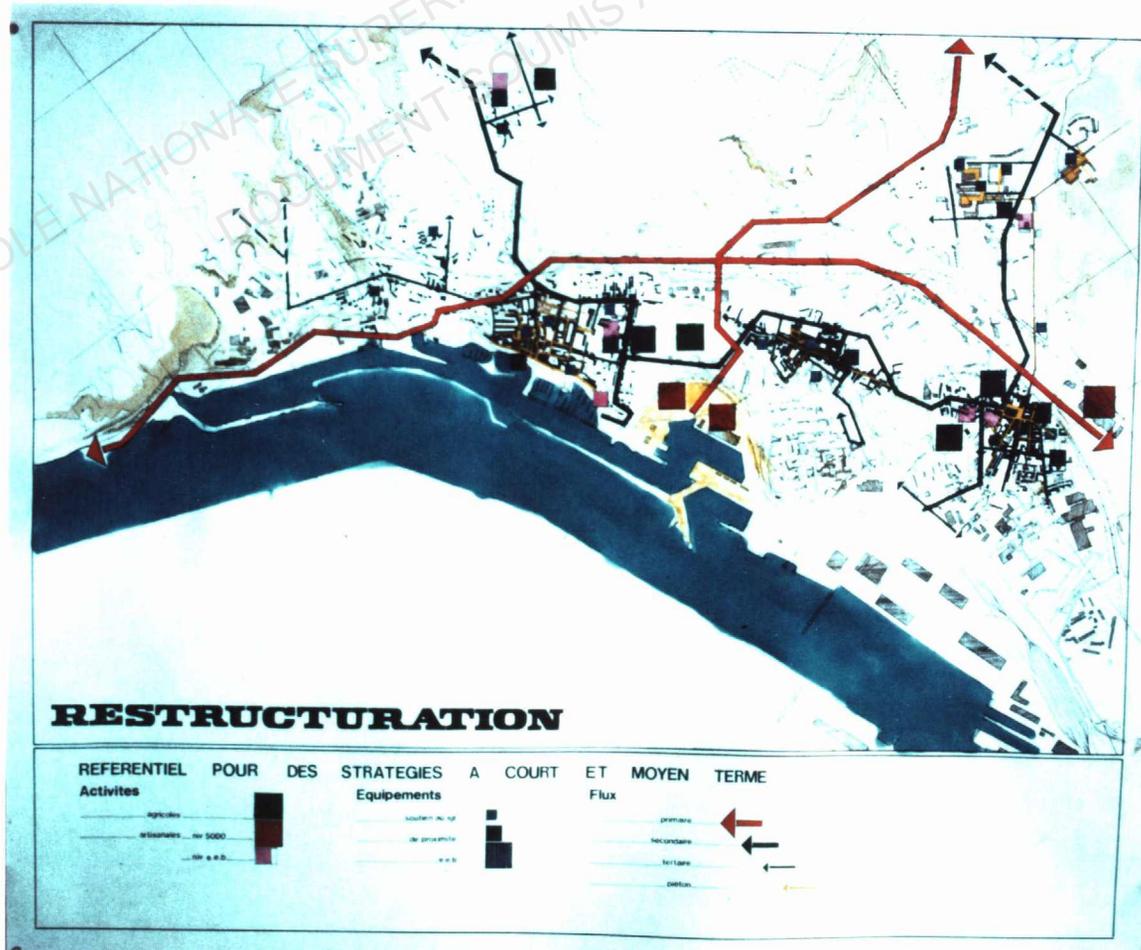
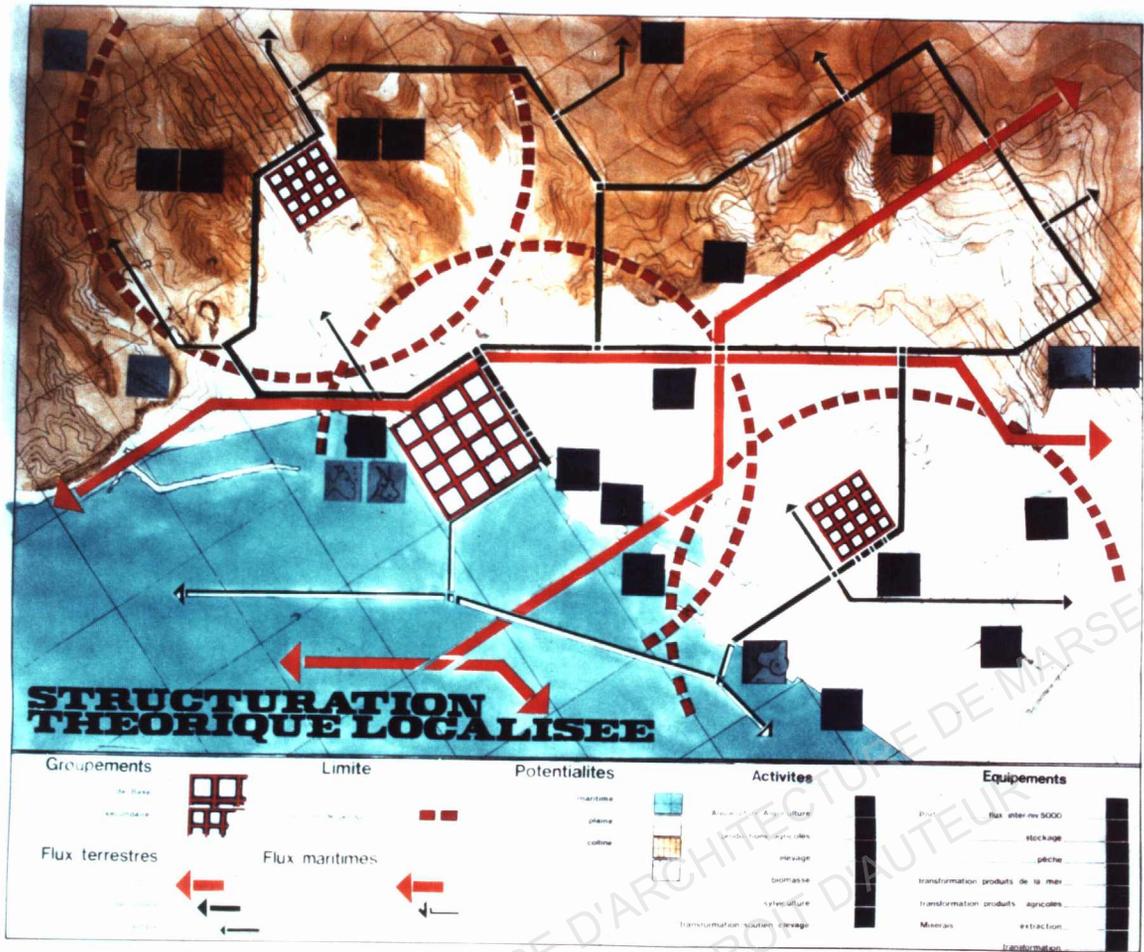
POTENTIALITES DU SOL

Reperage des potentialites

entre les deux zones est fortement marquée par des caractères typomorphologiques accentués qui pourraient rendre accès et exploitation, par endroits, difficiles.

La précision des potentialités et des types de mise en oeuvre nous amène à définir les niveaux d'exploitations et les lieux privilégiés de fixation des activités humaines.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



D. RESTRUCTURATION LOCALISEE

A cette phase terminale de notre approche méthodologique, nous reprenons l'ensemble de la réalité (selon ce que nous sommes capables de percevoir) pour l'orienter selon les perspectives tracées par la modélisation théorique. Le but est de fournir des stratégies d'action réalisable selon un échéancier.

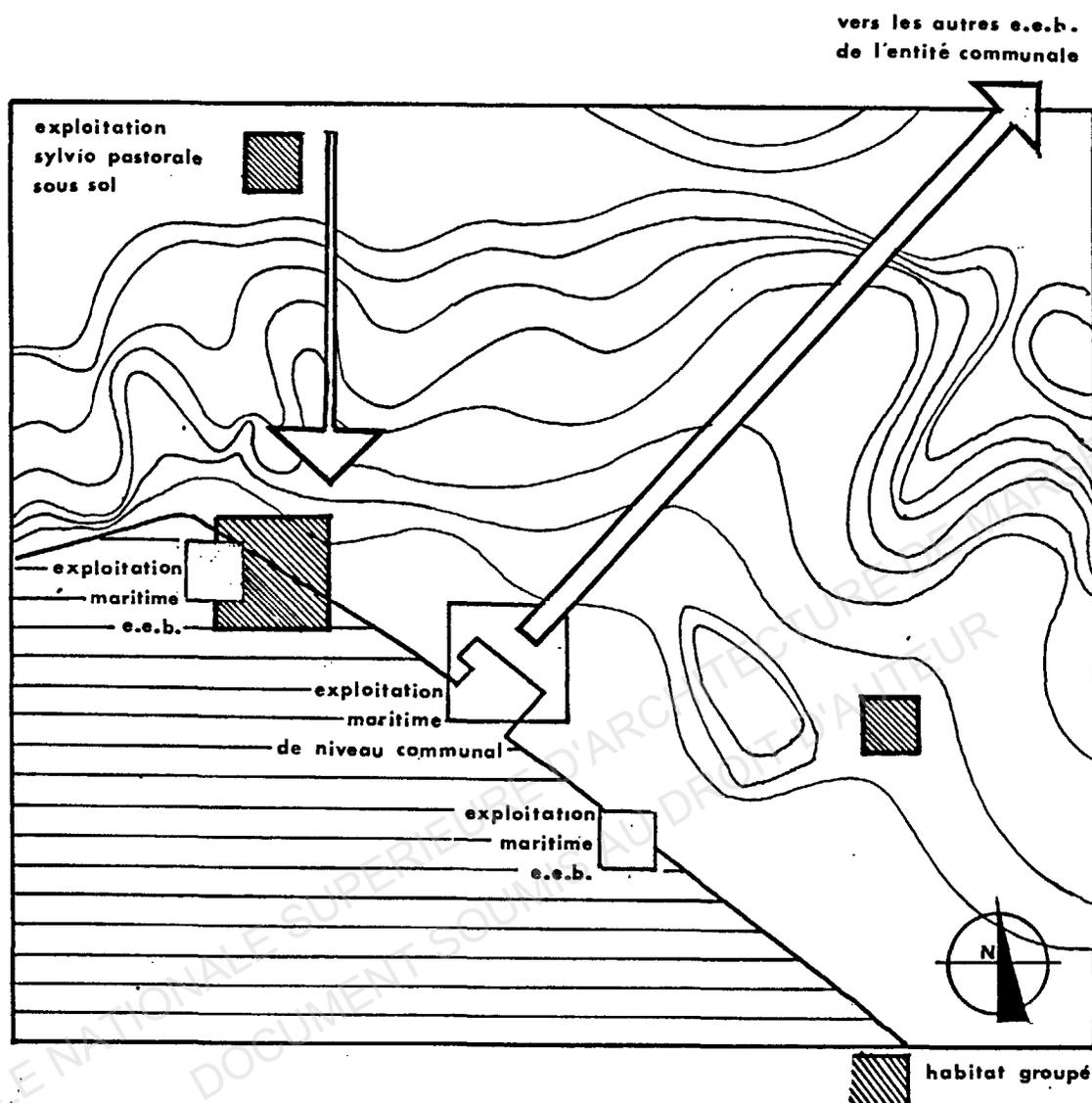
Le schéma de restructuration n'est donc pas à considérer comme une image statique du quartier, mais comme une localisation d'actions visant à induire une dynamique pour "reconstruire" une cohérence locale.

Les zones où il n'y a pas, aujourd'hui, d'activités humaines permanentes, sont celles où des actions selon notre finalité semblent les plus faciles à mettre en oeuvre. L'adaptation par rapport à la structuration théorique est alors minime. On peut considérer ces lieux comme privilégiés, pour mettre en oeuvre des types de productions intégrées. Il s'agit des zones de collineset, bien évidemment, de la mer.

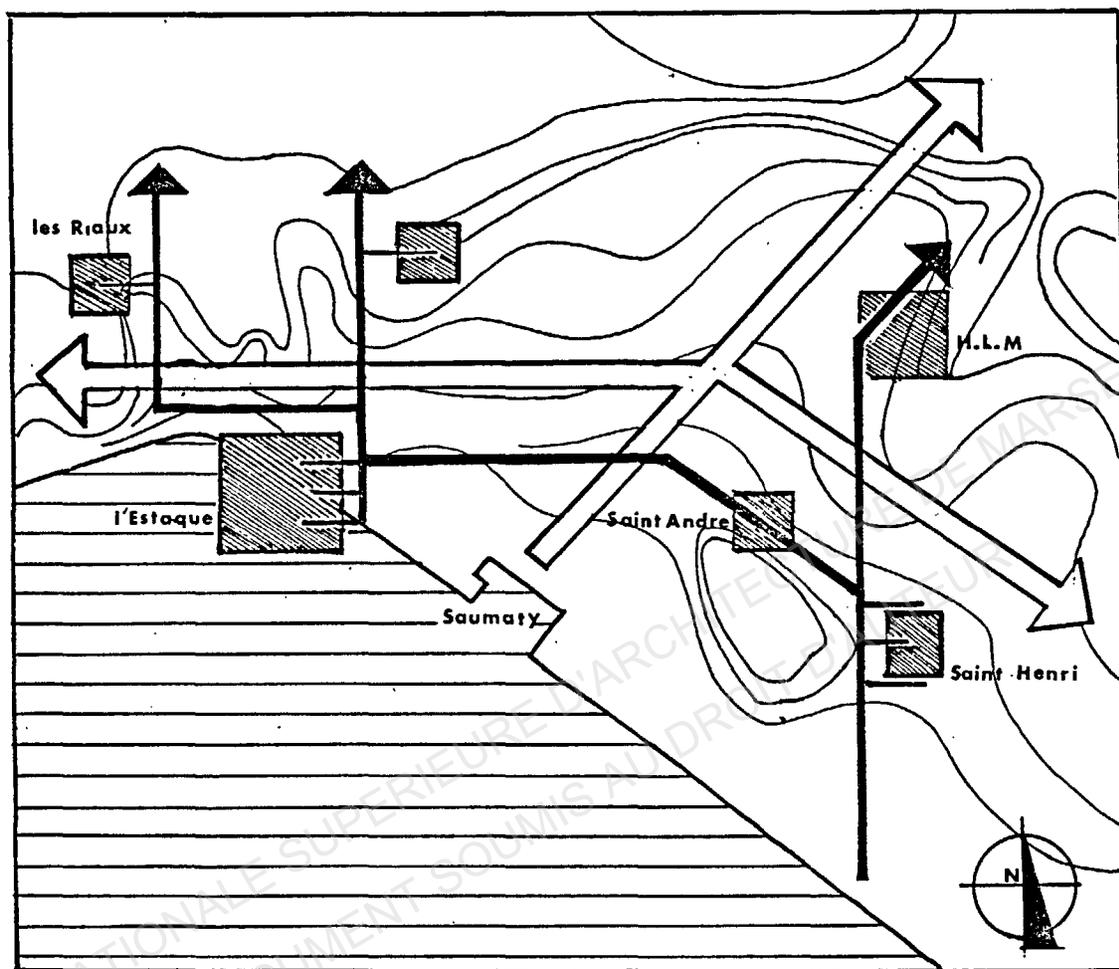
Les collines devraient être exploitées pour des productions énergétiques, ou pour de l'élevage.

Dans une perspective à plus long terme, on peut envisager un développement de la sylviculture, qui permettrait de révaloriser cette zone. Un pôle secondaire de logis groupés, comprenant notamment des équipements permettant l'exploitation le stockage, et éventuellement une première transformation des productions destinées à l'eeb, devrait donner une première cohérence à cette zone. (schéma 5)

La mer, de la même façon, pourrait être exploitée sans intervention majeure sur l'environnement, mais cela nécessiterait quand même une réappropriation du littoral. On peut envisager une utilisation de type extensif (pêche), ou intensif



Schema n°5



Schema n°6

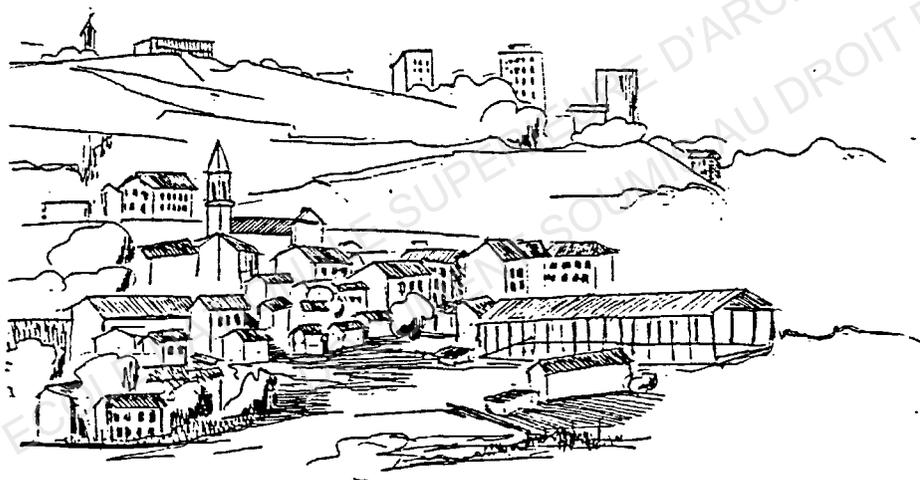
(aquaculture/algoculture), par rapport à l'eeb, ou pour des niveaux d'association supérieurs (communal-régional) Ceci permet de resituer notre démarche qui impliquerait en effet, à terme, une action comparable à celle que nous envisageons localement sur les zones voisines au Bassin de Seon, afin d'avoir par exemple une entité communale de niveau 5000 ayant une cohérence, et permettant certaines réorientations de productions locales dans ce cadre.

La zone "basse" à vocation agricole, est la plus occupée. Comme nous l'avons déjà évoqué, une partie de la population devrait, selon notre descripteur théorique, se redéployer dans un cadre géographique plus vaste. Néanmoins, la présence de grands espaces libres permet d'envisager une mise en oeuvre de productions agricoles à destination locale, à moyen et même à court terme.

Pour rendre possible la réalisation de ce que nous avons évoqué plus haut, il faudrait mettre en place un réseau viaire, donnant une cohérence locale au site avec, par exemple, une disparition à terme de la voirie en front de mer. Les zones habitées seraient desservies par un réseau "en peigne", avec une suppression des circulations de transit.

L'intégrité locale serait alors donnée par une trame piétonne mettant en relation logements et équipements (schéma n°6).

PROPOSITIONS



La procédure HVS ou DSQ vise à lier économique, social et cadre bâti, en intégrant les actions menées sur le quartier dans une stratégie de développement de l'agglomération. Elle nous semble, malgré les réserves que nous avons formulées dans la partie analytique, le cadre légal existant le plus approprié pour produire une action globale.

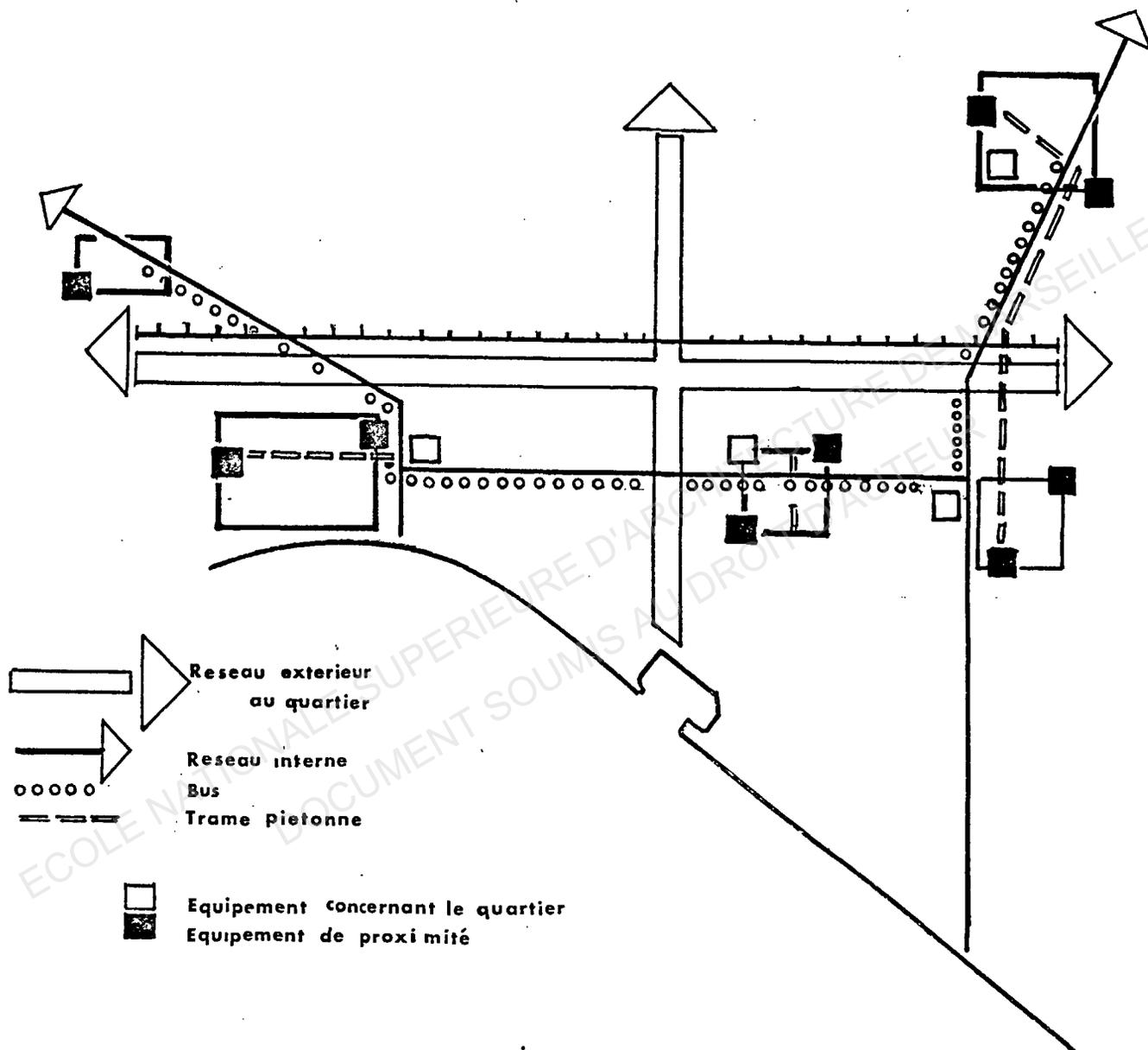
Mais, à la différence de ce qui actuellement prévu*, nous proposons d'étendre le périmètre d'intervention à l'ensemble du quartier. Cette définition d'un cadre suffisamment large devrait permettre de sortir du dilemme dans lequel elle est actuellement enfermée, qui la fait agir par rapport à des facteurs surdéterminés. Une action limitée par un périmètre cohérent, où sont présents logements, activités, équipements, espaces libres... est, à nos yeux, la condition indispensable à la réalisation d'une action efficace.

Toutes les propositions que nous serons amenés à faire, devront répondre à une situation locale, mais devront aussi renvoyer à une vision globale, c'est-à-dire qu'elles ne seront jamais conçues comme ponctuelles.

. VOIRIE/EQUIPEMENTS (schéma)

Dans une recherche de cohérence locale, la mise en place d'un réseau viaire selon le schéma de restructuration est une action qui pourrait être mise en place dans un court terme. C'est un élément essentiel, car c'est ce qui met en relation populations-productions- et équipements, et redonnerait un premier niveau d'intégrité au lieu.

* Classement des 3 cités HLM du secteur Nord en périmètre HVS



Flux et equipements _ Schema de principe

Le réseau primaire sera déterminé pour éviter les zones d'habitations. Il faudrait donc construire une déviation évitant St Henri-St André. Vu le relief, il semble difficile d'éviter totalement l'Estaque. Néanmoins, le premier effet de cette rocade, serait de reporter vers l'intérieur les circulations passant par le bord de mer.

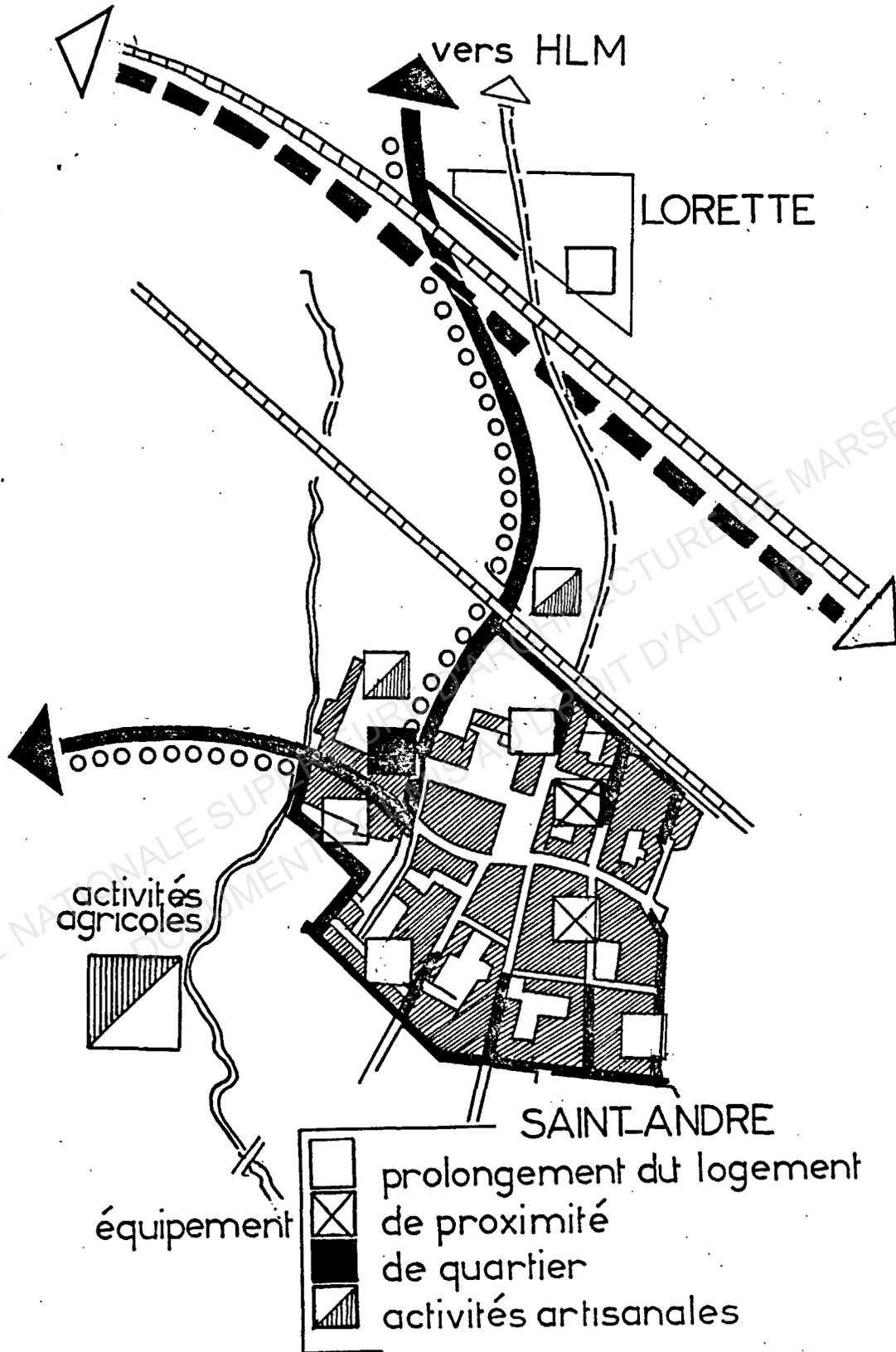
Les infrastructures ferroviaires semblent aussi bien adaptées pour établir des liaisons Est/Ouest. Selon le même principe, le bd. Barnier devrait se limiter à une desserte interne ; cela éviterait un éclatement du secteur HLM (le projet municipal prévoit son élargissement à 25 m).

Ce secteur devrait, de plus, recevoir un aménagement de trame piétonne, et de circulation tertiaire qui donnerait une cohérence d'ensemble.

Les équipements mis en place pour faire face dans un court terme aux besoins des populations présentes sur le site, doivent être programmés de telle sorte qu'ils ne renforcent pas les déséquilibres existants, mais ils ne doivent pas, lors de leur mise en place, figer des situations données et disqualifier le schéma d'ouverture que nous avons défini (pour des perspectives à plus long terme).

. ECONOMIE

Il semble évident que, sans une action sur l'économie, nous retomberions dans les "actions sociales" habituelles. Mais une programmation détaillée des types d'activités économiques possibles, mériterait une étude plus poussée que celle menée ici. Cependant, un certain nombre d'actions nous semblent immédiatement possibles.



. LES FRICHES INDUSTRIELLES

pourraient être utilisées pour des productions agricoles*, selon une forme juridique qui resterait à déterminer, coopérative - jardin ouvrier - statut associatif... Suivant les nécessités, on pourrait y adjoindre des équipements complémentaires permettant le stockage et l'écoulement local de la production.

Des activités de type artisanal, permettant l'entretien et la transformation du cadre de vie, pourraient être implantées à proximité des noyaux villageois (St Henri et l'Estaque).

On pourrait aussi envisager une utilisation du terre-plein de Mourepiane pour implanter des activités liées aux productions maritimes, et établir une filière de production orientée vers un marché local.

L'utilisation des ressources des collines est peut-être plus difficile à envisager dans un court terme, car elle demande un certain délai de rentabilisation et la mise en place d'infrastructures. Mais, techniquement, rien ne s'y oppose. Il faudrait envisager, dans un premier temps, une politique de mise en valeur (plantations d'arbres par exemple) pour une exploitation à moyen terme.

. LES BIDONVILLES

Toutes les solutions que nous pouvons présenter pour les bidonvilles ne peuvent se comprendre que dans le contexte d'action déjà évoqué, qui fait qu'elles sont conçues comme une intervention locale dans un cadre global visant à produire une ouverture sociale et économique sur le quartier. Nous nous servirons du bidonville de Lorette pour illustrer notre propos.

Toute action menée sur ce lieu devrait, du fait de la proximité géographique, être liée à une action sur le noyau villageois de St Henri. Il semble évident que, vu son état, le bâti devrait être en majorité reconstruit bien qu'une partie structurellement saine, soit peut-être susceptible d'être simplement réhabilitée. Cela devrait se faire par une mise en oeuvre concernant l'ensemble de la population, selon des techniques facilement maîtrisables et qui ne demandent pas un haut degré d'industrialisation (utilisation de l'argile sur place, mais peut-être bois ou maçonnerie traditionnelle). Cela pourrait être l'occasion de mettre en place une structure juridique qui prendrait sa place dans les activités artisanales que nous avons évoquées précédemment.

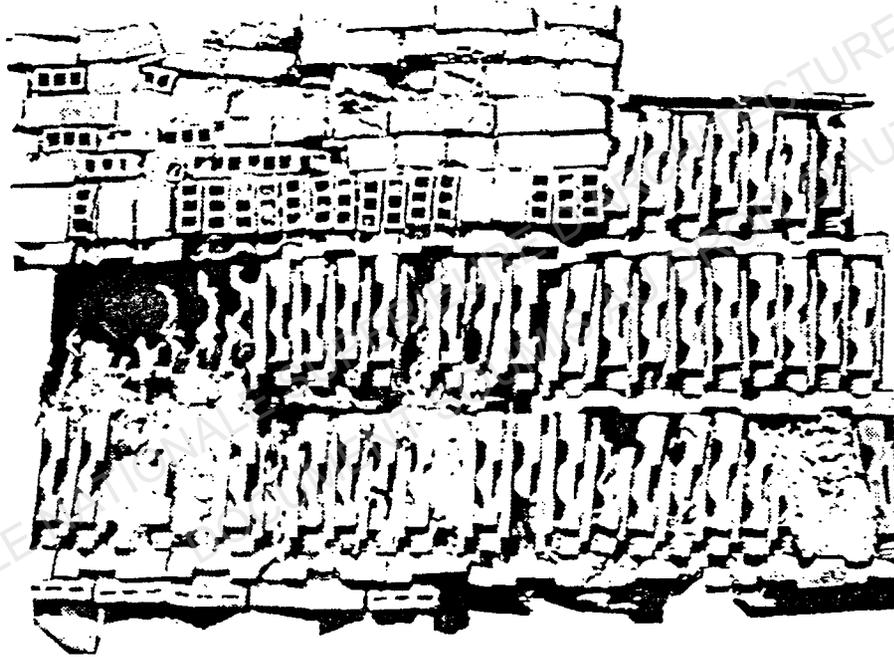
Mais il ne faut pas, pour autant considérer qu'il faille produire forcément une forme architecturale "adaptée" dont le concept renvoie à la notion de marginalité.

Suivant les opportunités, des logements disponibles du noyau villageois pourraient être utilisés, conjointement à l'opération évoquée (suivant les désirs exprimés par les gens).

Une trame piétonne, élément intégrateur, devrait relier Lorette au noyau villageois, mais aussi aux HLM situés au-dessus ; cela permettrait un fonctionnement conjoint d'équipements de proximité mis en place corrélativement, tel équipement de socialisation de l'enfant, PMI, ou équipement d'alphabetisation et de formation de l'adulte.

Ceci n'est qu'une illustration schématique sur une séquence de ce qui devrait être entrepris sur l'ensemble du secteur, en particulier sur le secteur HLM, dont le cadre bâti nécessiterait des interventions très importantes.

CONCLUSION



Il peut sembler que nos propositions ne soient ni très réalistes, ni même très originales. Mais tout notre travail visait à les placer dans l'aboutissement d'une démonstration, démarche seule capable, à nos yeux, de transformer une action motivée par un a priori idéologique en action raisonnée et transmissible. Cette recherche de la limitation de l'aléatoire nous amène à affirmer le caractère opératoire de notre travail.

En effet, seule une approche qui replace les phénomènes dans leur contexte permet de "casser" les images pour percevoir la réalité et, de là, de déterminer des actions le plus en contact avec le terrain.

Si fort que soient les mécanismes décrits, si récurrents qu'ils puissent paraître, rien ne nous permet de les ériger en lois universelles. Une telle généralisation amènerait abusivement à vider les objets étudiés (bidonvilles) de leur sens local pour le remplacer par un sens attribué arbitrairement au "bidonville" comme classe d'objet constituée par amalgame.

A l'opposé de cette tendance à la reconstruction d'une mythologie, nous n'avons essayé que de rechercher les actions qui nous semblaient le plus appropriées face aux bidonvilles décrits, et à la situation du Bassin de Seon dans son ensemble.

Une telle approche impliquait l'utilisation d'éléments venus de champs disciplinaires différents qu'il fallait relier entre eux sans poser la domination d'une discipline sur l'autre. Cet aspect a-disciplinaire et le refus de privilégier l'action sur la compréhension font que, à notre avis, un tel travail ne pouvait avoir de client.

La corrélation de la recherche du concret par une étude, semble donc être paradoxalement l'abandon des chances de voir se réaliser ses conclusions.

Ce d'autant que, pour ce qui nous concerne, l'évolution de compréhension du quartier, a moins vite avancé durant cette année, que les travaux de construction de l'autoroute qui le modifient.

Abandonnant toute idée d'avoir une influence à court terme sur le site, nous ne pouvions plus que réaliser un travail universitaire dont le caractère réellement opérationnel importait peu. L'important était alors surtout de montrer les clefs et faisabilités de nos propositions, par la cohérence du raisonnement dont elles sont issues.

Pour avoir des chances d'avoir une influence sur le devenir du site, il aurait fallu produire une étude des structures de pouvoirs dont l'évolution semble indissolublement liée à la recherche de solutions dans le cadre de nos propositions. (Notre contribution à cela est le "démontage" de la légitimité que s'arrogent, a priori, les élites du seul fait de leur position). Seul un développement de notre travail dans cette direction pourrait transformer le cadre que nous avons essayé de définir en réalité. Sans cela, nous n'aurions produit qu'une mythologie de plus - par des solutions dont le caractère irréaliste serait une caution à un prolongement de l'existant.

C Reflexions personnelles



Le refus de toute généralisation ne doit pas pour autant éliminer les réflexions et interrogations qu'ont suscité ce travail. Ceci m'amène à vouloir faire quelques remarques qui ne sont donc que d'ordre personnel.

Dans un premier temps, il sera porté un regard critique sur les manières actuelles d'aborder l'intervention sur le logement social. Nous dirons ensuite ce qui nous semblerait être l'attitude la plus efficace face à ces problèmes, ce qui nous amènera à porter un regard critique sur notre propre méthode.

Le besoin d'intégrer divers aspects ne se limitant pas à la production bâtie est en fait ressenti par de nombreux intervenants dans le domaine social et les actions volontaristes n'isolent jamais complètement le logement de son contexte géographique, social, politique...économique...etc...Ainsi, l'élément révélateur de la réussite d'une opération de réhabilitation est, pour J.P. HAMON (directeur de l'OPHLM de Dreux) qu'"à partir de là (la réhabilitation) c'est tout un réseau d'économie souterraine et organisée, qui fait vivre le quartier".(1) De même, pour M. PARET (directeur de l'OPHLM de Marseille), une maîtrise d'oeuvre sociale est plus importante qu'une maîtrise d'oeuvre technique, pour mener une résorption de bidonville.(2)

(1) *A propos de la réhabilitation du quartier des Prod'hommes (La Lettre des DSQ)*

(2) *T et A n°357*

Ces attitudes peuvent sembler intéressantes. Mais elles procèdent en fait par glissements et associations, et agissant par référence à des modèles implicites. Ainsi compare-t-on les quartiers d'habitat social à une ville (imagine-t-on une ville sans bar ?)*, ou fait-on référence à des notions abstraites (il faut densifier la vie)* ?

De tels raisonnements sont à la base de travaux parfois fort coûteux, et engagent la vie de milliers de gens. Ils ne sont pourtant pas rationalisés et n'explicitent jamais leurs référents. Les réhabilitations ne sont qu'une fuite en avant face à une situation perçue comme néfaste, et dont l'impact est de ce fait totalement arbitraire.

Mais le plus important est peut-être le fait que ces projets sont réalisés en général par des équipes pluridisciplinaires. Or, des raisonnements non explicites n'étant pas objectivement transmissibles, chaque intervenant est amené à percevoir le tout à travers le prisme déformant de sa propre discipline.

Le dialogue devient donc impossible, sans faire référence de façon implicite à un modèle commun à tous, c'est-à-dire l'existant.

Certes, le modèle et la démarche exposés peuvent sembler bien lourds et peu opérationnels, surtout en milieu urbain dense. Mais ce travail, dans son but de formation intellectuelle personnelle, se devait de remettre en cause même les *a priori* qui peuvent sembler les plus évidents, et devait donc s'inscrire dans la perspective la plus ouverte possible.

On peut imaginer que dans un cadre plus directement opérationnel une partie de la méthode serait commune aux inter-

* Interview de M. PARET par T et A

venants. le modèle ne serait alors qu'un moyen d'établir le mode de communication entre intervenants sur l'espace urbain qui échappe au modèle dominant.

Cela m'amène à être, d'autre part, très critique vis-à-vis du militantisme social ou charitable, pourtant issu de bonnes intentions. Leur absence de références générales les conduit à agir avec un ethno-centrisme finalement aussi fort que les stratégies normalisatrices du pouvoir en place.

Pour ma part, ce travail m'aura permis d'établir un certain nombre de convictions profondes.

D'une part, le travail social, l'habitat social, les politiques sociales...auxquels on associe souvent le terme de spécifique (populations spécifiques, habitat spécifique...) sont des notions néfastes qui n'ont jamais été à même d'avoir une efficacité quelconque, si ce n'est à servir d'alibis altruistes et humanistes des actions totalitaires et normalisatrices.

D'autre part, et de façon plus générale, une sectorisation disciplinaire ou géographique sont des attitudes forcément inopérantes, et les spécialistes très performants dans un secteur "pointe" peuvent s'avérer moins efficaces que des "généralistes", moins performants ponctuellement, mais plus capables de percevoir leur environnement.

De même, une généralisation, bien que parfois justifiée, peut se révéler inopérante par l'éloignement du terrain auquel elle conduit.

Cela me fait penser que la part de travail la plus importante, est la rationalisation de la définition des problèmes et sa mise en place avec la méthode de traitement de l'information.

De telles considérations ne portent pas en elles-mêmes d'hypothèse sur la nécessité pour l'homme d'agir ou de raisonner par image ou par renvoi à des mythes. Il faut y voir l'affirmation que le mythe est ce qui s'interpose entre l'observateur et l'objet, et que le seul moyen de changer une dynamique est de "casser", ou de changer ce mythe.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

BIBLIOGRAPHIE

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Ouvrages concernant Marseille et le Bassin de Seon :

- Histoire de Marseille .
Privat, 1975.
- Quand Marseille tenait les clefs de l'Orient.
J. BOISSIEU, Fayard, 1982.
- Marseille, quai d'avenir.
P. RASTOIN, J.C. LATTES, 1985.
- Marseille, l'endroit du décor.
Ph. SANMARCO, Edisud, 1985.
- Classe ouvrière et sociale-démocratie, Lille et Marseille.
Problèmes/éditions sociales, 1981.
- Modes de vies et espaces sociaux ; Processus d'urbanisation
et de différenciation sociale dans 2 zones urbaines à
Marseille.
Marc MAURICE et Dominique DEBAUD, Mouton, 1972.
- Villes et ports, développement portuaire, croissance spa-
tiale des villes, environnement littoral.
2e Colloque Franco-Japonais de Géographie
Editions du CNRS, 1982.

Ouvrages concernant le logement social et les bidonvilles :

- Bidonvilles, l'enlissement.
Monique HERVO/Marie-Ange CHARRAS, éd. Maspero, 1971.
- Le bidonville de Nanterre.
Cahier de l'IERAU - U.P. Architecture, n°8, Paris.

- Annales de la recherche urbaine. Vie quotidienne en milieu urbain.
Colloque de Montpellier, 1978.
- Le logement social en France. 1815-1981. De la cité ouvrière aux grands ensembles.
Rémy BUTLER et Patrice NOISETTE, LD/Fondation, 1983.
- Réhabilitations : des centres anciens aux grands ensembles.
Techniques et Architecture, n°348, Juin-Juillet 1983.
- Histoire de la France urbaine. (Tome 5)
Sous la direction de G. DUBY, Seuil, 1985.

Ouvrages généraux :

- Espace régional et aménagement du tertiaire.
J. LAJUGIE-DELFAUD, C. LACOUR, Dalloz, 1979.
- L'urbanisme, utopies et réalités.
F. CHOAY, Point Seuil n°108, 1965.
- Une logique de la communication.
P. WATZLAWICK, J. HELMICK BEAVIN, Don D. JACKSON,
Point Seuil n°102, 1972.
- L'acteur et le système.
M. CROZIER, E. FRIEDBERG, Point Seuil n°111, 1977.
- Mythologies.
Roland BARTHES, Point Seuil n°10, 1957.
- La systémique.
Daniel DURAND, Que sais-je ? n° 1795, P.U.F., 1979.

Thèses :

- Essai d'aménagement urbain de la banlieue marseillaise.
A. RUILLIERE, ATOD, juin 1981.
- De la théorie de la pratique à la pratique de la théorie.
E. CAMART, ATOD, juin 1985.
- Analyse et projet urbain sur le site de Seon.
C. DE BERNARDI, INAMA, U.P. Marseille, février 1986.
- Marseille : 1800-1980. Pour une approche de la société locale.
Adaptation - Déstructuration et Survie du système complexe
marseillais face à la rationalité économique.
Thierry FELMANN, UER Urbanisation-Aménagement, Grenoble,
1981.

Rapports/Dossiers :

- Schéma-directeur d'aménagement et d'urbanisme.
AGAM, 1975.
- Etude préalable à l'aménagement des zones de Seon-Saumaty.
AGAM
- Le Nord du Bassin de Seon.
AGAM, mars 1985.
- Pré-dossier HVS.
AGAM, octobre 1985.
- Rapports CLARB/SONACOTRA/habitants et société concernant
le bidonville de Chieusse-Pasteur.

- Réussir ensemble le développement social des quartiers.
Françoise PHILIBERT, Lycée technique Camargue, juin 1985.

- Périodique "La lettre des DSQ".

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ANNEXES

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

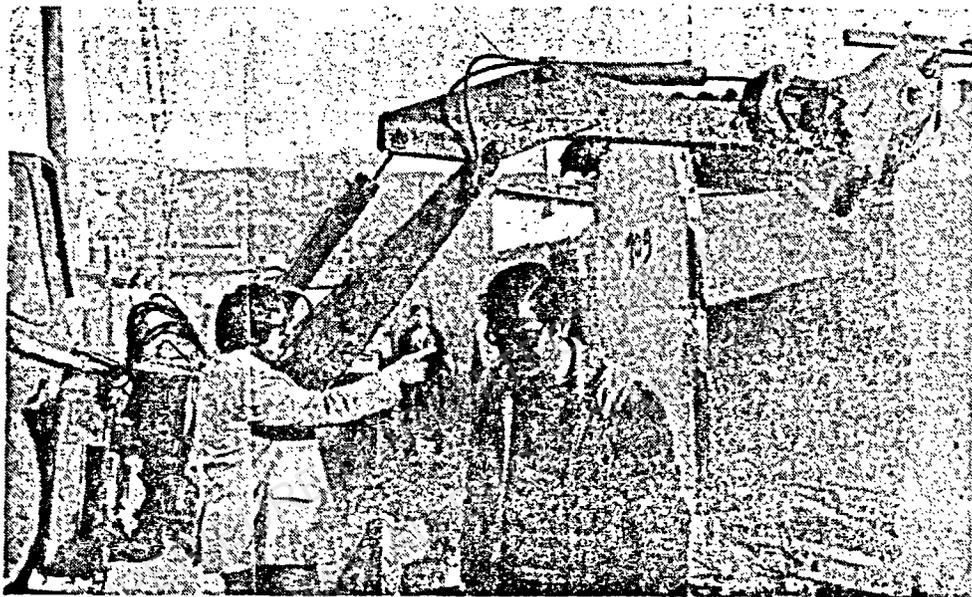
Peu à peu, le bidonville Fenouil disparaît

« Un logement du bidonville Fenouil se vend actuellement 8.000 F, la transaction est en passe de se réaliser ».

C'est ainsi que Jean-Claude Guidi, chargé de mission auprès du maire, a été alerté par un riverain du bidonville. Immédiatement, les services sont alertés et le lendemain, Jean-Claude Guidi est sur place de très bonne heure pour éviter que cette « vente » ne se fasse. L'information était bonne, une famille tzigane avait négocié le prix à une famille algérienne. En effet, les « baraques » de ce bidonville construites sans permis sur un terrain municipal sont illégales.

Il faudra beaucoup de palabres et de diplomatie au chargé de mission pour éviter la transaction, alors que les esprits s'échauffent. Finalement, le bull fait son travail, le logement insalubre est démolé, ainsi d'ailleurs que deux autres bâtisses.

« Le problème dans ce bi-



Le bulldozer vient d'entrer en action pour détruire une baraque insalubre du bidonville Fenouil. (Photo « Le Provençal ».)

donville consiste à éviter que les gens que nous relogeons ou qui trouvent eux-mêmes à se loger ne revendent la ruine qu'ils quittent », précise J.-C. Guidi qui explique :

« Actuellement, il y a 45 familles qui représentent 300 personnes. La moitié de

la population est d'origine algérienne, l'autre moitié est composée de gitans. La municipalité a préparé un projet de relogement qui est bien avancé. Déjà plusieurs familles ont été relogées et, en fin d'année, le bidonville sera réduit de moitié. Il faudra at-

tendre, je pense, la fin 1983 pour que la situation soit pratiquement réglée, j'ajouterai que je travaille actuellement à résorber le bidonville Chieusse ; un rapport a été présenté au Conseil municipal pour permettre une étude approfondie ».

3. ● - LES DEPENSES A LA CHARGE DE LA VILLE

Les équipements secondaires des futures ZAC et les équipements primaires liés à leur réalisation représentent un investissement de 225 758 000 Frs. Les recettes perçues par l'aménageur et par la Ville sont au total de 89 006 000 Frs.

Le montant total des dépenses à la charge de la Ville s'établit donc ainsi pour les deux opérations :

(en milliers de francs, T.T.C., valeur Juillet 1984)

INVESTISSEMENTS	RECETTES
- total des dépenses du bilan 119 816	- cession de terrains pour les logements et les activités (déduction faite des réfections pour fondations spéciales) 86 569
- infrastructures primaires (y compris participation Ville au DC5a) 44 138	- taxes d'assainissement 2 437
- équipements de super-structure 43 170	
- acquisitions foncières des emprises des voies primaires et des équipements publics 18 634	
225 758	89 006

Le total des dépenses à la charge de la Ville est donc de 136 752 000 Frs dont 37 000 000 Frs ont déjà été financés au titre des acquisitions foncières.

Ce montant représente l'effort consenti par la Ville pour la réalisation de ces opérations et surtout des équipements d'infrastructure et de superstructur qui contribueront à la revalorisation de l'ensemble du Bassin de Séon.

*

*

*

● - Le programme d'aménagement

La répartition de l'espace recherchera un équilibre entre les différentes fonctions et s'établira selon le programme indicatif suivant :

en M2 de terrain

	SAUMATY	SEON	TOTAUX
LOGEMENTS	74 400 M2 520 Logts.	61 700 M2 430 Logts.	136 100 M2 950 Logts.
ACTIVITES INDUSTRIELLES	15 400 M2	30 700 M2	46 100 M2
ACTIVITES + COMMERCES	7 500 M2	7 100 M2	14 600 M2
ACTIVITES + LOGEMENTS	19 900 M2	23 500 M2	43 400 M2
COMMERCES + LOGEMENTS	3 200 M2	-	3 200 M2
COMMERCES	-	20 400 M2	20 400 M2
BUREAUX	-	5 600 M2	5 600 M2
TOTAL ACTIVITES	46 000 M2	87 300 M2	113 300 M2
ESPACES VERTS	3 500 M2	25 500 M2	29 000 M2
PARC D'ANIMATION	32 000 M2	-	32 000 M2
SPORT	9 200 M2	11 800 M2	21 000 M2
GROUPE SCOLAIRE	4 800 M2	4 000 M2	8 800 M2
SOCIO-CULTUREL	-	3 500 M2	3 500 M2
TALUS PLANTE	16 500 M2	-	16 500 M2
GENDARMERIE	-	3 200 M2	3 200 M2
TOTAL EQUIPEMENTS	66 000 M2	48 000 M2	114 000 M2
VOIRIE	51 686 M2	46 309 M2	97 995 M2
SURFACE TOTALE DES ZAC	238 086 M2	243 309 M2	481 395 M2

II. — FICHE POUR L'APPRECIATION DE L'INSALUBRITÉ

Remarques préliminaires.

S'agissant d'appliquer une loi « tendant à faciliter la suppression de l'habitat insalubre », la méthode sera surtout utilisée en pratique, pour des déclarations d'insalubrité portant sur des cas où les déficiences seront nettement caractérisées. Il s'agira, surtout, de déclarer insalubres des habitations ou groupes d'habitations qui, sans entrer dans la définition des bidonvilles, sont *mutatis mutandis*, à peu près aussi visiblement insalubres que ceux-ci. La méthode constituera, en somme, un moyen d'appuyer une quasi-évidence par des chiffres et une justification analytique détaillée. Selon ce principe, la « barre » qui sépare l'insalubrité de la salubrité a été placée assez bas. Mais la méthode ne pouvant pas revêtir une précision mathématique, il ne faudrait pas conclure que tel immeuble qui n'apparaîtrait pas, de manière évidente, comme insalubre, selon la fiche, est forcément salubre. Il y aura toujours des cas marginaux qu'il n'est pas possible d'éliminer.

La distinction que l'on aurait souhaité introduire entre insalubrité irrémédiable et insalubrité remédiable aurait soulevé, dans le cadre de la présente annexe, de trop grandes difficultés. On peut tout au plus considérer qu'un immeuble insalubre au sens de la fiche présente sinon une insalubrité irrémédiable, en tout cas, une insalubrité dont les remèdes seraient si difficiles à appliquer qu'il serait peu raisonnable de les envisager. Et là est sans doute l'essentiel.

Fiche de visite d'immeuble en vue de l'appréciation de l'insalubrité.

Adresse complète :

Pour chacun des vingt-deux postes ci-après, cocher la colonne convenable :

	BON	MÉDIOCRE	MAUVAIS
<i>Critères essentiels.</i>			
1. Environnement et desserte.....			
2. Prospect et éclairage.....			
3. Disposition générale du plan d'occupation au sol et densité des constructions bâties.....			
4. Disposition générale du plan des logements ; volumes et surfaces des pièces d'habitation			
5. Nature générale de la construction et des matériaux.....			
6. Présence d'humidité due à des remontées d'eau du sol.....			
7. Présence d'humidité par infiltrations, manque d'étanchéité ou par défaut d'aération et d'isolation			

	BON	MÉDIOCRE	MAUVAIS
8. Qualité de l'aération.....			
9. Possibilités de chauffage, présence suffisante et qualité des conduits de fumée.....			
10. Nombre et qualité des cabinets d'aisance et qualité de l'évacuation des eaux-vannes.....			
11. Etat des services communs, cours, escaliers, dégagements, etc.			
12. Etat d'entretien général et vétusté éventuelle.....			
Totalisation par colonne des lignes cochées.....	(A)	(B)	(C)
	(A + B + C = 12)		
Critères complémentaires.			
13. Exposition générale et vues....			
14. Ensoleillement			
15. Aptitude à protéger contre les grosses chaleurs.....			
16. Qualité de la construction par rapport aux bruits (extérieurs et intérieurs) compte tenu de l'environnement			
17. Equipements communs: raccordement à l'égout et qualité des canalisations correspondantes			
18. Equipements communs: distribution d'eau potable.....			
19. Equipements communs: installation électrique (présence et qualité).....			
20. Qualité des installations sanitaires autres que w.-c., cuisines, évacuations, toilettes...			
21. Présence d'un (ou de plusieurs) local constituant un inconvénient grave pour l'habitation.			
22. Présence de parasites ou de rongeurs			
Totalisation par colonne des lignes cochées.....	(D)	(E)	(F)
	(D + E + F = 10)		

Cote globale d'insalubrité (proposée).

$$3 C + \frac{1}{2} F - A - \frac{1}{2} D$$

On peut admettre, en première analyse, que le seuil de l'insalubrité caractérisée et « pratiquement » très peu remédiable doit se situer quelque part entre 0 et + 5 pour ce coefficient calculé selon la formule ci-dessus. Chaque fois que le calcul donnerait un total supérieur à ces valeurs (donc positif, ou supérieur à + 5) l'immeuble pourrait être considéré comme insalubre.

Observations complémentaires sur l'occupation des logements.

Nombre, âge, sexe, catégories sociales des personnes occupant l'immeuble :

.....

Loyer, modes de paiement :

.....

Appréciation globale sur l'occupation :

bonne }
 médiocre } cocher.
 mauvaise }

Locaux autres qu'habitations se trouvant dans l'immeuble

.....

(Ces observations sont destinées à permettre d'apprécier complémentaiement, au cas où il y aurait un certain doute sur l'insalubrité découlant de l'examen de la fiche si tels défauts constatés seraient ou non raisonnablement remédiables par une occupation d'une densité ou d'une nature différente.)

Observations sur la formule donnant la cote globale d'insalubrité.

$$3 C + \frac{1}{2} F - A - \frac{1}{2} D$$

Il est attribué 3 points d'insalubrité pour chaque critère essentiel chaque fois que l'immeuble est classé mauvais (pour le critère considéré) et 1/2 point d'insalubrité pour chaque critère complémentaire. En contrepartie les aspects qui sont classés « bons » donnent une amélioration de la note (c'est-à-dire une diminution du coefficient d'insalubrité) mais cette diminution du coefficient n'est plus que d'un point par critère essentiel (au lieu de 3) : il est assez intuitif que le fait qu'un immeuble soit irréprochable au point de vue des w.-c. et des évacuations, ne « compense » pas, et de loin, le fait qu'il soit très humide et vice versa. La diminution du coefficient d'insalubrité reste de un demi-point pour les critères complémentaires considérés comme bons.

Dans tous les cas les aspects médiocres, totalisés par B et E ne comptent pas dans le calcul du coefficient global d'insalubrité. On les décompte néanmoins dans l'établissement de la fiche (totaux B pour les essentiels — E pour les complémentaires) car cela peut donner une indication accessoire.

Ainsi la meilleure des constructions la plus salubre, dont tous les critères seraient bons, aurait un coefficient d'insalubrité de -17 :

$$\left(0 + 0 - 12 - \frac{1}{2} \cdot 10 \right) = -17$$

Une construction où tout serait médiocre aurait évidemment pour coefficient 0. On pourrait certes en discuter la salubrité, très sujette à caution, mais il est à remarquer que, sans doute, divers aspects pourraient être améliorés de sorte que leur médiocrité ne serait pas forcément irrémédiable.

Un immeuble dont 3 critères essentiels seraient mauvais (exemple : gros œuvre peu sain à partir de matériaux médiocres + humidité d'infiltrations caractérisées + évacuations de w.-c. insuffisantes) avec, par contre, 6 critères essentiels bons et 3 complémentaires bons, le reste étant médiocre, aurait pour coefficient d'insalubrité

un point et demi (formule $3 \times 3 + 0 - 6 - \frac{1}{2} \cdot 3 = 1,5$). Il aurait

bien peu de chance d'être salubre, et même il serait sans doute assez peu raisonnable d'en envisager des améliorations coûteuses, encore que nous ayons tendance à le classer dans une zone « douteuse » (plage entre 0 et 5 points d'insalubrité).

Il est rappelé ici que la méthode de ce coefficient devra faire l'objet de tests avant application.

III — DÉFINITIONS ET COMMENTAIRES POUR L'UTILISATION DE LA FICHE DE VISITE D'IMMEUBLE EN VUE DE L'APPRÉCIATION DE L'INSALUBRITÉ

I — Critères essentiels.

1. Environnement et desserte :

Il y a lieu de tenir compte des espaces ou des immeubles voisins et de la qualité et de la facilité d'usage des voies d'accès.

Exemples :

Le meilleur : un immeuble au milieu d'espaces plantés, avec une voie d'accès carrossable entretenue.

Le plus mauvais : un immeuble enclavé au milieu de constructions en mauvais état, desservi par un passage, ou une cour mal entretenus desservant, de surcroît, des industries ou commerces, sources d'incommodités.

L'immeuble très courant enclavé, mais desservi par une voie publique normalement entretenue, reste classé « bon ». Il peut tomber à « médiocre » s'il comporte de petites cours peu entretenues avec des passages couverts en mauvais état.

On considérera, également, la qualité du sol d'assise, les remontées d'humidité, la présence, à proximité, d'un établissement classé ou, encore, le fait que l'immeuble est édifié à flanc de coteau, barrant les eaux de ruissellement, etc.

2. Prospects :

En termes d'architecture, les prospects sont les vues droites. D'une manière générale, on tiendra compte des circonstances locales (pays du Nord et pays du Midi).

Sera réputé « bon » un prospect voisin du prospect réglementaire de la région ou de la ville. Lorsqu'il n'en existera pas, on se référera au règlement sanitaire départemental.

On tiendra compte des espaces situés devant les différentes façades sur rue et sur cour.

Les façades sur courette n'éclairant que des pièces de service : débarras, toilettes, w.-c., salles de bain (à l'exclusion des cuisines) n'entreront pas en ligne de compte.

Le mauvais prospect serait celui dans lequel la moitié au moins de l'immeuble ne recevrait jamais le soleil.

On pourra faire une moyenne des différents prospects en prenant pour base d'un bon prospect celui qui est imposé pour les constructions neuves.

La règle la plus souvent admise, donnée ici à titre indicatif, est que H peut aller jusqu'à $1,3 P$. Le prospect commence à être mauvais lorsque P est inférieur à la moitié de H (H = hauteur de l'immeuble ; P = largeur de la voie ou de la cour).

3. Disposition générale du plan d'occupation au sol et densité des constructions bâties :

On ne tiendra pas compte, ou peu, de la disposition (et de la densité d'occupation) au rez-de-chaussée. On jugera de cette disposition au premier étage.

Il est difficile de définir avec précision ce que l'on réputera mauvais. On ne peut que donner quelques idées conductrices.

Sera considéré comme mauvais un plan compliqué provoquant des cours réduites et des étranglements.

Cours et courettes. — Par exemple, une courette de moins de quatre mètres carrés, dès lors qu'elle éclaire des pièces d'habitation et des cuisines, est « une petite cour » : « mauvais ».

On réservera l'appellation « courette » à celle qui n'éclaire ni pièce d'habitation ni cuisine. Pratiquement la courette est l'ancienne gaine de ventilation sur laquelle s'aéraient lieux d'aisance et salles d'eau. En fait, un plan avec beaucoup de petites cours est mauvais.

On considère comme :

— bon, le cas où la surface construite est inférieure ou égale à la moitié du terrain ;

— médiocre, celui où la surface construite est comprise entre la moitié et les deux tiers du terrain ;

— mauvais, lorsque la surface construite est supérieure aux deux tiers du terrain.

Il est recommandé, dans tous les cas, de s'inspirer des formules voisines.

CIRCULAIRE N° 77-35 DU 3 MARS 1977
relative au fonctionnement du groupe interministériel
Habitat et vie sociale.

— 50 —

Placé sous la présidence du préfet, il comprend :

Le directeur départemental de l'équipement ;
Le directeur départemental de l'action sanitaire et sociale ;
Le directeur départemental de la jeunesse et des sports ;
L'architecte des bâtiments de France ;
Le trésorier-payeur général ;
Dans les départements dont la liste est fournie à l'annexe n° 1,
le chargé de mission auprès du préfet, responsable des immigrés.

Les représentants d'autres administrations pourront être appelés
y siéger en tant que de besoin, notamment le représentant du
ministère de l'éducation, le représentant régional du secrétariat
d'État à la culture, le délégué régional à l'environnement et, dans
les départements où sa participation au groupe administratif départe-
mental n'est pas automatique, le chargé de mission auprès du
préfet responsable des immigrés.

A l'initiative du directeur départemental de l'action sanitaire et
sociale, les caisses de sécurité sociale pourront être réunies avant
les sessions du groupe départemental.

Pour chaque opération, le groupe désigne un responsable admi-
nistratif, choisi parmi les fonctionnaires exerçant des responsa-
bilités dans les administrations locales (D.D.E., D.D.A.S.S., éventuel-
lement autres directions départementales ou préfectorales).

Les diverses phases de la procédure opérationnelle et le rôle de
chaque instance sont précisés en III.

II. — NATURE DES OPÉRATIONS

S'agissant d'enrayer la dégradation physique et sociale d'ensembles
bains caractérisés par une grande monotonie, le manque d'équi-
pements, la pauvreté en espaces offerts à la vie collective et en
conditions propres à susciter une animation sociale réelle, seule
une intervention globale portant à la fois sur le cadre bâti et son
environnement, les équipements collectifs, la vie sociale dans son
ensemble peut prétendre à l'efficacité souhaitée. En outre, il est
clair que le succès de ces opérations dépend directement du degré
d'adhésion des habitants et de l'adéquation des mesures proposées
au contexte local, ce qui suppose beaucoup de souplesse et d'imagi-
nation. C'est pourquoi, sauf à poser quelques principes pour le
choix des zones, il est certainement peu souhaitable d'enfermer, a
priori, l'intervention du groupe interministériel H.V.S. dans des
délimitations et des limites trop rigides. Ces principes sont les suivants :

1° Les zones proposées doivent présenter des signes de dégrada-
tion physique et de pauvreté culturelle et sociale marqués. A titre
indicatif, une liste des critères pouvant aider à définir une telle
intervention est fournie à l'annexe 2. Elle met successivement l'accent
sur :

La dégradation du cadre physique : isolement par rapport au
reste de l'agglomération et servitudes diverses, âge et état
du patrimoine immobilier, pauvreté de l'environnement, condi-
tions d'occupation des logements ;

Le manque d'équipements et de services collectifs, leur insuffi-
sance ou leur inadaptation aux besoins locaux ;

— 51 —

La pauvreté de la vie sociale : problèmes posés par la proportion
importante d'immigrés, d'enfants, d'isolés, acuité particulière du
chômage, difficulté de la scolarisation.

Dans cette approche, il conviendra de privilégier les critères
d'ordre social. En outre, priorité sera donnée aux zones ou grands
ensembles dont la taille accroît encore la vulnérabilité (1 000 loge-
ments en moyenne, 300 minimum).

2° Parmi les différentes opérations possibles, ne seront retenues
que celles qui nécessitent une intervention globale. En effet, compte
tenu de l'ampleur des besoins, il convient de réserver l'utilisation
de cette procédure interministérielle aux cas où elle est la plus
nécessaire, c'est-à-dire aux opérations qui impliquent des actions
diversifiées et coordonnées.

3° Ne seront retenues que les opérations pour lesquelles la
volonté d'agir de la municipalité et des gestionnaires est évidente,
et seulement dans la mesure où ils acceptent une méthode d'élabo-
ration concertée avec les habitants.

4° Par priorité, l'aide de l'État, s'agissant du cadre bâti, sera
réservée aux ensembles de logements locatifs.

III. — LA PROCÉDURE

Il s'agit à l'évidence d'un type d'interventions qui, sous peine
d'échec, doivent être conçues et conduites à un niveau aussi proche
que possible des réalités locales étant entendu que le caractère
expérimental du programme et notamment le nombre limité d'opé-
rations qu'il sera possible de traiter au cours du Plan supposent
une collaboration très étroite des instances locales et nationales.
Aussi, est-ce au préfet de département qu'il appartient, en accord
avec la municipalité et après consultation des organismes gestion-
naires, d'apprécier si, compte tenu des priorités définies localement,
les conditions d'une intervention du groupe Habitat et vie sociale
dans une zone donnée sont réunies et d'en proposer la mise à
l'étude. Cette proposition est transmise au secrétariat général
d'Habitat et vie sociale accompagnée d'une description succincte
des problèmes posés. Saisi de ces propositions et d'elles seules, le
comité directeur d'Habitat et vie sociale arrête la liste des opérations
mises à l'étude.

La conduite d'une opération se déroule en trois temps :

1° Le pré-dossier.

Le pré-dossier est réalisé par les services techniques des adminis-
trations locales et de la municipalité, assistés si nécessaire par un
organisme d'études choisi et financé de concert par la collec-
tivité locale, l'organisme gestionnaire, Habitat et vie sociale.
Sous la responsabilité de la municipalité, les réalisateurs du pré-dos-
sier animent un groupe de concertation regroupant les représentants
des services techniques locaux, des aménageurs, des organismes
gestionnaires, des travailleurs sociaux, des associations d'usagers.

Le pré-dossier doit satisfaire trois objectifs :

Dresser un diagnostic approfondi de la situation ;

Formuler des propositions d'intervention ;

Étudier les conditions de nature à garantir la finalité sociale de
l'opération.

A cette fin, il doit comporter :

1° Une étude socio-démographique permettant d'apprécier les caractéristiques de la population résidant dans l'ensemble immobilier visé, par comparaison, notamment avec le reste de l'agglomération (cf. liste de critères d'intervention donnée en annexe).

2° Une évaluation de l'impact des services collectifs et de la qualité de la vie associative, suivie de l'analyse des conditions de possibilité d'une animation qui permette d'associer la population à la définition de l'opération.

3° Des propositions d'intervention sur le cadre bâti, à l'exclusion de tous travaux d'entretien, pouvant porter sur :

L'intérieur des logements :

- Reprise des malfaçons flagrantes ;
- Travaux d'étanchéité ;
- Isolation thermique et phonique ;
- Création du chauffage central individuel ou collectif ;
- Remplacement ou complément des équipements de confort.

La restructuration des logements, compte tenu des besoins des familles (création de grands appartements, redistribution des grands appartements dans chaque immeuble (rez-de-chaussée) ou sur tout l'ensemble d'habitation) ;

Les circulations verticales et horizontales (ascenseurs, couloirs, escaliers, halls) et les abords immédiats.

Le volume bâti (par exemple addition de balcons, de constructions) ;

La viabilité tertiaire.

Loin de constituer un tout solidaire, ces propositions devront être présentées sous forme de « variantes » chiffrées, offrant matière au choix raisonné des habitants et des décideurs.

4° Une réflexion sur le développement de la vie sociale se gardant des propositions trop précises qui paralysent toute concertation ultérieure avec les habitants. Il s'agit à ce stade d'identifier les principales entraves à la vie sociale, puis de leur associer une panoplie de moyens que la population discutera à la phase suivante : aménagement des espaces extérieurs et de l'environnement, création de lieux de rencontres, implantation d'équipements sociaux, animation sociale et socio-culturelle.

Dans cette analyse, on fera porter l'effort sur les problèmes structurels de la zone (morbidité, chômage, absentéisme scolaire, déficience du système de transport, blocages culturels) dont la réduction, à l'échelle d'ensembles limités particulièrement défavorisés et s'agissant d'opérations expérimentales, se heurte plus souvent à un manque d'imagination qu'à l'absence de moyens.

5° Un inventaire des disponibilités financières des divers intervenants potentiels et une esquisse de tableau de financement conforme aux indications données en IV, afin de tester la viabilité financière de l'opération. Ces éléments seront accompagnés d'une estimation des effets prévisibles sur les loyers de l'intervention sur le cadre bâti.

6° En outre, chaque fois que les caractéristiques propres à la zone (structure familiale, composition ethnique, dégradation inégale de l'ensemble immobilier) conduiront à proposer le relogement à l'in-

térieur ou à l'extérieur de la zone d'une partie de la population, les conditions de ce relogement devront être étudiées avec le plus grand soin. Parallèlement l'accent devra être mis sur les réformes à apporter à la politique d'attribution des logements dans toute l'agglomération.

7° Enfin, s'agissant de promouvoir une perception nouvelle de l'environnement, seule à même d'induire la transformation de certains comportements, il importe que la population fasse siennes les réalisations entreprises, en participant réellement à leur définition, voire à leur exécution. Il semble, dans cette perspective, que la sensibilisation de la population, préalable indispensable à tout processus de participation, pourrait être obtenue par le lancement dès l'acceptation du pré-dossier, d'actions d'envergure limitée mais significatives aux yeux des habitants, financées à leur initiative et sous leur responsabilité, par certaines parties prenantes à l'opération Habitat et vie sociale projetée (apport en fonds propres de l'organisme gestionnaire, financements publics de droit commun). Si ultérieurement le groupe Habitat et vie sociale décidait effectivement d'intervenir, ces actions seraient intégrées au programme d'ensemble de l'opération, sous réserve d'avoir fait l'objet d'une approbation de principe lors de l'acceptation du pré-dossier par le comité directeur.

Le pré-dossier d'intérêt manifeste se prêtant à cette procédure.

Le pré-dossier qui doit s'efforcer de couvrir tout le champ d'intervention possible sans être cependant trop détaillé est soumis successivement pour discussion et approbation au groupe départemental et au comité directeur. Il devrait pouvoir être élaboré en trois mois.

2° Le dossier.

Réalisé en étroite concertation avec la population et en liaison avec le groupe Habitat et vie sociale, il précise les partis d'aménagement retenus et arrête le bilan financier de l'opération. Il est lancé dès l'approbation du pré-dossier et selon les mêmes modalités techniques et financières. Son élaboration ne devrait pas durer plus de six mois. Il fait état de l'accord des différents intervenants locaux : sous réserve de l'engagement ultérieur de l'Etat pour la part qui lui incombe, cet accord vaut engagement. Le dossier est soumis pour approbation successivement au groupe départemental et au comité directeur qui prend la décision d'engager l'Etat dans l'opération.

3° La réalisation du programme.

Elle se caractérise par deux traits essentiels :

1. Sa rapidité :

Dès l'approbation du dossier, les travaux sont lancés sans délai. Le souci d'épargner aux habitants toute gêne inutile doit présider à leur conduite, et leur durée doit être aussi brève que possible afin que l'impact psychologique recherché soit atteint.

2. L'attention portée au suivi de l'opération :
Afin tant d'aider la population à faire siennes les réalisations entreprises que de pouvoir corriger à temps les erreurs qui seraient commises, il est prévu des mesures d'accompagnement de deux types consistant à :

Mettre à la disposition de la zone en accord avec la municipalité un certain nombre de moyens d'animation supplémentaires destinés à encourager la participation ;
Evaluer les transformations sociales induites par l'intervention, en faisant appel, le cas échéant, à un organisme d'études extérieur à l'opération.

IV. — DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Le financement des opérations doit être assuré conjointement par l'Etat, les collectivités locales, les organismes gestionnaires, les caisses de sécurité sociale ; le cas échéant, l'établissement public régional et divers autres organismes tels que ceux qui collectent 1 p. 100 (0,8 p. 100 et 0,2 p. 100) peuvent s'y associer.

Le programme financier proposé ne saurait, d'autre part, s'en tenir aux seuls investissements ; il importe que l'accord soit aussi conclu sur un plan de financement du fonctionnement, assorti des engagements des diverses parties en présence.

En ce qui concerne la participation financière de l'Etat, il paraît opportun de distinguer l'intervention sur le cadre bâti du reste de l'opération.

a) Le coût de l'intervention sur le cadre bâti (à l'exclusion des travaux d'entretien) est couvert dans la quasi-totalité des cas grâce aux moyens de financement prévus pour la réhabilitation de l'habitat ancien mis au point à l'occasion de la préparation du budget 1977 et, notamment, grâce à la procédure d'amélioration de la qualité des H.L.M. existantes. Celle-ci comporte :

Une subvention du ministère de l'équipement, direction de la construction, à un taux maximal de 20 p. 100, sauf dérogation exceptionnelle accordée par le comité directeur. Les prévisions budgétaires nationales sont établies sur la base d'un montant de travaux par logement de 16 000 F en moyenne et d'un taux de subvention moyen de 15 p. 100. Il est clair, dans ces conditions, que les opérations très onéreuses qui exigent un taux de subvention supérieur à 20 p. 100 devront être très rares ; en outre, afin de rendre possibles ces quelques interventions exceptionnelles, dans de nombreux cas le montant de 16 000 F et le taux de 15 p. 100 ne pourront être atteints.

Un apport en fonds propres de l'organisme gestionnaire à hauteur de 15 à 20 p. 100 en moyenne du montant des travaux et, en tout état de cause, supérieur à 10 p. 100. Si l'intervention comporte des travaux assimilables à du rattrapage d'entretien, la contribution de l'organisme sera majorée d'autant.

Une contribution des collectivités locales et de l'E.P.R. (10 à 20 p. 100 en moyenne) et d'organismes divers tels que ceux qui collectent le 1 p. 100 (0,8 p. 100 et 0,2 p. 100).

Un emprunt auprès des caisses d'épargne dans les conditions définies par la circulaire du 13 novembre 1972 relative à l'amélioration des ensembles immobiliers anciens (taux maximum de 50 p. 100 du montant des travaux).

Ces dispositions n'excluent pas que, dès 1977, des opérations Habitat et vie sociale bénéficient de la création éventuelle d'une aide personnalisée au logement.

b) Le financement des interventions concourant au développement de la vie sociale (espaces extérieurs, équipements sociaux et socio-culturels, animation) fait appel aux procédures de droit commun (ministère de la santé, secrétariat d'Etat à l'action sociale, ministère de la qualité de la vie, ministère de l'éducation, secrétariat d'Etat à la culture, collectivités locales, caisses de sécurité sociale) étant entendu que les ministères parties prenantes au P.A.P. national Mieux vivre dans la ville ont pris l'engagement de satisfaire par priorité, jusqu'à concurrence des montants prévus au VII^e Plan, les demandes afférentes aux opérations Habitat et vie sociale.

Il est également possible de solliciter l'intervention de fonds inter-ministériels tels que le F.A.U. (par exemple, les chapitres 65-40 et 65-53 du ministère de l'équipement), le F.I.A.T. ou le F.I.A.N.E., et de demander le bénéfice d'actions prévues dans d'autres programmes d'action prioritaires nationaux (développement de la prévention sociale, aide aux associations du secteur social) ou dans le cadre de programmes propres à certains ministères (actions du ressort du secrétariat d'Etat aux travailleurs immigrés, programme éventuel de création d'emplois d'utilité collective du ministère du travail).

La gestion des crédits d'Etat prévus au Plan appelle les distinctions suivantes :

Le ministère de l'équipement, direction de la construction, a ouvert à son budget un article spécial consacré à la réhabilitation et à l'amélioration de la qualité dans les ensembles H.L.M. (chap. 65-54, art. 40) ;

Le secrétariat d'Etat à l'action sociale a regroupé dans un article spécial banalisé (chap. 66-20, art. 70) l'ensemble des crédits d'investissement qu'il réserve aux opérations du groupe Habitat et vie sociale. La participation financière du secrétariat d'Etat à ces opérations ne sera donc pas prélevée sur les dotations régionales normales mais viendra les abonder en tant que de besoin ;

Le secrétariat d'Etat à la culture a ouvert à son budget un article spécial consacré au financement d'actions d'animation culturelle menées dans le cadre des opérations sélectionnées par le groupe Habitat et vie sociale (chap. 43-23, art. 45) ;

Les autres crédits prévus sont inscrits sur les chapitres budgétaires habituels, mais lorsqu'il s'agit de crédits déconcentrés, leur dérogation, en vue d'une opération Habitat et vie sociale précise, sera effectuée de manière séparée ou, à défaut, leur destination, dans le cadre des engagements pris, sera rappelée.

Ces dispositions seront précisées ultérieurement.

Le ministre de l'équipement,
JEAN-PIERRE FOURCADE.

Le ministre d'Etat, ministre de l'intérieur,
Pour le ministre et par délégation :
Le directeur général des collectivités locales,
PIERRE BOLOTTI.

A Marseille, une expérience mixte pavillons-aires de stationnement par la société anonyme d'HLM "Travail et propriété"

Sur le chemin du Littoral, « Ruisseau Mirabeau », des ouvriers s'activent sur de petits bungalows en aggloméré couverts de tuiles. C'est la réalisation du projet de cité de promotion familiale adaptée aux tziganes. Grâce à l'intervention de l'ADAPT (Association départementale pour l'accueil et la promotion des Tziganes) et l'aide de la municipalité qui cautionne une expérience pilote, un projet généreux est en train de se concrétiser.

LEUR PREMIER TOIT

Sur le terrain où la société d'HLM Travail et Propriété a entrepris la construction de 43 logements. Il y avait autrefois un bidonville abritant environ 70 familles tziganes. Elles squattaient depuis trop longtemps ce terrain pour que la société propriétaire renonce à l'utiliser. En 1975, la municipalité décide d'en faire l'acquisition et d'assainir le bidonville en lui offrant notamment un accès à la voirie. Puis naît l'idée d'un habitat plus dense adapté aux Tziganes en voie de sédentation. La plupart d'entre eux, s'ils sont encore nomades dans l'âme n'en sont tout de même pas moins fixés à Marseille. Certains y habitent depuis plus de trente ans, voire même quarante ans et ne voyagent plus beaucoup.

Les désirs de la population, le faible budget dont elle dispose, les normes et la législation en matière d'habitat, sont autant de problèmes à résoudre pour les intéressés : futurs locataires, architecte et pouvoirs publics. Les pouvoirs publics font preuve d'ouverture d'esprit et accordent le permis de construire. Les travaux commencés depuis mars 1978 se terminent actuellement.

La grande originalité de cette cité c'est qu'elle se veut adaptée aux habitants. Pour chaque logement, il y a un emplacement réservé à la caravane et un autre pour entreposer la ferraille. Il faut préciser que de nombreux Tziganes du Ruisseau Mirabeau sont ferrailleurs. Les logements de 28 à 32 m² ont une petite cuisine, un réduit — wc, douche, lavabo —, un séjour et au-dessus une mezzanine.

Les caravanes sont côte à côte, fait aussi remarquer l'un des Tziganes. Bref, ce n'est pas le grand luxe, mais pour ces familles, très pauvres, ce premier toit c'est déjà beaucoup et elles l'attendent avec impatience.

« Nous avons voulu adapter l'habitat à l'habitant », insiste-t-on à la mairie. « Pour cette première réalisation, il a fallu vaincre des blocages administratifs, car à l'époque où la construction de la cité n'en était qu'au stade de projet, les esprits étaient moins ouverts qu'aujourd'hui », ajoute-t-on. La ville, qui est majoritaire dans la société chargée de la construction des logements a également accepté de couvrir les risques financiers de cette

EN ATTENDANT...

En attendant, pour les Tziganes, des questions se posent : Les loyers ? Combien faudra-t-il payer ? Il était question de 150 F au départ, souligne-t-on à l'ADAPT. A la SCIC, société promotrice, on parle actuellement de 190 F. A cela il faut ajouter les charges. Enfin du côté des familles, jusqu'à combien pourra-t-on aller ? « Mon mari est pensionné, me dit une femme qui tient un enfant dans ses bras. Si c'est 150 F, ça va. 200 F, ça va encore. » Un autre, qui a déjà sept enfants et qui travaille comme ferrailleur fait des comptes : « La ferraille se vend dix centimes le kilo, on fait quelquefois une tonne par jour, alors vous voyez avec les enfants qu'il faut envoyer à l'école, la cantine à payer, il ne reste pas grand-chose. »

Une autre femme aux yeux vairs, qui vit dans une roulotte particulièrement délabrée ne sait trop que me répondre : « Ah, c'est pour les maisons, dit-elle, on attend. »

Moi j'ai onze enfants, mais il y en a qui sont mariés. Mon mari travaille aux presses à côté », répond-elle à la fois réjouie et surprise qu'on soit venu l'interroger.

Qui occupera les nouveaux logements ?

Il y a soixante dix familles et quarante trois logements. Evidemment beaucoup sont intéressés, et attendent avec angoisse pour savoir quels seront ceux qui iront s'installer au « Ruisseau Mirabeau ». Néanmoins, le problème est peut-être moins crucial qu'il n'y paraît car la ville a fait l'acquisition d'un second terrain. Et là, dans un premier temps, des installations type camping seront mises en place (point d'eau et sanitaires) en attendant dans un deuxième temps l'extension du projet « Ruisseau Mirabeau ».

UNE EXPERIENCE UNIQUE

Certes, on avait déjà créé dans d'autres villes des aires de stationnement pour les populations nomades ou des cités pavillonnaires, mais c'est la première fois que l'on conçoit un projet mixte (stationnement pour caravane et bungalow en dur). Parallèlement aux logements un centre social devra être construit, avec une halte-garderie, un terrain de jeu, un atelier de préformation professionnelle et un logement pour éducateur. Le centre social doit être financé par le ministère de la Santé, la Caisse d'allocation familiale et le département. Plusieurs délégations de Toulouse, Nice, Toulon et même d'Alsace sont déjà venues étudier le projet sur place.

La réalisation du « Ruisseau Mirabeau », qui constitue une étape dans l'intégration des populations nomades à notre mode de vie citadin et industrialisé, soulève de nombreux espoirs chez tous les intéressés. C'est un pari qu'on voudrait voir gagner mais il faudra attendre quelques années avant de juger le résultat.

Marc Larue.

(Avec l'aimable autorisation du Pro-

BILAN PREVISIONNEL

DEPENSES

Liberation des sols	20 000 F
C1 Déménagement	30 000 F
C2 Démolitions	

Construction de la CPF	
Bâtiment	2 378 216 F
VRD	1 015 345 F
Honoraires	
Maître d'œuvre	117 850 F
Révisions de prix	245 799 F

s/total C11	3 757 210 F
Terrain (loyer capitalisé)	775 000 F
Frais généraux	
Maître d'ouvrage C7	151 908 F
Total C	4 734 118 F

RECETTES

Financement PLR de la cité	
45 % de C11	1 690 745 F
Participation ville	
(apport gratuit du terrain)	775 000 F

Total R	2 465 745 F
Déficit C-R	2 268 373 F
Couvert à hauteur de	1 293 000 F
par subvention chap. 65-53	
(arrêté du 24-10-1977)	

Subvention FAS	546 000 F
Subvention CNAF	429 373 F
Total R	4 734 118 F

EQUIPEMENTS SOCIAUX : ESTIMATIONS FINANCIERES

Centre social	
Construction	437 000
VRD	30 000
Honoraires architectes	21 850
Frais généraux	19 554
Total	508 404

Logement éducateur	126 000
Construction	8 500
VRD	6 300
Honoraires architectes	5 632
Frais généraux	
Total	146 432

Halte-garderie	257 000
Construction	17 000
VRD	12 850
Honoraires architectes	11 474
Frais généraux	
Total	298 324

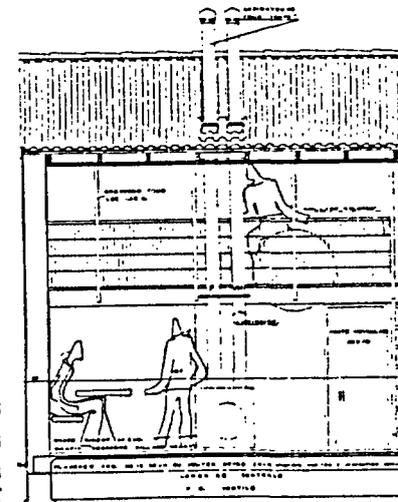
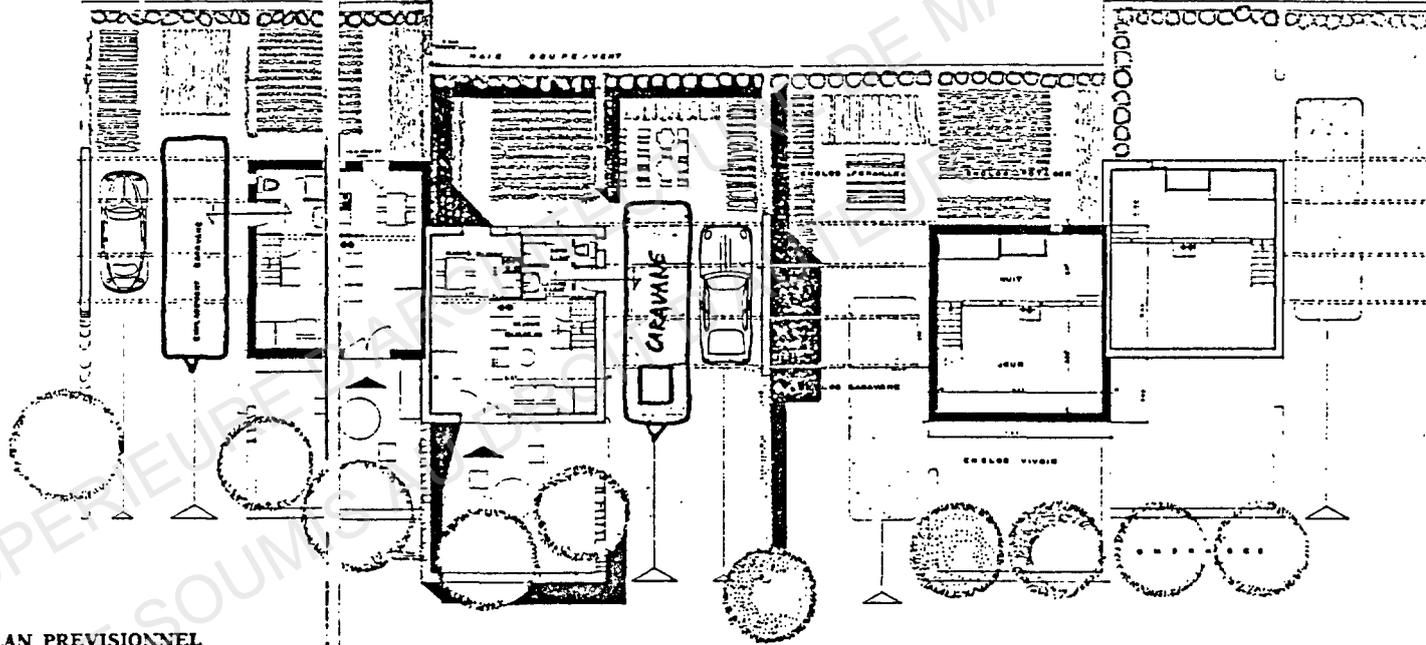
Ateliers	
Construction	214 500
VRD	14 500
Honoraires architectes	10 725
Frais généraux	9 589
Total	249 314

Total	1 202 474
--------------	------------------

plan de masse

Coupe longitudinale

Etat des recettes	
Subvention de la DDASS :	
40 % de 1 201 788	480 715
Subvention de la CNAF :	
40 % de 1 201 788	480 715
Subvention du conseil régional	
20 % de 1 201 788	240 358
Total	1 201 788



 RECHERCHE - ACTION - INTERVENTION

 L'OUTIL DE FORMATION PERMANENTE INTER-QUARTIER

OBJECTIFS :

Le développement social des quartiers ne peut être entrepris sans l'intervention active des habitants. Cela suppose pour eux la connaissance de ce qui est engagé et donc l'information et la formation.

Par ailleurs, dans les quartiers, les efforts menés sur le cadre de vie risquent d'être inefficaces si du travail n'est pas proposé aux habitants que la crise économique atteint de plein fouet. L'exclusion du monde du travail est une exclusion de la société.

Le projet, ici est de créer un outil de formation permanente inter-quartier où il est envisagé, tout à la fois, compte tenu de la sous qualification de base et professionnelle de la population concernée ou de l'inadaptation de sa qualification:

- une formation générale de base (alphabétisation, remise à niveau),
- une formation sociale et à la vie associative,
- des formations professionnelles,

mais reliées à :

- soit aux activités des bénévoles des quartiers qui à travers leurs actions, cherchent informations et formations sur le plan technique, organisationnelles et juridiques.

(Exemple :

- * suivi des problèmes de gestion HLM,
- * organisation d'achats collectifs,
- * aide technique à la prise de notes, etc...)

- soit aux activités productrices réelles mises en place.

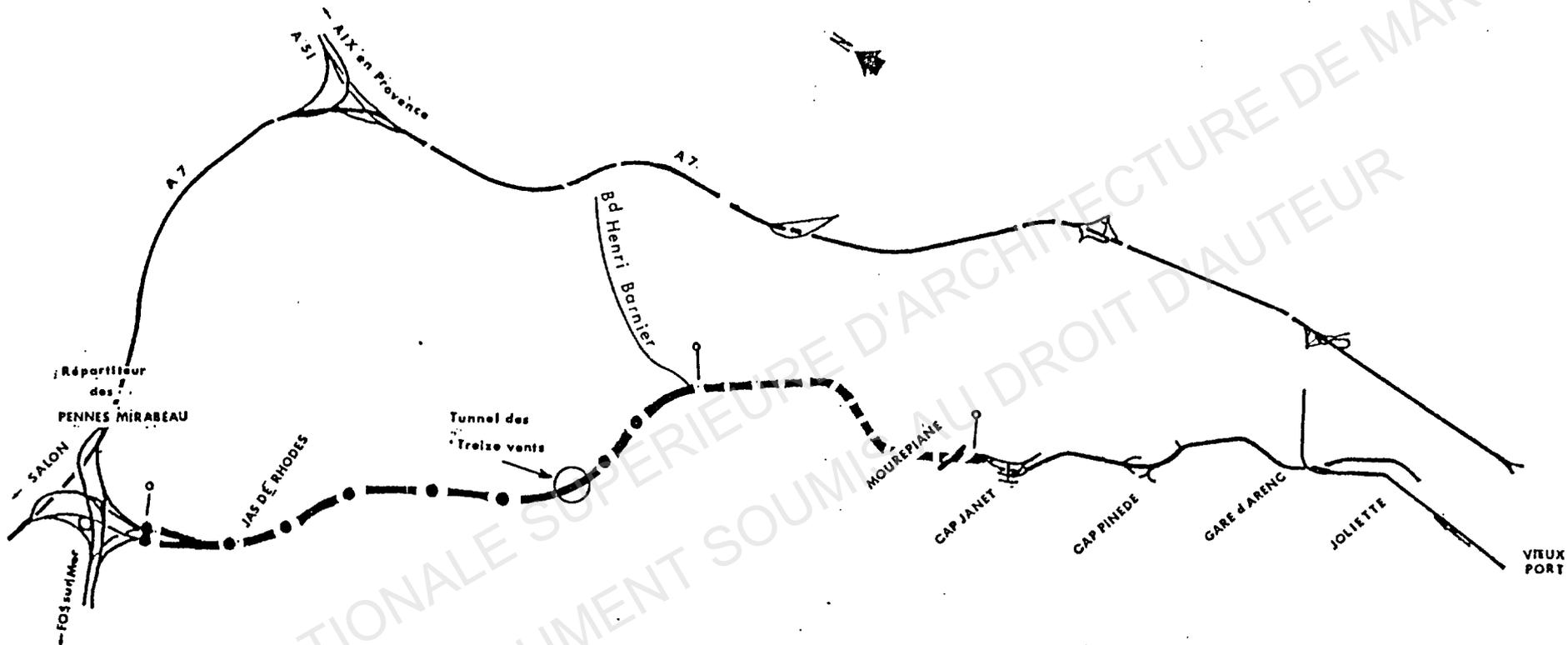
Ce projet ambitionne d'accomplir des pratiques de formation et de confrontation immédiate au travail (productif ou non productif) réel avec une alternance théorie-pratique qui permet de mettre immédiatement en pratique ce qu'on a appris et donc d'acquérir une certaine confiance en soi.

Les problèmes théoriques, techniques seront résolus au fur-et-à-mesure de leur apparition par les gens eux-mêmes.

Tout enseignement fera appel à une pédagogie active dans laquelle la formation sera induite de l'expérience pratique vécue.

S'il y a création d'activités économiques, ce sera en aval de stages mis en place qui chercheront à constituer à la fois, des structures d'accueil des stagiaires pendant le temps de formation ainsi que des structures d'emploi post-formation.

AUTOROUTE A 55 AUTOROUTE DU LITTORAL NORD DE MARSEILLE



- Réseau autoroutier existant
- Tronçon en cours de travaux
- Mise en service prévue 1986
- Tronçon en cours de travaux
- Mise en service prévue fin du IXème plan

ECHELLE: 1/50000

TABLE DES MATIERES

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

	<u>Page</u> :
INTRODUCTION	1
A. PHASE ANALYTIQUE	1
I. Préalable méthodologique	2
II. Evolution des politiques urbaines	6
A) LES INSTRUMENTS DE LA POLITIQUE URBAINE	7
1. Les plans du régime 58	7
2. Les plans du régime 67	8
3. Vers une disparition des procédures urbanistiques et planificatrices	10
4. La décentralisation : un déplacement de compétences ?	11
5. Les procédures HVS/DSQ	13
B) L'URBANISME OPERATIONNEL	15
1. Les ZUP	15
2. Les ZAC	16
C) LES POLITIQUES DE LOGEMENT SOCIAL	18
1. L'aide à la pierre	18
2. L'aide à la personne	20
3. Conclusion	22
D) LES POLITIQUES DE RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE	23
1. Les origines des bidonvilles en France	23
2. Mise en place des procédures RHI	24
3. La procédure actuelle	26
4. Conclusion	28
5. Les cités de transit	28
E) CONCLUSION	32

III. MARSEILLE ET LE BASSIN DE SEON	34
A) CONSTITUTION DE MARSEILLE COMME METROPOLE INDUSTRIALO-PORTUAIRE	36
Apparition des villages ouvriers du Bassin de Seon	40
B) L'APRES-GUERRE , DECLIN ECONOMIQUE ET EXPANSION URBAINE	43
1. Les premières planifications -	43
La décomposition des industries traditionnelles	
2. Le déclin du Bassin de Seon	44
3. Le développement urbain des années 60	45
C) UN DEPLACEMENT DES ACTIVITES VERS L'OUEST LA MISE EN PLACE DE ZONE INDUSTRIALO-PORTUAIRE (ZIP) DE FOS-SUR-MER	48
1. L'achèvement de la délocalisation de l'industrie	48
2. Les effets de la ZIP sur l'aménagement	50
D) LES ANNEES 70, UNE REACTION AU DECLIN ECONOMIQUE ?	52
1. L'impact du POS et du SDAU sur l'aménagement et l'économie locale	52
2. La situation actuelle : un pilotage à vue	53
3. L'évolution récente du Bassin de Seon	54
E) SITUATION ACTUELLE ET EVOLUTION A COURT TERME	60
F) CONCLUSION	62
1. Lien entre évolution locale et contexte général	62
2. Situation d'un projet de ZAC dans l'évolution historique	63

IV. LES BOULVERSEMENTS EN COURS OU PREVUS SUR LE QUARTIER	65
A) LE QUARTIER AUJOURD'HUI	66
1. Structures sociales et cadre bâti	66
2. Les projets municipaux et l'autoroute Une nouvelle phase d'urbanisation	67
B) ANALYSE DE "L'ETUDE PREALABLE A L'AMENAGEMENT DES ZONES DE SAUMATY ET DE SEON	70
1. Méthodologie utilisée pour l'analyse	70
2. Analyse de l'étude préalable	71
3. Rapport/traductions spatiales et stratégie du projet	75
C) SYNTHESE / CONCLUSION	76
B. <u>PHASE PROPOSITIONNELLE</u>	78
I. A PROPOS DE MODELES	79
A) DE L'UTILITE D'UN MODELE ANTICIPATIF	79
B) LIMITES ET DANGERS DE LA MODELISATION	82
II. LE MODELE THEORIQUE FONDAMENTAL	84
A) EXPLICITATION DES MOTIVATIONS DU MTF	84
B) EXPOSE DU MTF	85
1. Fondements du MTF	85
2. Structure et fonctionnement du MTF	86
3. Expression des principes de fonctionnement économique, politique, social, dans le monde de démocratie inductive	88

III. MODELISATION	110
A) STRUCTURATION THEORIQUE	111
B) STRUCTURATION APPROPRIEE	115
C) STRUCTURATION THEORIQUE LOCALISEE	117
D) RESTRUCTURATION LOCALISEE	120
IV. PROPOSITIONS	124
V. CONCLUSION	131
C. REFLEXIONS PERSONNELLES	134
ANNEXES	
BIBLIOGRAPHIE	